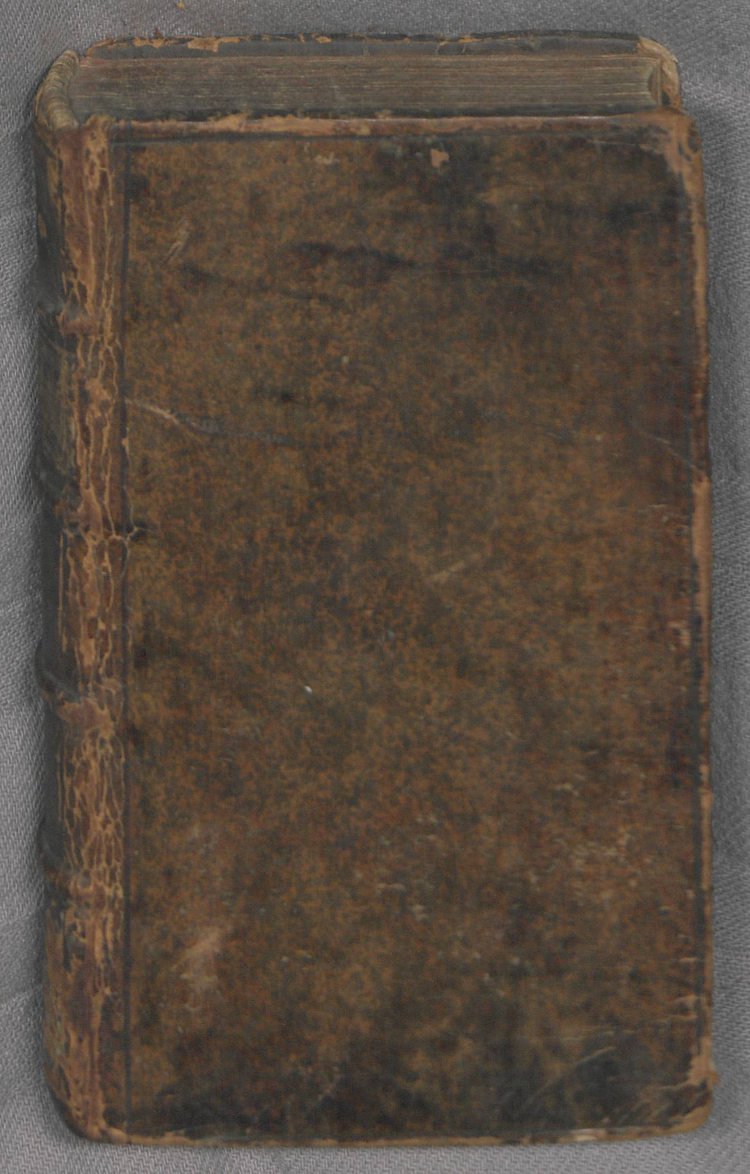


[redacted]

Soeur Slobon

ESSAI D'UNE ECOLE CHRÉTIENNE,

OU

MANIERE D'INSTRUIRE & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles.

Ceux qui en auront instruit & élevé plusieurs dans la voie de la justice, brilleront comme des Etoiles dans toute l'éternité. Daniel 12. 3.



A PARIS,
Chez PHILIPPE-NICOLAS LOTTIN, rue Saint Jacques, proche de S. Yves, à la Verité.

M. DCC. XXIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.



AUX MAITRES ET AUX MAITRESSES D'E'COLE.



N Illuſtre & zêlé Prélat m'aiant fait l'honneur de me charger du ſoin des Ecoles de ſon Diocêſe, j'ai cru que je devois auparavant travailler à me rendre capable de m'acquiter dignement de cette grande & importante commiſſion. C'eſt à quoi je me ſuis appliqué pendant quelques années, par l'étude que j'ai faite de ce qui regarde les Ecoles, &

par la visite de celles dont j'avois la direction. J'ai fait un recueil de ce que j'ai pu apprendre touchant la conduite des Ecoles Chrétiennes, & je l'appelle *Essai d'une Ecole Chrétienne, ou maniere d'instruire & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles.* A qui puis-je avec plus de raison adresser cet ouvrage qu'à vous, mes très-chers Freres & mes très-cheres Sœurs en notre Seigneur, qui êtes chargez par votre emploi d'instruire & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles dont vous avez la conduite ? Vous ne pouvez douter de cette obligation ; tout semble conspirer à vous en convaincre & à vous persuader qu'il est de la derniere conséquence de la remplir avec toute la per-

fection dont vous êtes capables. Vous ne devez donc rien épargner pour vous instruire de cet art des arts, pour vous y former, & pour vous y perfectionner. Mon dessein en vous presentant cet Essai, est de vous aider à vous y rendre sçavans & dans la theorie & dans la pratique. Je vous l'avoue, ce n'est qu'un Essai ; car cette matiere est si vaste & si étendue que ce que j'en rapporte est peu de chose en comparaison de ce qu'on peut en dire.

Je le divise en six parties. Dans la I. je parle des Ecoles Chrétiennes en general, de leur excellence, de leur utilité, de leur nécessité, & de leur établissement fait par l'Eglise & autorisé par les Rois.

Dans la II. je fais connoître les précautions qu'il faut prendre afin de pouvoir prudemment s'en charger, ou de rendre de plus en plus ſon élection certaine dans la conduite qu'on en a déja.

Dans la III. je fais remarquer les ſentimens d'eſtime, d'amour, & de zêle que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole doivent avoir pour leur emploi.

Dans la IV. je repreſente leurs principaux devoirs.

Dans la V. j'expoſe la diſcipline qui doit être obſervée dans les Ecoles.

Enfin, dans la VI. je montre la maniere de conduire une Ecole Chrétienne.

Pour peu d'attention que vous faſſiez ſur ce précis que je fais d'u

ne Ecole Chrétienne, vous y trouverez des raisons propres à vous convaincre de la grandeur & de l'excellence de votre vocation, des motifs capables de vous faire voir l'obligation que vous avez, de vivre d'une maniere qui y soit conforme, & enfin les moiens dont vous devez vous servir, pour vous conduire d'une maniere digne de l'état auquel vous avez été appellez.

On ne peut nier que le sujet que je traite dans cet Essai ne soit grand & important; mais aussi on ne peut douter que l'élévation du stile, quand j'en aurois été capable, ne convenoit pas à cet ouvrage. C'est pourquoi j'ai cru que je devois le faire d'une maniere simple & naturelle, afin de pouvoir le rendre utile

pour la conduite des Ecoles Chrétiennes.

Si Dieu donne sa benediction à cet Essai, il pourra contribuer à sa gloire, & à vous procurer quelque secours dans l'exercice de votre ministere. C'est ce que j'espere de sa bonté, si vous le lisez, & si vous l'étudiez dans le même esprit dans lequel il a été composé, c'est-à-dire, dans un esprit de simplicité & de charité, & avec un zêle ardent, & un grand desir d'apprendre la maniere d'instruire & d'élever chrétiennement les enfans, qui vous sont confiez. Enfin, si vous faites de cet Essai d'une Ecole Chrétienne, le modéle, la regle, & le plan de celles dont vous avez la conduite; & si en les faisant, vous êtes exacts à copier ce mo-

déle, à observer cette régle, & à suivre ce plan que je vous presente.

Souffrez que pour vous porter & vous animer à le faire avec toute la fidélité possible, je vous dise avec Saint Paul. *Considérez attentivement, & faites une serieuse reflexion sur le ministere que vous avez reçû au nom du Seigneur, afin de vous en acquiter parfaitement* [a]; *honorez-le* [b] par l'estime, l'amour & le zéle que vous devez témoigner, & par votre fidélité à en remplir les devoirs. Il le mérite & il demande cela de vous. Soiez persuadez que Dieu vous en fera rendre un compte terrible à l'heure de votre mort, & que c'est particu-

[a] S. Paul. aux Coloss. 4. 17.
[b] Aux Rom. 11. 13.

lierement sur la maniere dont vous vous en serez acquitez, qu'il décidera de votre bonheur ou de votre malheur éternel ; & par conséquent *je vous conjure d'avoir* dans l'éxercice de votre emploi *une conduite digne de Dieu, qui vous a appellez à son roiaume & à sa gloire* [c], *& digne de l'Evangile de Jesus-Christ.* [d] *En agissant de la sorte vous vous sauverez vous-mêmes, & vous sauverez les enfans qui vous écoutent* [e] dans vos Ecoles.

Permettez-moi aussi *de vous conjurer par Jesus-Christ notre Seigneur, & par la charité du Saint-Esprit, de me secourir & de m'aider par vos prieres* [f] & par celles que vous ferez faire à Dieu pour

c Aux Thess. 2. 12. e Timoth. 4. 14.
d Aux Philip. 1. 27. f Aux Rom. 15. 30.

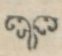
moi par vos disciples, afin qu'il me fasse la grace *de le servir tous les jours de ma vie, dans une sainteté & dans une justice qui soit telle devant lui*[g], & qui soit digne de mon état, *& enfin, que je meure de la mort des justes, & que la fin de ma vie ressemble à la leur*[h].

Pour moi je puis vous assurer *que je ne cesserai de prier Dieu pour vous, & de lui demander qu'il vous donne une pleine connoissance de sa volonté, avec toute la sagesse & toute l'intelligence des choses spirituelles*,[i] *afin que vous connoissiez ce qui est bon, ce qui est agréable aux yeux de Dieu & ce qui est parfait*[k] pour le gouvernement de vos Ecoles, *& que vous vous conduisiez* dans votre

g S. Luc. 1. 74. & 75.
h Nombr. 23. 10.
i Aux Coloss. 1. 9.
k Aux Rom. 12. 2.

emploi *d'une maniere digne de Dieu, cherchant tous les moiens de lui plaire* & d'être utiles à vos enfans, & de vous santifier vous-mêmes *portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & vous avançant dans la connoissance de de Dieu*; enfin, *que vous soiez en tout remplis de force par la participation de son pouvoir glorieux, pour avoir en toutes rencontres une patience & une douceur constante* & persévérante accompagnée de joie[1], qui sont des dispositions nécessaires dans l'exercice actuel de votre ministere, pour en bien remplir tous les devoirs.

1 Aux Colos. 1. 10. & 11.



AVERTISSEMENT.

Quoique j'adresse cet Essai d'une Ecole Crétienne aux Maîtres & aux Maitresses des Ecoles publiques, c'est-à-dire, des Ecoles qui sont ouvertes, & où l'on reçoit indifferemment tous les enfans, il est aisé de voir qu'il peut servir également & être utile, 1. aux Maîtres & aux Maitresses des Ecoles particulieres & domestiques, c'est-à-dire, des Pensions & des Familles, pour en faire des Ecoles Chrétiennes comme elles doivent l'être en effet.

e

2. A ceux qui instruisent les jeunes gens dans les Colleges & dans les petits Seminaires, & generalement à toutes les personnes qui sont chargées de la conduite des enfans, pour les instruire & les élever chrétiennement.

3. Aux enfans qui y trouveront leurs devoirs & leurs obligations. Il pourra même dans le besoin leur servir de Maître & de Maitresse, s'ils n'en ont point; pourvû qu'ils l'étudient bien, qu'ils pratiquent exactement & qu'ils suivent les regles & la méthode qu'il prescrit, pour les rendre de bons Ecoliers & de parfaits Chrétiens.

J'ose le dire & je l'espere, qu'il sera de quelque utilité aux Superieurs & aux Superieures des Ecoles, pour travailler de concert avec les Maîtres & les Maitresses à régler, à conduire, & à gouverner chrétiennement celles dont ils ont la juridiction, la direction & l'intendance.



APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux un Manuſcrit, qui a pour titre : *Eſſai d'une Ecole Chrétienne, &c.* où je n'ai rien trouvé de contraire aux Dogmes & à la Doctrine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, ni aux bonnes mœurs. Il ſeroit à ſouhaiter pour le bien de l'Egliſe & des Etats chrétiens, qu'il fût ſuivi par ceux qui ſont emploiés à l'inſtruction des enfans : rien n'eſt plus propre pour leur éducation chrétienne. à Paris ce 15. Decembre 1723. C. LEULLIER.



ESSAI D'UNE ECOLE CHRE'TIENNE, OV MANIERE D'INSTRUIRE & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles.

PREMIERE PARTIE. Des Ecoles en général.

CHAPITRE PREMIER. *De l'excellence, de l'utilité, & de la nécessité des Ecoles Chrétiennes.*

ON entend communément par les Ecoles, des lieux où l'on enseigne aux Enfans à lire, à écrire, &c. & par les Ecoles

Chrétiennes on entend ces mêmes lieux, où en leur enſeignant ces choſes, on les inſtruit de la Religion Chrétienne, & on leur apprend à vivre chretiennement. Il n'y a rien que de grand dans tout ce qui regarde les Ecoles Chrétiennes : ce qu'elles ſont en elles-mêmes, les avantages qui s'y rencontrent, le beſoin que l'Egliſe & l'Etat en ont, ſont des choſes ſi viſibles & ſi connues de tout le monde, qu'il ſeroit inutile de s'arrêter à expoſer leur excellence, leur utilité, & leur néceſſité. Ces vérités ſi palpables ont ſi fort frappé pluſieurs grands hommes, qu'ils ſe ſont efforcés de nous donner les idées qu'ils en avoient conçûes ; & ils ſe ſont ſurpaſſés eux-mêmes dans cette entrepriſe par la maniere dont ils en ont parlé & écrit. Voici les expreſſions dont ils ſe ſont ſervis pour nous faire connoître ce qu'ils penſoient des Ecoles Chrétiennes, & qui ſuffiſent pour nous faire

ſentir ces vérités ; je les trouve trop belles pour ne les pas raporter, & trop énergiques pour y rien changer.

Les Ecoles Chrétiennes, diſent quelques-uns, ſont comme les *Seminaires* ou *les Pepinieres* de l'Egliſe & de l'Etat, où les enfans, comme de jeunes plantes, ſont élevés pour être comme tranſplantés dans la ſuite en differentes conditions de l'un & de l'autre ſexe, & y porter du fruit dans leurs tems ; en effet c'eſt dans ces lieux où la vertu eſt cultivée & les habitudes vitieuſes de la nature corrompue ſont rectifiées par l'éducation Chrétienne qu'on y donne.

Les autres ont dit qu'elles ſont *le noviciat du Chriſtianiſme* dans lequel on forme les enfans à la Religion Chrétienne, où ils ſont entrés par le Batême, comme on forme les Religieux dans leur noviciat à la Religion dans laquelle ils doivent faire profeſſion : & que comme ordinai-

rement il n'y a de bons profès dans les differentes Religions qui sont dans l'Eglise, que ceux qui ont été de bons novices, aussi il n'y a de bons Chrétiens que ceux qui ont été bons Ecoliers Chrétiens.

D'autres disent qu'elles sont. 1. *Les aziles* des enfans contre la corruption du siécle. 2. *Des lieux de sureté* pour mettre leur innocence à couvert, & pour conserver le tresor inestimable de la grace baptismale. 3. *Des refuges* pour ceux qui ont déja commencé à se perdre au milieu du monde. 4. *Des exercices publics* établis pour apprendre la science du salut & la pratique des vertus Chrétiennes.

Les Ecoles sont selon quelques-uns, *des Académies Saintes* où l'on prépare les enfans à la guerre spirituelle, qu'ils auront à faire ou à soutenir pendant toute leur vie contre les ennemis de leur salut, & où on leur enseigne les moiens & on leur

donne les armes néceſſaires, pour ſortir toujours victorieux de ces ſortes de combats.

C'eſt encore dans ces Académies que commencent à ſe former les bons Ouvriers, les ſaints Magiſtrats, les bons Peres de Famille, les ſaints Eccleſiaſtiques, les bons Religieux, &c.

Selon quelques autres, c'eſt dans ces lieux que la verge de la diſcipline chaſſe la folie du cœur des enfans & délivre leur ame de la mort, & que la correction leur donne la ſageſſe.

Si nous en croions pluſieurs, les Ecoles ſont comme *les Egliſes des enfans*, parce qu'ils y adorent Dieu, qu'ils lui adreſſent là leurs prieres, qu'ils y chantent ſes louanges, & qu'ils y apprennent à l'aimer & à le ſervir : on les y inſtruit à pratiquer la vertu, à fuir le vice, à ſuivre les maximes Chrétiennes ; on leur y enſeigne à prier Dieu, à ſe

bien confeſſer, à communier dignement, &c.

Otez les Ecoles Chrétiennes, diſent-ils preſque tous, vous ſappez dans les Chrétiens la Religion par le fondement; le champ de l'Egliſe ne peut manquer de devenir en friche, & de porter des ronces & des épines; l'ignorance comme un nuage épais ne tardera pas à ſe répandre ſur la ſurface de la terre, & la corruption comme un torrent impétueux ſe débordera bien-tôt, & inondera toute la terre qui ſera privée de ce ſecours.

En effet, concluent d'autres, que ne peut-on pas craindre & appréhender quand l'inſtruction des enfans ceſſe, que leur éducation eſt négligée, que la correction n'a plus de lieu pour eux, & enfin qu'ils ſont abandonnés à eux-mêmes? Quand ils ſeront grands, ils peupleront l'Egliſe d'enfans qui la couvriront de confuſion, leurs familles de ſujets

qui en seront le fleau, & enfin l'enfer de réprouvés.

Il n'y a aucune de ces expressions qui ne fasse comme toucher au doit l'excellence des Ecoles Chrétiennes, l'utilité qu'on en retire, & le besoin infini qu'en ont les enfans ; enfin que leur établissement est un moien des plus efficaces & des plus universels de la santification de la jeunesse, & pour le dire en un mot, que c'est *l'œuvre des œuvres*.

Il ne faut pas s'étonner après cela, si l'Eglise & l'Etat ont conspiré avec tant de zêle à leur établissement, comme on va le voir dans les deux chapitres suivans.

CHAPITRE II.

Etablissement des Ecoles Chrétiennes fait par l'Eglise.

LEs Peres & les Meres devroient être eux-mêmes les maîtres &

les maitresses de leurs enfans, ainsi que nous l'apprend le Saint-Esprit dans l'Ecclesiastique, *Vous avez des enfans*, dit-il, * *instruisez-les & formez-les dès leur plus tendre jeunesse.* Mais la négligence des uns, les affaires des autres, & l'incapacité de la plûpart leur a fait abandonner un soin qu'il seroit à souhaiter qu'ils prissent tous. C'est pourquoi l'Eglise comme une bonne mere, a pourvû au besoin de ses enfans, par les Ecoles qu'elle a eu soin d'établir dans tous les tems. Comme les Pe-
» res & les Meres, dit un Concile de
» Cambrai, ne doivent pas avoir
» moins de soin d'instruire & d'éle-
» ver leurs enfans que de les nou-
» rir & de les entretenir, il est juste
» aussi, que l'Eglise instruise avec
» tout le soin possible & par des pré-
» ceptes salutaires, ses enfans qu'el-
» le a enfantés à Jesus-Christ par le
» Batême; & ce seroit en vain qu'ils

* Eccles. 7, 25.

» auroient reçû la vie ſpirituelle dans
» ce Sacrement, ſi l'on ne travailloit
» à la faire croître en eux, en leur
» donnant des inſtructions qui ſoient
» capables de l'augmenter.

» Il n'y a point de conſeil plus di-
» vin, dit encore un Concile de Bour-
» deaux, que de procurer une ſainte
» éducation à la jeuneſſe, qui fait
» toute l'eſpérance de l'Egliſe & des
» Etats; & comme on doit en eſpérer
» des fruits d'une admirable douceur
» ſi elle eſt cultivée avec ſoin, on doit
» n'en attendre que de très grandes
» amertumes, ſi elle eſt malheureu-
» ſement négligée. C'eſt ce qui fait
que les Conciles tant généraux que
provinciaux regardant les Ecoles
Chrétiennes bien conduites, comme
le moien le plus ſur & le plus pro-
pre pour rétablir l'eſprit du Chriſtia-
niſme & de la piété dans l'Egliſe, ils
n'ont rien tant ſouhaité que leur éta-
bliſſement, ni rien recommandé ſi
fortement, que les Reglemens qu'ils

ont faits pour les conduire Chrétiennement.

Le cinquiéme Canon des neuf attribués au sixiéme Concile général, dit : que les Prêtres aïent des
» Ecoles dans les Villes & dans les
» Villages, & qu'ils ne refusent
» point d'instruire les enfans des Fi-
» déles.

Les Evêques dans cet esprit ont exécuté avec joie ce qui avoit été reglé dans les Conciles sur ce sujet: Theodulphe Evêque d'Orleans ordonna que les Curés eussent dans les Bourgs & dans les Villages, des Ecoles où les enfans fussent enseignés avec toute la charité possible.

Herard Archevêque de Tours ordonna à ses Curés d'avoir avec eux un Clerc, auquel ils pussent confier le soin de leurs Ecoles, quand ils ne pouroient pas les faire eux-mêmes.

Gregoire de Tours dit, que l'Evêque de Lizieux Etherius donna tous les enfans de sa Ville à un Clerc

qu'il avoit racheté de l'esclavage, pour les instruire.

Riculphe Evêque de Soissons avertit ses Curés de prendre garde » qu'en s'occupant peut-être trop » des affaires du monde, ils ne né» gligent ce qu'ils doivent à Dieu, » de retenir leurs écoliers dans une » grande modestie, de les élever » dans toute l'honnêteté possible, » & d'avoir soin de les édifier par » une conduite réglée. On ne finiroit pas si on vouloit raporter tout ce qu'ont fait les Evêques dans leurs Diocêses, & les Curés dans leurs Paroisses pour l'établissement & le gouvernement des Ecoles.

Enfin, l'Eglise a regardé l'instruction & l'éducation des enfans comme quelque chose de si grand & de si important, qu'elle a érigé pour travailler à cet ouvrage, des Ordres de Religieux & de Religieuses qui le regardent comme la fin de leur institut, & qui en font avec raison leur gloire & leur honneur.

L'emploi des Maîtres & des Mai-
tresses d'Ecole a paru si important
l'Eglise, qu'elle a ordonné dans plu-
sieurs Conciles, qu'on useroit de pré-
caution pour le choix des personne
à qui on confieroit la direction de
petites Ecoles, & qu'on ne commet-
troit ce soin qu'à des personnes d'u-
ne capacité & d'une probité recon-
nues; que l'éxamen & l'approba-
tion en seroit réservée aux Archevê-
ques & aux Evêques, qui sont auto-
risés & soutenus dans ce droit si lé-
gitime par les Edits & les Déclara-
tions de nos Rois, qui ordonnent
que les Maîtres & les Maitresses d'E-
cole seront éxaminés & approuvé
par les Archevêques & Evêques,
qui défendent à toutes les person-
nes de l'un & de l'autre sexe de te-
nir des Ecoles sans la permission d
ces Prélats. Loüis XIV. par sa Dé-
claration du mois de Fevrier 1657
article XXI. & celle de 1666, ar-
ticle XXII. confirme ce droit des Or-
dinair

dinaires touchant l'éxamen & l'approbation des Maîtres & des Maitresses d'Ecole.

Les plus grands & les plus saints Prélats de l'Eglise ont toujours eu beaucoup de soin d'établir des Ecoles dans leurs Diocêses, & de bien régler celles qui y étoient établies. Mais pour retirer des Ecoles tout l'avantage qu'on peut en espérer, ils prenoient soin, 1. de former ou de choisir des Maîtres & des Maitresses capables de les gouverner. 2. de leur prescrire non seulement la maniere d'instruire, mais même les choses qu'ils vouloient qu'on fît lire & apprendre aux enfans, tant pour les sciences humaines que pour la Religion. 3. Quand ils n'en avoient point dans leurs Diocêses ou dans leurs Seminaires, ils en faisoient venir d'ailleurs, & choisissoient les plus honnêtes gens qu'ils pouvoient trouver pour leur confier leurs Ecoles, étant persuadés que

quand les Ecoles ſont bien réglées, & que des perſonnes ſages & intelligentes en ont le ſoin, les enfans qui en ſortent ſont plus ſages, plus habiles & mieux inſtruits des choſes qui regardent la Religion & les ſciences humaines : au lieu que quand les petites Ecoles ſont entre les mains de Maîtres ignorans ou négligens, ou peu réglés, les enfans en ſortent libertins, déréglés, diſſipés, mal inſtruits ; & ce qu'il y a de plus facheux, c'eſt qu'on a toutes les peines du monde à les remettre dans le bon chemin & à leur faire quitter les mauvaiſes habitudes qu'ils ont priſes ; tant il eſt vrai que des premieres années dépend toute la ſuite de la vie, & que c'eſt dès l'enfance qu'il faut, pour ainſi dire, ſemer dans leur ame ce qu'on veut recueillir dans un âge plus avancé. Ces Prélats convaincus de ces vérités ne recevoient pour Maîtres & pour Maitreſſes d'Ecole que ceux o

celles qui étoient ſages, gens de bien, & capables d'inſtruire & d'édifier ; & avant que de les recevoir ils s'informoient éxactement de leur vie, de leurs mœurs, & de leur conduite, & ils leur enſeignoient la maniere d'élever & d'inſtruire les enfans. Ils étoient inéxorables, quand il falloit contraindre les Maîtres vicieux & négligens, ou les Maitreſſes peu réglées, de changer de conduite ou de quiter leurs emplois.

CHAPITRE III.

Etabliſſement des Ecoles Chrétiennes autoriſé par les Rois.

LA puiſſance temporelle s'eſt réunie à la ſpirituelle pour établir ſolidement une œuvre qui contribue ſi avantageuſement au bien des perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. En effet l'établiſſement des Ecoles Chrétiennes n'eſt pas moins important à l'Etat qu'à l'Egliſe : car c'eſt dans

ces lieux que se forment ses sujets. Aussi les Souverains ont-ils emploié dans tous les tems leur autorité à les établir ou à les perfectionner. Ils ont toujours regardé cet établissement comme le grand moien de rendre leur regne heureux.

Charle-Magne s'est distingué par son zêle en ce point. Il ordonne dans son Capitulaire d'Aix la Chapelle, qu'il y ait pour les enfans des Ecoles où ils soient instruits, &c. Ses successeurs ont hérité de son zêle & de son esprit sur ce sujet, aussi bien que de ses Etats.

Charles IX. dans l'Ordonnance d'Orleans article XII. ordonne, que dans chaque Ville principale des Diocêses il soit établi un Précepteur, qui soit tenu d'enseigner gratuitement les enfans de la Ville.

Louis XIII. persuadé qu'il étoit de la nécessité & de l'utilité des Ecoles pour la Religion & pour l'Etat, n'a rien plus recommandé aux Evê-

ques de son Roiaume, que le bon ordre de cet établissement, où les » ames, dit-il, du salut desquelles » ils sont chargés, doivent recevoir » les premieres teintures du bien.

Louis XIV. a poussé encore plus loin des sentimens si dignes du plus Chrétien & du plus religieux des Rois, par les Ordonnances qu'il a faites pour l'établissement des Ecoles, & par les lettres qu'il a écrites aux Evêques dans lesquelles il marque qu'on ne peut faire rien qui lui soit plus agréable, que de seconder les ordres qu'il a donnés pour établir par tout des Ecoles véritablement Chrétiennes, & de faire ensorte qu'elles soient bien conduites. Voici comment il s'explique sur cette matiere en écrivant à un grand Prélat de notre France : c'est feu Monseigneur de Némond Evêque de Bayeux, que sa Majesté sçavoit avoir un grand zêle pour les Ecoles Chré» tiennes. Monsieur, lui dit-il,

» étant bien informé des ſoins parti-
» culiers que vous prenez pour faire
» inſtruire les enfans dans les prin-
» cipes de la Religion, je vous fais
» cette lettre pour vous témoigner
» la ſatisfaction qui me reſte d'une
» conduite ſi conforme à mes inten-
» tions, & vous dire que vous ne
» ſçauriez rien faire qui me ſoit plus
» agréable, que de prépoſer un Ec-
» cleſiaſtique d'une vertu & d'une
» capacité diſtinguée, qui n'ait d'au-
» tre occupation que de parcourir
» tous les lieux de votre Diocêſe,
» pour viſiter les Ecoles & les Maî-
» tres & les Maitreſſes qui les gou-
» vernent, afin d'éxaminer s'ils s'ac-
» quitent de leur devoir, & de les
» aider de ſes conſeils pour le bien
» remplir, avec pouvoir de faire
» tout ce qu'il jugera à propos pour
» l'inſtruction & pour l'éducation
» des enfans; en quoi je ne doute
» point que vous ne ſecondiez avec
» plaiſir le deſir que j'ai de procu-

» rer de plus en plus l'avantage de
» la Religion. Ecrit à Verſailles ce
» ſixiéme jour d'Août 1688.

Rien n'eſt plus admirable que ce qu'a ordonné ce grand Monarque ſur ce ſujet. Voulons, dit-il, qu'on
» établiſſe autant qu'il ſera poſſible
» des Maîtres & des Maitreſſes d'E-
» cole dans toutes les Paroiſſes où il
» n'y en a point, pour inſtruire tous
» les enfans du Catéchiſme & des
» Prieres qui ſont néceſſaires, pour
» les conduire à la Meſſe tous les
» jours ouvriers, leur donner l'inſ-
» truction dont ils ont beſoin ſur ce
» ſujet, & pour avoir ſoin pendant
» le tems qu'ils iront auſdites Eco-
» les qu'ils aſſiſtent à tous les ſervi-
» ces Divins les Dimanches & les
» Fêtes ...... Voulons que dans les
» lieux où il n'y aura point d'autre
» fond, il puiſſe être impoſé ſur
» tous les Habitans la ſomme qui
» manquera pour leur ſubſiſtance
» jusqu'à celle de cent cinquante li-

» vres par an pour les Maîtres, & » de cent pour les Maitresses. Enjoignons à tous les Peres & Meres, Tuteurs & autres personnes » qui sont chargées de l'éducation » des enfans, de les envoier aux » Ecoles & aux Catéchismes. Declaration du Roi Loüis XIV. du » 13. Decembre 1698.



SECONDE PARTIE.

Précautions qu'il faut prendre avant que de s'engager dans l'emploi de Maître ou de Maitresse d'Ecole.

CHAPITRE PREMIER.

De la vocation à la conduite des Ecoles.

COmme la conduite des Ecoles est un emploi noble, grand & excellent en lui-même, important & de conséquence dans ses suites,

il n'y en a guere où il faille aporter plus de précaution, avant que s'en charger. Ceux donc ou celles qui y prétendent, doivent auparavant prendre les mesures qui sont nécessaires pour s'y engager prudemment & chrétiennement.

La premiere qui est la fondamentale de toutes les autres, est la vocation.

Je sçai qu'il n'y a point d'emploi dans la vie qu'on doive éxercer sans la vocation de Dieu : mais on peut dire avec vérité que cela est encore plus important & plus nécessaire dans celui de la conduite des Ecoles. Comme ceux ou celles qui y aspirent, doivent être par cet emploi les Anges visibles des enfans, ainsi qu'on le verra dans la suite ; ils doivent imiter la conduite de leurs Anges invisibles, qui ne font pas la moindre demarche dans leur ministere auprès des enfans de Dieu, sans avoir reçû ses ordres. Mais

auſſi lorſqu'ils les connoiſſent, il
les exécutent avec une obéïſſance &
une promtitude admirable. Ainſi il
ne doivent point d'eux-mêmes s'in
gérer de devenir les Maîtres des en
fans, les conducteurs des aveugles
& les Docteurs des ignorans; mai
attendre avec patience les ordres d
Pere de famille, qui doit appelle
qui il lui plaît, & appliquer au tra
vail ceux qu'il appelle, afin qu'il
faſſent du fruit, & que leur frui
demeure.

Ce ſeroit une témérité d'entre
prendre une œuvre ſi importante
ſans une vocation de Dieu bien mar
quée. En effet l'emploi des Maîtr
& des Maitreſſes d'Ecole étant
important, ils ont beſoin ſans dou
des ſecours de la grace, pour s'e
aquiter dignement. Or Dieu ne do
ne pour l'ordinaire ces ſecours qu
ceux qu'il y appelle, qu'il y eng
ge, & qui ſuivent ſes ordres. Po
ceux qui vont, qui courent, q

travaillent ſans ſa participation & ſans lui, il ne les connoît point, & il leur refuſe juſtement la grace de l'état dans lequel ils ſe ſont ingérez d'eux-mêmes.

Enfin un engagement dont Dieu n'eſt ni le principe ni la fin, ne conduit pour l'ordinaire qu'au précipice; & on ne peut en attendre que la perte des Maîtres, des Maîtreſſes & des Diſciples. C'eſt pourquoi il eſt de la derniere conſéquence pour ceux & celles qui veulent s'engager dans cet emploi, de connoître ſi Dieu les y appelle. C'eſt ce qu'ils ne peuvent faire que par certaines marques, & par quelques précautions qu'ils doivent apporter avant que de ſe charger de cet emploi.

CHAPITRE II.

Marques de vocation à la conduite des Ecoles.

IL y a plusieurs marques par lesquelles on peut connoître si Dieu appelle à la conduite des Ecoles. Les principales sont,

1. Les talens nécessaires pour en remplir utilement les devoirs, comme sont la santé, un bon sens, du discernement, un esprit d'ordre, afin de bien régler une Ecole, de la tenir dans l'ordre, d'enseigner avec art & avec méthode, & de suivre une exacte discipline.

2. Une capacité raisonnable dans ce qui regarde cette profession, c'est-à-dire, posseder en Maître & en Maitresse ce qu'on est obligé d'enseigner, qu'on sache parfaitement lire, d'une maniere distincte & judicieuse, bien accentuer, bien prononcer,

noncer, qu'on ſache bien écrire; qu'on ſache les regles de l'écriture & de l'ortographe, & qu'on ſoit en état de les enſeigner.

3. Comme la Religion eſt la principale fin des éxercices des Ecoles; pour la bien enſeigner aux enfans, il faut en être inſtruit ſoi-même, & beaucoup plus à fond que le commun des fidéles. L'eſſentiel de ce miniſtere étant de leur donner les premieres teintures & la connoiſſance du Chriſtianiſme, on doit être ſçavant dans la ſcience du ſalut & des Saints, c'eſt-à-dire, capable de faire connoître Dieu aux enfans, de leur apprendre à l'aimer, à l'honorer & à le ſervir; de former Jeſus-Chriſt dans leurs cœurs, d'en faire de vrais Chrétiens & des enfans de Dieu & de l'Egliſe. La lecture & l'écriture ne doivent être que le prétexte, le moien & l'acceſſoire.

4. Avoir quelque facilité de parler pour bien faire un Catechiſme,

& le talent d'insinuer & de faire aimer aux enfans ce qu'on leur apprend.

5. Une probité reconnuë, une pieté solide, qui consiste dans un grand éloignement de tout vice, dans l'assemblage des vertus convenables à cette profession, c'est-à-dire, dans une foi pure, un grand amour pour Dieu, un zêle ardent pour le salut des ames des enfans, dans un grand fond de pureté, de prudence, de force, de courage, d'humilité, de mortification, &c. Il faut avoir au dedans de soi la source de ces vertus, afin de répandre de sa plénitude sur ses Disciples.

6. Enfin la pureté d'intention qui consiste à ne point aspirer à cet emploi par un esprit mercenaire; mais dans la seule vûe d'y procurer la gloire de Dieu, d'y faire son salut, & d'y travailler à l'instruction, à l'éducation, & à la santification des enfans.

Il n'y a donc aucun de ceux ou de celles qui aſpirent à la conduite des Ecoles, qui en s'éxaminant ſans ſe flater & ne trouvant en ſoi-même ni les talens ni les vertus néceſſaires pour faire un bon Maître ou une bonne Maitreſſe (ces marques ſur tout ne paroiſſant point à ceux qui ſont capables d'en juger) ne doive bien ſe donner de garde de s'ingérer dans cet emploi ; & ſi par malheur quelqu'un avoit fait cette démarche funeſte, il a bien ſujet de ſe reprocher la témérité de ſon engagement; & s'il veut mettre ſon ſalut en aſſurance, on ne peut lui donner un meilleur conſeil que de prendre quelqu'autre emploi plus proportionné à ſes forces ; à moins que par un retour ſincere à Dieu & par un travail aſſidu, il ne puiſſe avec le conſeil de perſonnes ſages & experimentées en ces matieres, acquerir ce qui lui manque, & rentrer dans l'état où il auroit dû être, avant que de ſe char-

ger de l'inſtruction de la jeuneſſe.

Pour éviter ces inconvéniens, & pour ne point ſe tromper dans une affaire de cette conſéquence, il ne faut pas manquer avant que de s'engager dans cet emploi, de s'appliquer à connoître ſi Dieu y appelle.

CHAPITRE III.

Comment on peut connoître ſi on eſt appellé à la conduite des Ecoles.

COmme la vocation eſt le fondement de l'édifice qu'on prétend élever pendant toute ſa vie, il n'y a rien qu'on ne doive faire pour s'en aſſurer autant qu'on le peut moralement parlant. Or pour y réuſſir il faut faire deux choſes; la premiere eſt de lever les obſtacles à cette connoiſſance; la ſeconde eſt d'apporter les diſpoſitions néceſſaires pour l'acquerir.

Les obſtacles à la connoiſſance de

ſa vocation ſont. 1. Les péchés dont on peut être coupable. 2. Les habitudes mauvaiſes qu'on peut avoir contractées. 3. Les paſſions déréglées dont on peut être eſclave. Ceux ou celles qui aſpirent à la conduite des Ecoles doivent lever ces obſtacles pour pouvoir connoître ſi Dieu les appelle à cet emploi. 1. En retournant à Dieu par une converſion ſincere, & par une vraie pénitence. 2. En travaillant à détruire les habitudes criminelles qu'ils ont pu contracter. 3. En ſe rendant les maîtres des paſſions déréglées dont ils pourroient être eſclaves.

Les diſpoſitions néceſſaires pour connoître ſa vocation ſont. 1. De déliberer. 2. De conſulter.

La déliberation conſiſte. 1. A comparer enſemble, pluſieurs états dans leſquels on peut s'engager. 2. A comparer chacun de ces états avec les diſpoſitions de ſon eſprit, de ſon cœur & même de ſon corps pour re-

connoître celui dans lequel on fer[a]
son salut avec plus d'assurance pou[r]
soi, plus de gloire pour Dieu, &
plus d'édification pour le prochain[.]
Ceux ou celles qui aspirent à être
Maîtres ou Maitresses d'Ecole doi-
vent se faire à eux-mêmes l'appli-
cation de ces principes par raport à
ce ministere.

Après une longue & une meure
délibération on doit pour s'assurer
de sa vocation. 1. Consulter Dieu
2. Se consulter soi-même. 3. Con-
sulter son Directeur : c'est à quoi ne
doivent point manquer ceux ou cel-
les qui pensent à conduire des Eco-
les. Ils doivent avant que de s'en-
gager dans cet emploi. 1. Consulter
Dieu par de ferventes & de fréquen-
tes prieres, par la digne réception
des Sacremens pour lui demander
la grace de connoître sa volonté,
lui disant souvent avec le Prophête
Roi : *Enseignez moi à faire votre vo-
lonté, car vous êtes mon Dieu.* Pseau

me 142, 10. 2. Ils doivent ſe conſulter eux-mêmes par l'éxamen & par l'épreuve qu'ils doivent faire d'eux-mêmes par raport à cette fonction. Cet examen conſiſte à voir s'ils reconnoiſſent en eux les marques dont on a parlé dans le Chapitre précédent. Cette épreuve conſiſte à preſſentir par avance par l'expérience qu'ils en feront, s'ils pourront éxercer avec avantage cet emploi. 3° Ils doivent conſulter leurs Directeurs ou autres perſonnes éclairées, avec qui ils doivent conférer de leur deſſein, leur faiſant connoître ce qu'il eſt néceſſaire qu'ils ſçachent pour pouvoir prudemment les déterminer.



CHAPITRE IV.

Quelques autres précautions particuliéres à prendre avant que de s'engager dans l'emploi de Maître ou de Maîtresse d'Ecole.

CEux ou celles qui se croiront destinés à l'emploi des Ecoles, outre la précaution fondamentale dont on vient de parler qui est la vocation, doivent encore y apporter quelques autres précautions particuliéres qui sont nécessaires pour pouvoir s'en acquiter dignement quand ils en seront chargés. Voici les principales.

1. Comme pour être un jour un bon Maître & une bonne Maitresse d'Ecole il faut avoir été auparavant bon disciple, ils doivent commencer par s'instruire à fond de ce qu'il faut enseigner dans les Ecoles, soit par raport à la lecture, à l'écriture

à l'arithmetique, &c. Travailler à en posséder les regles, l'art & la méthode ; soit par raport à la Religion Chrétienne dont ils doivent enseigner les premiers élémens aux enfans ; soit par raport aux regles de la civilité & de l'honnêteté, qu'ils ne doivent point ignorer pour apprendre à leurs écoliers ou à leurs écolieres celles qui conviennent à leur état, à leur âge, à leur sexe.

2. S'appliquer à faire un fond d'une piété, d'une vertu & d'une sainteté si solide qu'ils puissent en devenir des Maîtres & des Maitresses à l'égard de leurs enfans.

3. Penser à faire une bonne provision de patience, de force, de courage, de fermeté, dont ils auront un grand besoin dans l'exercice de leur ministere.

4. Se nourir par avance du pain de la parole de Dieu par la lecture qu'ils auront soin d'en faire, afin de se remplir des maximes saintes de la

Religion, & des regles de condui
qu'un Chrétien doit observer po
vivre d'une maniere digne de sa v
cation.

5. Tacher de se rendre Maîtres
Maitresses dans la pratique de to
les exercices de la Religion Chr
tienne, de la priere, & de la méd
tation de la loi de Dieu, de la lect
re des livres de piété, de la dig
réception des Sacremens, de l'ex
men général & particulier de con
cience, de la visite du Saint Sac
ment, de la maniere d'entendre
sainte Messe, de l'assistance aux
vins offices.

6. Prévoir les difficultés, les o
stacles, les embarras qui se renco
trent dans le ministere auquel ils
pirent, les principaux points de p
dence qu'il faut y observer pour
point faire de fautes considérabl

7. Rien ne seroit plus utile p
eux ni plus avantageux pour les E
les qu'ils doivent conduire, que

paſſer quelque tems dans une bonne maiſon où l'on forme les ſujets deſtinés à faire les Ecoles. C'eſt dans ces lieux que l'on apprend admirablement bien les ſecrets de cet art des arts, c'eſt-à-dire, la maniere de gouverner une Ecole Chrétienne : s'ils ne peuvent pas recevoir ce ſecours dans ces lieux, qu'ils le cherchent dans les livres qui traitent de cette matiere, dont ils doivent faire une étude particuliere, avant que de s'engager dans cet emploi.

8° Enfin la derniére précaution qu'ils doivent apporter avant que de ſe charger de la conduite des Ecoles, eſt de ſe preſenter à l'Evêque du lieu où eſt l'Ecole ou à ſes grands-Vicaires : ſi c'eſt à Paris, à Monſieur le Chantre de la Cathedrale, Superieur né des Ecoles de cette grande Ville. 1° Pour ſubir l'éxamen qu'ils doivent faire des Maîtres & des Maîtreſſes d'Ecole par raport à leur Religion, à leurs mœurs & à leur ca-

pacité. 2. Pour en être approuvés & pour avoir par écrit leur institution. 3. Enfin pour recevoir d'eux les avis qu'ils jugeront à propos de leur donner, & les regles qu'ils leur prescriront pour leur conduite particuliere, ou pour celle de leur Ecole.



TROISIEME

TROISIEME PARTIE.

Sentimens que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent avoir de leur emploi.

CHAPITRE PREMIER.

Estime que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent concevoir de leur emploi.

§. I.

PREMIER MOTIF D'ESTIME.

Ils sont les Maîtres & les Maitresses des enfans qui leur sont confiés.

QU'y a-t-il de plus capable de faire estimer l'emploi des Maîtres & des Maitresses d'Ecole, que la conduite même des Ecoles dont ils sont chargés, laquelle leur donne

des raports ſi admirables & en m
me tems ſi honorables, à l'égard d
enfans de Dieu? Car ils deviennen
par ce moien, leurs maîtres & leu
maîtreſſes. Quel honneur pour eu
& quel motif d'eſtime pour cet e
ploi!

Ils ſont appellés avec juſtice M
tres & Maîtreſſes, & ils le ſont
effet, parce qu'ils en font les fo
tions à l'égard des enfans. Car q
conque eſt chargé de la conduite
Ecoles, eſt le precepteur que D
le Roi des Rois donne à ſes enf
heritiers de ſon roiaume, & vér
blement nés pour être autant
Rois dans l'éternité, afin qu'il
eleve pour le ciel, qu'il leur app
ne à vivre en vrais enfans de D
qu'il retrace en eux ſon image d
gurée par le péché, & qu'il les r
de dignes de poſſeder Dieu dans
ternité bienheureuſe. Quelle eſt
ne doivent-ils point concevoir d
vocation qui les engage non ſe

ment à inspirer aux enfans tous les sentimens de la pieté chrétienne & de la perfection évangelique, mais encore à user de toutes sortes de précautions, & à rechercher tous les moiens possibles pour les conserver dans l'innocence, & pour éloigner d'eux toutes les choses qui pourroient y donner quelque atteinte, & alterer ou diminuer le moins du monde en eux la charité & la grace de Jesus-Christ ?

Il y a deux Maîtres dans une Ecole Chretienne. Le premier est Jesus-Christ qui la gouverne intérieurement & invisiblement, qui est le Maître de l'esprit & du cœur des enfans ; le second est un homme qui la conduit extérieurement & visiblement, qui parle aux oreilles du corps des enfans, & qui doit leur enseigner par le ministere de la parole, ce que Jesus-Christ a enseigné. Un Maître & une Maîtresse d'Ecole sont assis sur la chaire de Jesus-Christ ; ils tien-

nent ſa place, ils ne doivent ri
faire dans leur Ecole que ce que f
roit Jeſus-Chriſt. Ils ne doivent
dire que ce que Jeſus-Chriſt diro
s'il ſe rendoit viſible. Leur empl
eſt de former Jeſus-Chriſt dans
cœur des enfans, afin qu'ils ſe co
duiſent par ſon eſprit. Ils doive
dépeindre ſans ceſſe ce divin Sauve
à leurs yeux par la parole, & le le
rendre viſible en leur perſonne, s'e
rendant eux-mêmes une copie v
vante par l'éxemple d'une piété vra
ment chrétienne, leur propoſa
ſans ceſſe l'Enfant-Jeſus qui a bie
voulu paſſer par cet âge pour le ſa
tifier, comme le modéle qu'ils do
vent imiter; leur repreſentant ſo
vent les circonſtances que l'Evang
le rapporte de ſa vie dans ſon enfa
ce, qui renferme un abregé de ce
le qu'un enfant doit mener à c
âge. & que l'on doit leur appre
dre à l'Ecole, puiſque tous les exe
cices qui s'y pratiquent ne doive

tendre qu'à rendre Jesus-Christ aimable aux enfans, à les porter à imiter ses vertus, à suivre ses maximes, & à garder ses commandemens.

CHAPITRE II.

§. 2.

Second motif d'estime de l'emploi des Maîtres & des Maîtresses d'Ecole.

Ils sont les Anges Gardiens des enfans dont ils ont la conduite.

LEs Maîtres & les Maîtresses d'Ecole, par leur vocation sont établis de Dieu pour être les Anges Gardiens visibles des enfans dont ils sont chargés. Car ce que les Anges Gardiens sont à l'égard des enfans d'une maniere invisible, les Maîtres & les Maîtresses doivent l'être d'une maniere visible. Comme ces esprits

bien-heureux, ils doivent veiller ſans ceſſe ſur les enfans de leurs Ecoles, les conſerver dans l'innocence, les inſtruire, les conduire dans tous leurs pas, éloigner d'eux tous les dangers & les piéges qui les environnent, leur donner toutes les impreſſions que la Religion demande, les mettre dans la voie du ciel, les y faire marcher, les y affermir, leur former l'eſprit & le cœur ſur les vérites & ſur les principes de la Religion Chrétienne.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'un Maître & une Maîtreſſe d'Ecole fuſſent purs comme des Anges pour inſpirer l'amour de la pureté aux enfans, & ſpirituels comme les Anges pour les dégager des paſſions de cette vie charnelle, & toute plongée dans les plaiſirs des ſens, que menent la plupart des jeunes gens.

Il ſeroit encore à ſouhaiter que ſemblables aux Anges des enfans qui croient en Jeſus-Chriſt, ils fuſſent

ſans ceſſe devant la face de Dieu par l'élevation de leurs deſirs, par leurs prieres & leurs gémiſſemens, afin d'attirer ſur ces petites ames, les graces & les bénédictions du ciel & de leur ſervir de puiſſans protecteurs contre tant d'ennemis de leur ſalut, qui en font périr tous les jours un ſi grand nombre.

Mais aiant l'honneur d'être les cooperateurs des Anges dans les fonctions de leur miniſtere, que peuvent-ils faire de mieux que de s'unir de cœur avec ces eſprits céleſtes, d'entrer dans leurs vûës, de les invoquer pour les enfans dont ils ſont les gardiens, d'imiter leur activité, leur vigilance, leur aſſiduité, agiſſant toujours ſous les yeux de Dieu & dans une grande dépendance de ſes ordres? Quoi! doivent-ils ſe dire à eux-mêmes, les Anges ne dédaignent pas de ſe rabaiſſer juſqu'à ces enfans, même les plus pauvres, les plus ignorans, les plus

grossiers, ils se tiennent assidus près d'eux, comme les officiers d' grand Prince auprès de sa person parce qu'ils les regardent dans vûës de Dieu dont ils sont les fans, & de Jesus-Christ qui les a chetés de son propre sang, & do ils ont l'honneur d'être les memb & nous qui ne sommes que de mi rables pécheurs nous en aurions mépris & du dégoût ?

CHAPITRE III.

L'amour que les Maîtres & les Maît ses d'Ecole doivent avoir pour le emploi.

CE n'est pas assez que les M tres & les Maitresses d'E estiment leur emploi, ils doiv encore l'aimer & s'y plaire p pouvoir s'en acquiter dignem Cet emploi de quelque côté qu le regarde, n'a rien qui ne soit p

pro à le rendre aimable aux Maîtres & Maitresses d'Ecole. On peut le considérer, ou dans son principe, ou dans sa nature, ou dans ses effets: rien n'est plus aimable que cet emploi considéré par tous ces endroits. Le principe de cet emploi est Dieu même qui y appelle les Maîtres & & les Maitresses; comment ne pas aimer un don qui part de cette main? cet emploi considéré en lui-même consiste à faire la fonction de Maître & de Maitresse, & à éxercer le ministere d'Ange Gardien à l'égard des enfans, qu'y a-t-il de plus capable de le faire chérir des Maîtres & des Maitresses d'Ecole? Enfin cet emploi regardé par raport aux fruits qu'il produit, doit le faire aimer de ceux ou de celles qui en sont chargez. Ils sont ineffables ces fruits; qui pourroit les rapporter & en faire le détail? Quelle gloire ne procure-t-il point à Dieu & à Jesus-Christ son Fils? Quels biens l'Eglise n'en

reçoit-elle pas ? Quels avantag
l'Etat n'en tire-t-il point ? Qu
treſor de mérites n'amaſſent po
ceux ou celles qui l'éxercent dign
ment ? Quel amour les Maîtres
les Maitreſſes d'Ecole ne doivent-
donc pas avoir pour leur état ? M
faudroit-il d'autres motifs pour
porter à l'amour de cet emploi q
l'exemple de Jeſus-Chriſt dans
conduite qu'il a gardée à l'égard d
enfans ? Il eſt vrai que ce divin Sa
veur eſt le Maître par excellence
tous les Chrétiens ; le Pere Etern
l'a chargé de cet emploi à leur éga
Ecoutez-le, dit-il, lorſqu'il vo
enſeigne, & par ſes paroles &
ſes actions. Il dit lui même à
Diſciples & en leur perſonne à to
les Chrétiens, *Vous m'appellez*
Maître & vous avez raiſon ; car j
ſuis. En effet c'eſt de lui qu'ils d
vent apprendre à remplir leurs
voirs & à s'acquiter de leurs o
gations. Mais il apprend d'une

niere particuliere aux Maîtres & aux Maitresses d'Ecole l'amour qu'ils doivent avoir pour leur emploi. Il est rapporté dans l'Evangile qu'on amenoit les enfans à ce Divin Maître, qu'il les recevoit avec une bonté admirable, qu'il les embrassoit avec tendresse ; ensuite il les benissoit, il prioit pour eux, il leur imposoit les mains & les défendoit contre ses Apôtres, qui reprenoient avec des paroles dures ceux qui les lui presentoient. *Laissez venir à moi les petits enfans*, leur disoit-il, *& ne les empêchez pas : car le Roïaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent.* S. Math. 19, 14.

Qu'y a-t-il de plus grand, de plus honorable, de plus utile, & de plus aimable que de mener ces enfans à ce divin Maître, & en même tems de tenir sa place pour les recevoir de sa part, les instruire, les élever, leur procurer sa bénédiction, sa grace, sa protection ? C'est-là

l'essentiel du devoir des Maîtres
des Maitresses d'Ecole ; tout doit
rapporter à cela comme à sa fin.

Enfin qui peut plus contribuer
rendre aimable l'emploi des Maîtr
& des Maitresses d'Ecole, que l
enfans mêmes dont ils ont la condu
te ? Ils sont aimables dans cet â
& doivent faire aimer l'exercice
leur instruction & de leur éducatio
En effet qu'y a-t-il de plus aimab
que d'avoir continuellement deva
les yeux tant de leçons, de simp
cité, d'humilité, de détachemen
de pureté, d'innocence &c, lo
qu'ils voient que ces enfans que J
sus-Christ propose comme des m
déles de ce qu'il faut être pour av
part à son Roïaume? Non, rien n
plus capable de porter les Maît
& les Maitresses d'Ecole à aimer l
vocation, à estimer leur emploi,
se faire un plaisir d'exercer leur m
nistere,& à regardercomme un gr
sujet de joie d'être assidus au

des enfans, de ſe tenir dans leur Ecole, & de leur donner leur tems, leurs ſoins & tous les ſecours qui dépendent d'eux, afin de pouvoir procurer leur avancement, & le ſalut de leurs ames.

CHAPITRE IV.

§. I.

Zêle que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole doivent avoir pour l'éxercice de leur emploi.

LEs Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole qui ſont pénétrés d'eſtime & d'amour pour leur emploi, ſe portent comme naturellement avec zêle à l'exercice qu'ils en font. Car le zêle qu'on a pour une choſe n'eſt proprement que l'effet & une ſuite de l'eſtime & de l'amour qu'on en a. Or je ne ſçai point d'emploi où le zêle ſoit plus néceſſaire que dans

celui de la conduite des Ecoles po
s'en acquiter dignement, à cause d
difficultés qui sont inséparables
l'éxercice de cet emploi, de la pei
qu'il y a à en remplir les devoir
& des obstacles qui s'y rencontre
& qu'il faut surmonter.

Il faut l'avouer ingénument, pou
quoi le dissimuler ? Toutes ces ch
ses se trouvent dans la conduite d
Ecoles, cela est visible à quiconq
fait attention à ce qui s'y passe,
n'y a aucun de ceux ou de celles q
y sont occupés qui ne le sente viv
ment. En effet cet emploi est pé
ble pour l'esprit, il faut sans ce
veiller pour connoître les incli
tions des enfans & observer ce qu
ont de bon & de mauvais, & qu
maniere de reprendre leur conv
mieux, afin de s'en servir pour l
conduite. Quelle peine n'y a-t
point à se rendre capable d'instru
les enfans dans la foi & dans
mœurs ? Cet emploi est encore

nible pour le corps. Quelle peine de parler ſans ceſſe à des enfans pour les tenir dans leur devoir, & bien ſouvent ſans y réuſſir que très peu ! Cette peine eſt encore plus grande par raport aux enfans, qui n'aiant point encore la raiſon bien formée, ſont très indociles & très peu capables d'entrer dans les raiſons qu'on leur donne, qui ſont comme de petits animaux qui ne voudroient ſuivre que l'inſtinct naturel qui les porte à tout ce qui contente les ſens, qui ont des humeurs difficiles, bizarres, intraitables. Quelle peine de les réduire tous à la raiſon, à l'ordre & à la vertu ! Il ne faut point s'étonner de ces difficultés : les grandes choſes ſont toujours difficiles ; l'inſtruction & l'éducation des enfans ſont quelque choſe de ſi grand, & de ſi relevé devant Dieu, qu'il n'y a point de difficulté qu'il ne faille ſurmonter pour s'en bien acquiter.

A moins que les Maîtres & l
Maitresses d'Ecole n'aient du zè
pour l'éxercice de leur emploi, i
ne surmonteront point ces difficu
tés, ils se rebuteront de la pei
qu'il y a, & ils n'auront point ass
de force pour lever ces obstacles.

C'est-pourquoi il est de la dernie
conséquence qu'ils soient animez d
ce zêle dans l'éxercice de leur mi
nistere, s'ils veulent s'en acquit
d'une maniere qui puisse être agré
ble à Dieu, profitable à eux-mê
mes, & utile à leurs Ecoliers. Po
les porter à ce zêle je ne voudro
que leur representer celui que d
grands hommes ont eu pour cet em
ploi.



CHAPITRE V.

§. 2.

Zèle admirable que de grands hommes ont eu pour la conduite des Ecoles.

DIeu dont les desseins de miséricorde sont ineffables à l'égard des enfans des hommes, a dans tous les tems suscité de grands personnages zêlés pour la conduite desEcoles, qui ont fait leur principale & leur plus agréable occupation de cet emploi, & qui se sont estimés heureux de l'éxercer à l'égard des enfans, & de leur rendre ce charitable office. La foi dont ces grands hommes étoient remplis les leur faisoit regarder comme la plus innocente portion du troupeau de Jesus-Christ. Ils les considéroient avec le Prophête comme de jeunes Oliviers que les mauvaises herbes pouvoient empê-

cher de croître : & persuadez qu'i
étoient que leurs soins pouvoie
leur faire porter des fruits digne
de l'éternité, ils croioient ne pouvo
rien faire de plus agréable à Di
que de cultiver ces jeunes plante
qui autrement auroient été étouffé
dès leur naissance. Ils se pressoie
de jetter des semences de la véritab
pieté dans ces terres encore tout
pures, & qui ne venoient que d'êt
arosées du Sang de Jesus-Christ :
sçachant que les vertus qui sont e
racinées de bonne heure, sont lon
tems agitées avant que de pouvo
être abatuës, ils n'oublioient ri
de ce qui étoit en eux pour donn
à leurs cœurs des inclinations po
le bien, assez fortes pour pouvo
durer pendant toute la vie, & po
leur assurer l'éternité.

Les Ecoles leur paroissoient le se
lieu où les enfans pouvoient co
server l'innocence qu'ils avoient re
çue dans le Batême; ils croioient po

voir les délivrer par ce moien de la corruption & des desordres ausquels l'homme a une pente si prodigieuse dès sa plus tendre jeunesse; la discipline qu'on y fait garder leur sembloit devoir empêcher qu'ils ne contractassent de mauvaises habitudes dans un âge capable de toutes sortes d'impressions, & où ils prennent bien plutôt celles du mal que celles du bien; & ils aimoient mieux étouffer les vices de bonne heure en apprenant aux enfans à modérer leurs passions encore foibles, que de s'exposer peut-être à la nécessité facheuse de les corriger un jour par des remedes violens, où même d'en voir arrêter le cours par des supplices, quand l'âge & les occasions les auroient rendus incorrigibles. En assujettissant les enfans aux reglemens d'une Ecole, ils préparoient leurs cœurs à obéïr à la loi de Dieu & à ceux qui sont revêtus de son autorité. Des hommes qui avoient

porté le joug dès leurs plus tend
années se soumettoient sans pei
aux ordres des Puissances légitime
& l'Eglise & l'Etat trouvoient d
Sujets qui se rendoient sans résista
ce à tout ce qu'on leur comma
doit, parce qu'ils avoient appris
bonne heure le respect & la défére
ce qui est dûë aux Superieurs.

Du nombre de ces grands homm
zêlés pour l'instruction & pour l'
ducation des enfans, ont été les J
rômes, les Gregoires, &c. & un
infinité d'autres dont parle l'Histo
re Ecclesiastique ; l'éxemple de Sai
Protogene est admirable sur ce point
c'étoit un Evêque d'Edesse en Meso
potamie. Ce Saint étant Prêtre, fu
éxilé pour la foi par l'Empereur Va
lens heretique Arien, dans la Vil
d'Antinoüs en Egypte, où il y avo
encore alors beaucoup de paien
Mais y aiant emploié le tems de so
éxil à faire l'Ecole aux enfans ave
un succès merveilleux & propo

tionné à sa charité, il y déracina par ce moien presque tout le paganisme.

Il est aussi rapporté, que Saint Cassien Martyr faisant l'Ecole dans la Ville d'Imola en Italie, fut abandonné par la Sentence du Juge à la vengeance des enfans qu'il instruisoit, dont une partie étant encore payens & mécontens de sa fermeté & de son éxactitude pour la discipline de l'Ecole, ils le percerent à coups de stilets de fer, qui étoient des poinçons dont on se servoit alors pour écrire.

Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent encore s'animer au zêle de leur emploi, par l'éxemple admirable du grand Gerson Chancelier de l'Université de Paris, qui s'étant retiré à Lyon, ne crut pas que ce fût se rabaisser ni faire rien d'indigne de sa profonde érudition, de sa qualité de Docteur & de Chancelier, ni de son grand méri-

te, que de s'appliquer à faire l'E-
cole aux enfans & à travailler p
ses soins à les retirer de la corru
tion : Il se glorifioit tellement
cette fonction, qu'il soutenoit qu
n'y en avoit guere de plus utile
peuple & de plus propre pour sa
tifier un Prêtre ; & il répondoi
ceux qui le blamoient de ce qu'il
s'appliquoit pas à faire paroître
talens dans des emplois plus écl
tans. *Cela seroit peut-être plus glorie
mais non pas plus utile.*

Ces exemples admirables du z
pour les Ecoles, ont porté & port
encore tous les jours une infin
d'Ecclesiastiques, de Prêtres &
Curez à faire les petites Ecoles,
à se faire un plaisir & un hon
d'enseigner & de catechiser les
tits enfans ; ce qu'ils ont fait & f
encore avec un fruit incroiable :
par ce moien ils ont réformé &
forment des Paroisses entieres,
ils leur ont donné & leur don

une face toute nouvelle.

Que ſi Meſſieurs les Curez n'ont pas aſſez de zêle ni aſſez de loiſir, dit M. Du Caſſe, pour s'appliquer par eux-mêmes à cette fonction, il eſt de leur devoir, & les Superieurs Eccleſiaſtiques doivent leur recommander d'y ſatisfaire exactement, de viſiter une fois chaque ſemaine les Ecoles qui ſont dans leurs Paroiſſes, de prendre garde ſi ceux ou celles qui les gouvernent ſont approuvés ou non; & s'ils ne le ſont pas, d'en donner avis à leurs Superieurs : ils doivent tenir la main à l'obſervation des Reglemens qui ont été faits pour les Ecoles, & veiller avec un ſoin particulier ſur les mœurs & ſur la conduite des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole de leurs Paroiſſes.

QUATRIEME PARTIE

Principaux devoirs des Maîtres & d Maitresses d'Ecole dans l'éxercic de leur emploi.

CHAPITRE PREMIER.

§. I.

Devoirs des Maîtres & des Maitre d'Ecole par raport à leur conduit particuliere.

ENfin ceux ou celles qui ont to tes les marques qui peuvent le faire connoître que Dieu les app à l'instruction & à l'éducation d enfans dans les Ecoles, doiven l'exemple des Anges par soumiss aux ordres de Dieu, aller par tout la Providence les destinera pour executer. Ils doivent comme ces

prits bienheureux être pleins d'activité pour faire tout ce que Dieu demande d'eux dans cet emploi, soit par raport à eux-mêmes, soit par raport à leurs écoliers ou écolieres, soit par raport à leurs Superieurs, soit par raport à leurs Ecoles.

Le premier devoir des Maîtres & des Maitresses d'Ecole est de bien regler leur conduite particuliere ; ce devoir est le fondement de tous les autres ; car comment pourroient être bons & utiles aux autres, ceux ou celles qui ne le sont pas à eux-mêmes ? Que serviroit aux Maîtres & aux Maitresses de gagner à Dieu tous les enfans de leurs Ecoles, s'ils se perdoient eux-mêmes ? Mais le plus souvent ceux qui oublient leur propre salut se mettent fort peu en peine de celui des autres ; & quelque mouvement qu'ils se donnent pour les ramener à Dieu, ils ne méritent pas que ce Pere des esprits ait égard à leur zéle. Il faut donc que les Maî-

tres & les Maitresses d'Ecole co mencent par se rendre eux-mê agréables à ses yeux, pour pou servir utilement les ames des enf dont ils sont chargés.

Il faut qu'ils commencent l' vrage du salut des autres par le propre ; s'ils veulent donc enseig avec fruit & inspirer avec succè pieté aux enfans , ils sont obli d'en être les modéles, que les en puissent se proposer sans dange s'égarer, & suivre avec sureté. L plus grand devoir est de se santifie plus en plus pour les enfans , Dieu leur a donnez à instruire, & se rendre dignes d'être les Mini de ses graces & de ses miséricor sur eux par une vie reglée sur vérités de l'Evangile. Sur ce princ

Les Maîtres & les Maitresses cole doivent par leurs bonnes mœ & par une conduite sainte servir enfans d'un exemple & d'une le continuelle de vertu plus efficace

toutes les paroles. C'eſt ce qui doit les obliger très particulierement à être retenus dans leurs entretiens, modeſtes dans leur air, leurs manieres & leurs actions, prudens & charitables dans leur conduite, doux & patiens à ſupporter les défauts des enfans, adroits & methodiques pour s'accommoder à leur portée; en un mot ils doivent ſçavoir & exprimer en eux-mêmes la vie & la doctrine de Jeſus-Chriſt pour être en état de la leur enſeigner par leurs paroles & par leurs actions.

Pour le faire avec ſuccès par leurs paroles, ils liront avec application la vie de Jeſus-Chriſt rapportée dans l'Evangile, & les livres qui pourront les en inſtruire, prenant & ſuivant dans le choix de ces livres l'avis & le conſeil de leurs Paſteurs ou de leurs Confeſſeurs. Les inſtructions de la Morale Chretienne qui vont être expoſées pourront leur ſervir à cela, ils ſe rendront les ſu-

jets qui y ſont contenus, famili
autant par une frequente lectu
que par la priere, afin de pou
les expliquer enſuite d'une mani
plus nette & plus touchante. Ils
ront ſoin de propoſer aux enfans
exemples tiré ou de l'Ecriture S
te ou de l'Hiſtoire Eccleſiaſtiq
où appuiés ſur l'autorité des Sa
Peres, tels qu'une critique judici
ſe & Chretienne ne peut recuſer,
de confirmer les verités qu'ils
ront traitées dans leurs inſtructi

Pour pouvoir enſeigner aux en
la vie & la doctrine de Jeſus-C
par leurs actions, ils pratique
les premiers ce qu'ils enſeignent
enfans, & tacheront avec le ſec
de la grace de devenir les copi
ce divin original par l'imitatio
ſa vie, & par la fidelité à obſ
les regles de conduite qu'il a
crites dans le ſaint Evangile, &
ſont encore rapportées dans le
tres livres de l'ancien & du

veau Testament touchant la morale Chretienne.

Ils se donneront bien de garde de scandaliser les enfans, & de leur apprendre le mal, puisque ce seroit être plus criminel que s'ils leur enfonçoient le poignard dans le cœur, & il leur seroit plus avantageux qu'on *leur mît au cou une meule de moulin & qu'on les jettât dans la mer.* S. Marc. 9, 41.

CHAPITRE II.

§. 2.

Quelques regles de conduite que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent observer.

LEs Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent, 1. Avoir en horreur le mal, c'est-à-dire, le peché, le haïr, l'éviter avec soin, s'en détourner, en fuir les occasions,

2. S'abstenir de tout ce qui a quelqu'apparence du mal.

3. S'attacher fortement au bien, c'est-à-dire, à la vertu, faire avec exactitude le bien que Dieu demande d'eux dans leur état.

4. Se donner bien de garde d'être laches dans leur devoir, mais avoir soin de se conserver dans la ferveur de l'esprit.

5. Se conduire d'une maniere digne de Dieu, cherchant tous les moiens de lui plaire & portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres.

6. Se conduire d'une maniere digne de Jesus-Christ leur divin fondateur, digne de l'Evangile qui est leur regle, enfin digne de l'état auquel ils ont été appellez, pratiquant en toutes choses, l'humilité, la douceur, la patience, &c.

7. Ils doivent être des gens d'oraison & de priere pour attirer sur leurs exercices, sur leurs Disciples,

ſur leurs perſonnes les graces de Dieu & ſes influences celeſtes, pour s'acquiter de leur emploi avec fruit & avec benediction.

8. Offrir ſouvent à Dieu leurs travaux & les difficultez de leur état, & lui proteſter qu'ils ne pretendent par l'exercice de leur miniſtere, que ſa gloire, leur propre ſantification, & le ſalut des enfans dont ils ſont chargés.

9. N'être ni doux ni ſevere par humeur : mais la ſageſſe la raiſon & le beſoin des enfans qu'ils ont à conduire, doit toujours les regler à leur égard.

10. Se rendre dignes de fréquenter les Sacremens. Si un Maître d'Ecole Laïque a un peu de zêle pour ſon ſalut, il ſe confeſſe ſelon le conſeil de Saint François de Sales, au moins tous les mois & communie quand ſon Confeſſeur le juge à propos, & à la Meſſe de Paroiſſe, s'il le peut. On attend quelque choſe de plus

d'une Maitresse d'Ecole & pour la Confession & pour la Communion. Cela dépend des dispositions, & de la conduite de la vie. C'est par-là qu'on doit en juger. On connoît l'arbre par les fruits, & non par les feuilles.

11. S'appliquer à enseigner aux enfans à lire, à écrire, &c. & travailler à leur instruction & à leur éducation avec affection, avec diligence, avec un esprit de pieté, afin de plaire à Dieu & de satisfaire à leur devoir, & non par coutume, avec négligence, ou seulement pour leur propre intérêt.

12. Etre simples & modestes dans leurs habits, dans leurs gestes, dans leurs manieres, & dans tout leur exterieur.

13. Eviter dans leurs actions & dans leur conduite la vanité & la legereté, &c.

14. Comme leur réputation est nécessaire au public, ils doivent l'établir & la conserver avec soin, en

fuiant tout ce qui peut y donner quelque atteinte.

15. S'interdire abſolument les jeux, principalement de hazard, éviter les entretiens & les divertiſſemens mondains, fuir la compagnie des jeunes gens vicieux & de mauvaiſe vie, & des gens du monde, ſinon autant que leur emploi les oblige de les voir.

16. S'occuper utilement après les heures de l'Ecole, à quelque travail convenable à leur état, ou à quelque lecture, ou à faire les exemples qu'ils doivent donner à leurs écoliers ou écolieres. Enfin n'être jamais oiſifs.

17. Les Maîtres d'Ecole doivent s'acquiter de leur office les Dimanches & les Fêtes à l'Egliſe & dans la Paroiſſe d'une maniere ſi exemplaire qu'ils édifient tous ceux qui ſeront témoins de leurs actions.

18. Faire avec un eſprit de Religion toutes leurs fonctions, com-

me de ſervir à la ſainte Meſſe, d'aſſiſter à l'adminiſtration des Sacremens autant que le devoir de l'Ecole peut le permettre, de chanter l'Office divin, ſi cela ne préjudicie point à leurs enfans, &c.

19. Se donner bien de garde de rien précipiter dans tout ce qu'ils ont à chanter : mais prononcer diſtinctement & poſément tout ce qu'ils ont à dire.

20. Ils doivent avoir un grand ſoin de la propreté de l'Egliſe & de la ſacriſtie, & ils feront enſorte que les Autels ſoient decemment parez, ils balaieront le pavé & nétoieront les murailles de l'Egliſe & de la ſacriſtie autant de fois qu'il ſera néceſſaire pour les tenir toujours propres.

21. Ils viſiteront de tems en tems les ornemens de l'Egliſe, & tâcheront qu'ils ſoient bien pliez. Enfin ils auront ſoin que rien ne traine ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans la ſacriſtie,

mais que chaque chose soit à sa place.

CHAPITRE III.

Devoirs generaux des Maîtres & des Maitresses d'Ecole par raport à leurs écoliers & à leurs écolieres.

TOus les devoirs des Maîtres & des Maitresses d'Ecole & generalement de tous ceux & celles qui enseignent & qui sont chargés de la conduite des autres, sont fondées sur les maximes suivantes de l'Ecriture Sainte.

Si on vous a établi pour conduire & gouverner les autres, ne vous en élevez point, & soiez parmi eux comme l'un d'entre eux. Aiez soin de ceux qui sont sous votre conduite, & ne vous tenez en repos qu'après vous être acquité de votre devoir. Eccli. 32. 1 2.

Il faut que celui qui a reçû le don

d'enſeigner s'applique à enſeigner,
que celui qui a reçû le don d'exhort
exhorte les autres, & que celui qui
la conduite de ſes freres s'en acqu
avec vigilance. Saint Paul aux R
mains. 12. 7 & 8.

Les Maîtres & les Maitreſſes n
ſont pas plutôt chargés de la co
duite des Ecoles, que dès ce m
ment ils deviennent des perſonn
publiques, parce qu'ils ſont redev
bles au public de pluſieurs cho
importantes, ſur tout du ſoin d
enfans qui leur ſont confiés, ſur
conduite deſquels ils doivent v
ler, comme devant en rendre co
pte à Dieu.

En effet les Peres & les Mere
déchargeant & ſe repoſant ſur c
de la plus grande partie du ſoin
leurs enfans, ils entrent dans le
devoirs à proportion de leur cha
pendant qu'ils tiennent leurs en
ſous leurs yeux, & ſous leur m
Revêtus de l'autorité des Pere

des Meres ils leur en tiennent lieu dans leur Ecole, ils leur doivent donc tout l'amour raisonable & chrétien, toute la tendresse, la condescendance, le soin, la vigilance, la juste severité, la correction, le bon exemple, l'instruction, l'éducation, ausquels leurs Peres & leurs Meres sont obligez à leur égard. *Aiez soin de bien élever vos enfans*, dit S. Paul à ceux qui en sont chargés, *en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur*. Eph. 6. 4.

1. Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent d'abord s'appliquer à connoître le naturel & les inclinations de leurs enfans afin de pouvoir les regler chrétiennement, pour cultiver & perfectionner ce qu'il y a de bon en eux, corriger ce qu'il y a de vitieux, arracher de leurs cœurs les mauvaises plantes, y faire croître les bonnes, prévenir le vice ou le détruire, édifier la vertu, leur inspirer l'horreur & la haine du

mal, l'amour & le zèle pour le bien.
Ils doivent encore étudier le caractere des enfans pour pouvoir les conduire prudemment & voir de quelle maniere ils doivent les traiter ; car les uns sont soutenus par la crainte les autres se gagnent par la douceur quelques-uns sont susceptibles de raison & de persuasion ; d'autres reviennent à eux-mêmes par un signe par un air, par un geste ou même par le silence. Il faut faire cette étude des enfans, avec zèle, avec assiduité, avec charité & prudence, & y donner tout le tems nécessaire. Car souvent l'envie de vaquer à une autre chose, fait qu'on ne s'acquitte qu'imparfaitement de ces devoirs.

2. Ils doivent inspirer à leurs enfans l'amour & le zèle pour le travail, les y accoutumer, les porter à s'occuper toujours & à des exercices honnêtes & convenables à leur âge & à leur état, leur apprendre à ménager le tems & à fuir l'oisiveté

3. Ils doivent encore leur inspirer l'esprit d'ordre & de regle, afin qu'ils fassent chaque chose dans son tems. Le dérangement dans l'esprit produit bien-tôt le dérangement dans les actions, on devient indifferent pour son devoir dès qu'on est lâche & irrégulier à le faire ; si l'on n'accoutume les enfans à cet esprit de regle, ils ne feront aucun progrès dans la pieté & dans la science. Si l'on veut donc que les enfans travaillent avec succès & qu'ils avancent dans l'une & dans l'autre, rien n'est plus important que de lés regler & de leur prescrire le tems qu'ils doivent donner à Dieu, celui qu'ils doivent emploier à leur étude ou à leur travail, celui de leur récreation, & celui de leur repas ; & d'être exact à leur faire observer ce reglement de vie.

4. Comme la charité doit être le principe & le motif de l'emploi des Maîtres & des Maitresses d'Ecole,

elle les oblige à ne faire acceptio
de personne, mais à avoir pour tou
les enfans qui leur sont confiés l
même bonté & la même affection
& à prendre autant de soin des pau
vres que des riches, soit pour l
lecture, soit pour l'écriture, soi
pour l'instruction dans la Doctri
Chrétienne, soit pour l'éducation
Ils doivent rendre leur charité tou
te fraternelle, toute surnaturelle,
universelle, & pleine de douceur,
de condescendance & de bonté, ta
chant d'y joindre toutes les quali
tés que Saint Paul donne à cette ver
tu dans sa premiere Epitre aux Co
rinthiens chapitre 13.

5. Ils doivent veiller soigneuse
ment à la conservation de l'innocen
ce baptismale de leurs enfans, le
inspirant une grande estime de
tresor qu'ils possedent, une crain
salutaire de le perdre par le pech
mortel; leur dire souvent ce que
bienheureuse mere de Saint Loüis l

répétoit ſans ceſſe : Mes enfans, Dieu ſçait combien je vous aime, mais j'aimerois mieux mille fois vous voir porter en terre, que de vous voir commettre un ſeul peché mortel. La mort de votre corps me ſeroit moins ſenſible que la mort de votre ame. Peut-être ſeront-ils aſſez heureux pour graver profondément dans leur ame ce ſentiment, & pour les conſerver, comme fit cette Princeſſe ce grand Saint, dans l'innocence de leur batême.

6. Si par le plus grand de tous les malheurs, ils l'ont perdue cette grace, ou viennent à la perdre, que les Maîtres les portent à la recouvrer par un vrai changement de cœur & de vie, & une bonne confeſſion, qu'ils auront ſoin de leur faire faire au plutôt ; ce qu'ils doivent obſerver dans la ſuite, quand leurs enfans tombent dans quelque faute conſidérable & éclatante.

7. Ils leur inculqueront ſouvent

l'horreur & la haine du peché, l
crainte de le commettre, le ſoin d
l'éviter, l'obligation d'en faire pe
nitence, enfin le deſir de ſe corrige
des moindres défauts.

8. Ils doivent s'attacher d'un
maniere particuliere à gagner à Die
les enfans les plus méchans & le
plus libertins, par tous les moie
que la charité leur inſpirera, en g
miſſant ſur leurs miſeres & leu
égaremens, en priant beaucoup po
attirer ſur eux la miſericorde
Dieu, & entrant pour leurs peché
dans les ſentimens d'une peniten
ſincere qui puiſſe fléchir la juſtice
Dieu juſtement irritée contre eu
Car ſouvent ſi les enfans demeure
dans leur libertinage & dans leu
déſobéiſſances, c'eſt par le peu
vigilance & de zèle des parens,
Maîtres & des Maitreſſes pour le
lut de ces enfans. C'eſt un effet
leurs pechés ſi Dieu les laiſſe cou
dans leurs voies corrompues : c'

que personne n'a assez de crédit auprès du Seigneur pour arrêter les effets de sa colere & s'opposer à sa vengeance.

9. Ils inspireront à leurs écoliers & à leurs écolieres de l'aversion pour les spectacles publics, l'Opera, la Comedie, pour le bal, les danses, les jeux de hazard, comme des dez, des cartes, &c. pour les lieux de débauches, pour la fréquentation des cabarets, pour la trop grande familiarité avec les enfans du sexe different, & ils feront tout leur possible pour les détourner de ces écueils de l'innocence & de la pureté de la jeunesse.

10. Ils ne leur permettront que des jeux honnêtes, & ils empêcheront qu'ils ne passent des après-dinées toutes entieres à jouer, ce qui les dissipe trop & les accoutume aux plaisirs.

11. Ils leurs défendront de paroître jamais & de se baigner pendant l'été

nuds & en la compagnie d'autr
enfans, & ils leur donneront tou
l'horreur possible de cette malheu
reuse pratique, comme d'une occa
sion dans laquelle la jeunesse per
la crainte des jugemens de Dieu, l
pudeur, l'honnêteté, la pureté, l'in
nocence, où l'on apprend les vice
les plus abominables, & où souven
avec la vie de l'ame on perd la vi
du corps, & on passe des eaux dan
les flammes de l'enfer.

12. Ils veilleront avec beaucou
de soin sur toutes leurs démarches
sur leurs actions, sur leurs occupa
tions.

13. Ils examineront avec soin
ceux ou celles qu'ils fréquentent
sont sages & de bonnes mœurs o
non, & leur feront éviter la comp
gnie des libertins, &c.

14. Ils prendront garde s'ils n
lisent point de mauvais livres, s
s'ils n'en ont point; il faut les le
faire brûler, s'ils en ont, ils ne m

ritent que le feu. Ah ! qui pourroit dire les maux extrêmes que font ces abominables livres, ces chanſons diaboliques ? On doit leur donner de bons livres & des cantiques ſpirituels à la place de ceux qu'on leur aura fait brûler, comme pour les dédommager de la perte pretendue qu'ils ont faite en faiſant à Dieu ce ſacrifice.

15. Le zêle & la charité des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole ne doivent pas ſe borner au tems de l'Ecole, ils s'informeront par des voies ſures & prudentes, de la conduite que les enfans tiennent au logis, dans les rues, dans les places publiques, & par tout où ils ſe rencontrent, mais ſur tout à l'Egliſe & à la maiſon, afin de travailler avec ſageſſe à remédier au mal qu'ils en apprennent, & à cultiver le bien qu'ils reconnoiſſent en eux.

16. S'ils apprennent qu'ils ſoient ſujets à quelques vices ou à quelques

défauts, comme sont les juremen[s], les paroles injurieuses ou deshon[nê]tes, les bateries, les libertez crim[i]nelles, ils leur feront une correcti[on] convenable.

17. Ils avertiront les Peres & [les] Meres des fautes considérables [de] leurs enfans, afin qu'ils veill[ent] chez eux sur leur conduite, & [ils] prendront avec eux des mesu[res] pour les corriger & les faire ch[an]ger s'il est possible.

18. Ils leur enseigneront la m[a]niere de se conduire en enfans [sa]ges & Chrétiens, envers Dieu, [en]vers eux-mêmes, envers leur p[ro]chain, & en particulier envers le[urs] Peres & leurs Meres, leurs fr[eres] & leurs sœurs, leurs domestiqu[es] & les enfans du quartier, & ils [leur] prescriront les regles qu'ils doi[vent] observer pour s'acquiter dignem[ent] de ces obligations.

19. Ils leur inspireront sou[vent] l'amour de la vertu, sur tout la cr[ainte]

te & l'amour de Dieu, la charité envers le prochain, l'obéïssance à leurs Peres & à leurs Meres, la douceur, l'humilité, la pudeur, la docilité; de faire à autrui ce qu'ils voudroient qui leur fût fait, de prendre garde de ne faire jamais à un autre ce qu'ils seroient fachez qu'on leur fît.

20. Enfin les Maîtres & les Maitresses d'Ecole n'épargneront rien pour rendre avec le secours du Ciel les enfans qui leur sont confiés;& de bons Chrétiens & de bons écoliers: de bons Chrétiens par l'éducation chrétienne qu'ils auront soin de leur donner; de bons écoliers par une éxacte discipline qu'ils leurs feront observer dans leurs Ecoles. On va montrer le premier devoir des Maîtres & des Maitresses à l'égard des enfans dont ils sont chargés, dans la suite de cette partie: on fera voir le second devoir dans la partie suivante qui terminera cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

Devoirs particuliers des Maîtres & des Maitresses d'Ecole à l'égard des enfans qui leur sont confiés.

§. I.

Education Chrétienne qu'ils doivent leur donner.

IL n'y a rien de plus nécessaire, rien de plus important que l'éducation Chrétienne des enfans ; l'Ecriture Sainte, les Conciles, les Saints Peres, & la raison nous en convainquent & ne nous permettent pas d'en douter ; je ne finirois pas si je voulois faire un détail de toutes les preuves de cette grande vérité tirées de ces sources. Je me borne à en rapporter quelques-unes aux Maîtres & aux Maitresses d'Ecole pour les porter à s'acquiter de ce devoir à l'égard des enfans, que les Peres

Peres & les Meres leur confient, pour leur donner cette éducation qu'ils ne peuvent pas (au moins la plûpart) leur donner par eux-mêmes.

Ce que le Saint-Esprit nous dit soit dans l'ancien soit dans le nouveau Testament sur ce sujet, est si clair & si décisif qu'il suffit de l'exposer pour faire sentir à ceux qui ont la conduite des enfans, l'obligation qu'ils ont de leur donner une éducation conforme à la Religion dont ils font profession, c'est-à-dire, vraiement Chrétienne. Voici comment il s'en explique. Je prie les Maîtres & les Maitresses d'Ecole de les mediter devant Dieu & de s'en faire à eux-mêmes l'application, pour s'animer à obéir à ces divins oracles, & à remplir par ce moien le point le plus essentiel de leur emploi.

Gravez mes paroles dans vos cœurs & dans vos esprits, apprenez-les à

vos enfans afin qu'ils les méditent, qu'ils apprennent à craindre le Seigneur votre Dieu, & qu'ils observent & accomplissent les ordonnances de cette loi. *Deut.* 11. 18.

Avez-vous des enfans ? Instruisez-les bien & accoutumez-les au joug dès leur enfance. *Eccli.* 7. 25.

Instruisez votre fils, & il vous consolera de toutes vos peines & vous donnera un grand contentement, au lieu que vous recevrez beaucoup de confusion s'il est mal élevé. *Prov.* 29. 15.

Tobie, dit le texte sacré, apprit à son fils dès son enfance à craindre Dieu & à s'abstenir du péché. *Tob.* 1. 10.

Instruisez votre fils & appliquez-vous à le former, de peur qu'il ne vous deshonore par sa vie honteuse & par sa mauvaise conduite. *Eccli.* 30. 13.

Ne rendez point l'enfant maître de ses actions & ne négligez point

ce qu'il fait & ce qu'il pense. *v.* 11.

Recommandez à vos enfans de faire des actions de justice & des aumones, de penser à Dieu & de le benir en tout tems dans la verité & de toutes leurs forces. *Tobie*, 14. 11.

Celui qui instruit & qui éleve bien son fils y trouvera sa joie, & il se glorifiera en lui parmi ses proches. *Eccli*. 30. 2.

Le fils mal instruit & mal élevé est la honte de son Pere. *Eccli*. 22. 3.

L'enfant qui est abandonné à sa volonté couvrira de confusion sa Mere. *Prov*. 29. 15.

Avez-vous des filles? Conservez la pureté de leurs corps, ne vous familiarisez pas avec elles & ne faites point paroître devant elles trop de gaieté. *Eccli*. 7. 26.

Courbez le cou à votre enfant pendant qu'il est jeune, chatiez-le pendant qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'endurcisse, qu'il ne veuille plus vous obéir, & que votre

ame ne soit percée de douleur. *Eccli.* 30. 12.

Aiez soin de bien élever vos enfans en les corrigeant & en les instruisant selon le Seigneur. *Eph.* 6. 4.

L'Eglise animée & gouvernée par le même esprit qui vient de s'expliquer d'une maniere si formelle par raport à l'éducation Chrétienne des enfans, n'a jamais rien tant recommandé aux Peres, aux Meres, & à ceux qui sont chargez de la conduite des enfans, que de s'appliquer à les élever chrétiennement. C'est ce qu'elle n'a cessé de leur ordonner dans ses Conciles tant generaux que provinciaux, où nous voions que cette bonne Mere n'a jamais rien souhaité si ardemment, que de voir donner à ses enfans dès leur jeunesse une éducation sainte & conforme à leur vocation. Le Concile de Trente dans ces derniers tems, menace des effets de la vengeance de Dieu, ceux qui sont chargez de l'éducation des

enfans, s'ils négligent de s'acquiter dignement de cette grande & importante obligation. Il en apporte la raison; c'est, dit-il, que les jeunes gens ont une grande inclination à s'abandonner aux plaisirs & aux divertissemens du monde, & s'y abandonnent & s'y livrent effectivement si dès leurs plus tendres années on ne les forme dans la pieté, & si on ne les instruit des maximes de la Religion, avant qu'ils soient possedez entiérement & pervertis par l'habitude des vices. *C. de l'établissement des Colleges.*

Les Peres de l'Eglise se sont appliqués dans tous les siécles à faire connoître & par leurs discours & par leurs écrits la nécessité & l'importance de l'éducation chrétienne des enfans, & à exhorter ceux ou celles qui ont des enfans ou qui en sont chargez par leur emploi, à s'acquiter dignement de ce devoir à leur égard.

Je ne cesserai point, leur dit Saint Chrysostome, de vous exhorter de toutes mes forces à préférer à tout autre soin, celui que vous êtes obligez de prendre de la bonne éducation de vos enfans.

Je ne prétens pas pour cela que vous les retiriez du monde & que vous les envoïïez dans les deserts pour y vivre en Anachoretes (quoique je souhaitasse de tout mon cœur que chacun leur ressemblât,) mais ce que je vous demande, c'est que vous vous appliquiez à élever des Disciples de Jesus-Christ; & puisque leur condition les arrête dans le monde, apprenez-leur de bonne heure à y mener une vie toute sainte. Vous serez les premiers qui gouterez les fruits de vos peines par la consolation que vous aurez d'avoir des enfans sages & vertueux; & quand par malheur vous auriez commis plusieurs pechés, vous attirerez sur vous les effets de la mi-

ſéricorde de Dieu par le ſoin que vous aurez pris, d'élever des Athletes capables de le ſervir & de combatre pour lui. *De l'educ. des enfans.*

Tachez, dit Euſebe d'Emeſe, d'inſpirer aux enfans dès leurs plus tendres années les véritables ſentimens de la foi, les ſolides maximes du Chriſtianiſme, & leur commandez de mener toujours une vie ſainte & toute pure. Apprenez-leur à bien ſervir Dieu puiſqu'ils ne ſont au monde que pour cela. *Hom. au com. du Carême.*

Si vous élevez bien vos enfans, dit encore Saint Chryſoſtome, ils éleveront les leurs de la même maniere, & ainſi il ſe fera une chaine de pieté & de vertu, laquelle aiant pris ſon origine de vous paſſera bien avant dans la poſtérité; & il naîtra une infinité d'excellens fruits de cette premiere racine, de la bonne éducation que vous aurez commencée. *Hom. 46.*

Le fameux Gerson, Docteur & Chancelier de l'Université de Paris, si zêlé pour l'éducation de la jeunesse, aiant été député au Concile de Constance dit, entre plusieurs moiens qu'on y proposa pour arrêter le cours de la corruption qui inondoit alors toute la terre, que son avis étoit qu'on commençât à élever les enfans chrétiennement dès leur plus tendre jeunesse.

L'Université de Paris entrant dans l'esprit & dans le sentiment de ce grand & sçavant homme, dit dans ses Statuts faits pour sa réforme par le Cardinal d'Estouteville en 1598, que le bonheur de tous les Roïaumes & des peuples & sur tout la conservation de la république chrétienne dépend entiérement de la bonne éducation des enfans.

La raison jointe à l'expérience de ce qui se passe dans le commerce de la vie, seroit seule suffisante pour convaincre que l'éducation chrétien-

ne des enfans, est ce qu'il y a de plus nécessaire & de plus important pour l'Eglise, pour l'Etat, pour les familles & sur tout pour les enfans. Car comme la santé du corps humain dépend de sa premiere formation & nourriture, le succès d'une affaire de son bon commencement, la perfection d'un Religieux, de la régularité qu'il a observée pendant son noviciat; ainsi la vie sainte & chrétienne d'un homme, & son exactitude à remplir ses devoirs par raport à Dieu, à l'Eglise, à l'Etat, à lui-même & à son prochain, est d'ordinaire le fruit de la bonne éducation qu'on lui a donnée, & qu'il a reçûe dans sa jeunesse. En effet lorsque les enfans ont été bien élevez, ils sont ordinairement pieux envers Dieu, soumis & obéïssans aux puissances spirituelles & temporelles, respectueux envers leurs Peres & leurs Meres, paisibles dans leurs familles, civils envers tout le mon-

de, & enfin réglés dans toute leur conduite.

Il ſeroit difficile après tout ce que nous venons de rapporter, de penſer & encore plus d'exprimer les fruits & les avantages de l'éducation chrétienne des enfans. Quelle riche & quelle abondante récompenſe pour le tems & pour l'éternité ne peuvent point eſpérer les Maîtres & les Maitreſſes qui la donnent. *Ceux qui en auront inſtruit plusieurs dans la voie de la juſtice*, dit le Saint Eſprit, *luiront comme des étoiles dans toute l'éternité*. Daniel, 12. 3.

Qu'elle conſolation & qu'elle joie ne peuvent point ſe promettre les Peres & les Meres, ou les parens qui la procurent à leurs enfans, en les envoiant aux Ecoles? *Celui qui inſtruit & qui éleve bien ſon fils, trouvera en lui ſa joie*. Eccli. 30. 2.

L'enfant ſage eſt la joie de ſon Pere. *Prov.* 15. 20.

Les femmes ſe ſauveront en pr

curant que leurs enfans demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien reglée. 1. *Timoth.* 2. 14.

Quel bonheur pour les enfans qui la reçoivent cette éducation chrétienne ! il n'y en a point de comparable à celui-là pour eux. Car *il est utile & avantageux à l'homme de porter le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse.* Lament. de Jerem. 3. 27. Et le jeune homme suit sa premiere voie, & dans sa vieillesse même, il ne la quitte pas. *Eccli.* 7. 25.

Enfin quel bien le public ne retire-t-il point de cette éducation chrétienne des enfans ? c'est d'elle que vient tout le repos des familles, toute la tranquillité d'un Etat, toute la gloire & tout l'honneur de l'Eglise : c'est par-là qu'on retranche la source de tous les maux qui se commettent dans le monde qui est la mauvaise éducation, & on rétablit la source de tous les biens qu'on

peut esperer y voir pratiquer, qui est la bonne éducation. En effet c'est cette bonne éducation qui prépare les esprits à recevoir les plus belles lumieres, & qui met dans les ames les premieres dispositions à toutes les vertus. C'est elle qui remplit les cours des Princes de sujets fidéles, genereux & desinterressez, les Parlemens de Magistrats & de Juges fermes & inébranlables, les maisons Religieuses de Saints & de Saintes, les maisons particulieres de chefs prudens & étroitement unis par les liens d'une parfaite charité, & de domestiques respectueux & soumis à leurs Maîtres. C'est elle qui augmente & qui fait croître le corps mystique de Jesus-Christ, qui acheve le nombre des élus & des bienheureux. Il n'y a aussi que cette bonne éducation qui puisse bannir tous les vices qui regnent dans le monde; parce qu'il n'y a qu'elle qui puisse en imprimer de la crainte & de

de l'horreur. C'eſt elle ſeule qui peut faire refleurir parmi les Chrétiens la perfection de leur vocation. Enfin il n'y a que cette bonne éducation qui ſoit capable de changer la face de tout le Chriſtianiſme, de produire une heureuſe réformation dans toute l'Egliſe, de conſerver les enfans dans l'innocence, & dans la grace qu'ils ont reçûe au batême, & de retracer dans la vie des hommes l'idée d'un Chrétien parfait. Cependant, n'eſt-il pas ſurprenant que l'éducation des enfans étant ſi néceſſaire & ſi importante, & que ceux même d'entre les paiens dont les républiques ont été les mieux policées en aiant pris tant de ſoin, ſoit à preſent ſi négligée parmi la plûpart des Chrétiens ? On cultive des arbres & des fleurs avec une application toute particuliere ; on nourrit des oiſeaux & d'autres animaux avec un extrême ſoin ; & on abandonne l'éducation des enfans,

aux ames desquels tout ce qu'il y a au monde de plus curieux, de plus riche & de plus précieux, ne mérite nullement d'être comparé.

Il faut donc que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole fassent de l'éducation chrétienne des enfans dont ils sont chargés par leur emploi, leur plus essentiel devoir, qu'ils s'en acquitent avec tout le zêle & toute la perfection dont ils sont capables, & qu'ils prennent les moiens nécessaires pour pouvoir, avec le secours de la grace, réussir dans ce grand & important ouvrage.

Cette éducation chrétienne des enfans consiste, 1. à cultiver leur esprit, 2. à former leur cœur, 3. à regler leur conduite.

Il faut, 1. cultiver l'esprit des enfans en les instruisant des véritez du Christianisme, 2. former leur cœur en leur inspirant des sentimens dignes de la Religion dont ils font profession, 3. regler leur conduite sur

les maximes & ſur les principes de la morale chrétienne. Les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole pourront ſe ſervir des inſtructions ſuivantes, pour s'acquiter de ces devoirs envers les enfans dont ils ſont chargez, afin d'en faire de parfaits Chrétiens.

CHAPITRE V.

§. 2.

De l'instruction familiere de la Doctrine Chrétienne ou du Catechiſme que les Maîtres & les Maitreſſes doivent faire aux enfans dans les Ecoles.

COmme la fin & le but des Ecoles eſt beaucoup plus d'apprendre aux enfans la ſcience du ſalut, que celle de la lecture, de l'écriture, &c. quoiqu'il ne faille pas négliger cette derniere ſcience, les Maîtres & les Maitreſſes doivent s'appliquer

particulierement à enseigner dans leurs Ecoles la science des Saints ; & pour cela ils feront éxactement apprendre aux enfans le Catechisme du Diocese où ils sont, & celui des Dimanches & des Fêtes. Comme cette instruction est la plus nécessaire aux enfans, & que l'Eglise la recommande davantage, ils la feront tous les jours s'il se peut, & autant de fois que Nosseigneurs les Evêques l'ordonnent dans les lieux où leurs Ecoles sont situées. Nous éxigeons, disent plusieurs de ces Prelats, des Maîtres & des Maîtresses d'Ecole, qu'ils fassent le Catechisme au moins deux fois chaque semaine.

La connoissance des véritez de la Religion étant la plus essentielle, elle doit aller avant toutes les autres.

Ce Catechisme, ou cette instruction familiere consiste à exposer d'abord le texte, à l'expliquer mot à

mot, à y joindre des comparaiſons familieres, à le faire beaucoup repeter avec l'explication qu'on en a faite, ou bien à faire repeter aux enfans qui ſçavent lire la leçon du Catechiſme du Dioceſe ou des Dimanches & des Fêtes, ou la Conduite pour la Confeſſion ou pour la Communion qu'on leur aura marquée, & à leur en expliquer les réponſes, à leur en déveloper l'eſprit ſur ce qui regarde les véritez de la foi & les ſolemnitez que l'Egliſe doit célébrer, afin de leur enſeigner la Religion, & de la leur faire voir & remarquer en tout ce que l'Egliſe propoſe à ſes enfans.

Cette inſtruction par raport à ceux qui ne ſçavent pas lire conſiſte à leur apprendre, 1. à bien faire le ſigne de la Croix, 2. à reciter diſtinctement & dévotement le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* & le *Confiteor* tantôt en françois tantôt en latin, 3. les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe,

4. l'abregé de la Doctrine Chrétienne.

Enfin cette instruction consiste à apprendre à tous les enfans l'éxercice du Chrétien pour le matin, pendant la journée, & pour le soir, c'est-à-dire, la maniere de commencer, de continuer & de finir chrétiennement la journée.

Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent répéter & faire répéter aux enfans les demandes & les réponses tant de fois qu'ils les sçachent parfaitement.

Le moien d'instruire avec succès les enfans de tout ce que contiennent le Catechisme Historique ou du Diocese, celui des Dimanches & des Fêtes, ou la Conduite pour la Confession & pour la Communion, est de leur faire répéter tous les jours deux demandes & deux réponses le matin & autant le soir, puis de tout reprendre le Samedi; de parler peu en les instruisant, de les faire

beaucoup répéter, de leur enſeigner peu de choſes à la fois, & de leur faire répéter auſſi-tôt, d'avoir ſoin de leur faire apprendre les choſes par jugement plus que par memoire.

Ce ſeroit une pratique agréable & en même tems ſalutaire aux enfans, que de finir le Catechiſme ou l'inſtruction par quelque hiſtoire tirée de l'Ecriture Sainte ou de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, &c. qui renfermât la vérité qu'on auroit taché de leur apprendre.

Enfin les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole feront le Catechiſme aux enfans d'une maniere qui leur inſinüe & qui leur inſpire un grand amour pour Dieu, une grande charité pour le prochain, un grand zêle pour leur ſalut. Ils ne ſe contenteront pas de les inſtruire des véritez ſpeculatives de la Religion, mais ils leur enſeigneront encore les véritez de pratique. Ils leur apprendront non ſeulement ce qui regarde

la foi mais aussi ce qui regarde la morale dont on va donner dans les chapitres suivans un essai d'instructions.

CHAPITRE VI.

§. 3.

Instructions familieres sur la Morale Chrétienne que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.

1. *Par raport à Dieu.*

COmme la science de la Morale Chrétienne est ordinairement la plus négligée dans les Ecoles, & par une suite nécessaire la plus ignorée, les Maîtres & les Maitresses auront un soin particulier d'en instruire leurs enfans selon leur portée & leur capacité, d'une maniere simple, familiere, & affective. Ils

peuvent le faire plus ſolidement ni eſperer de s'en acquiter avec plus de ſuccez qu'en emploiant les paroles mêmes que le Saint-Eſprit a dictées ſur ce ſujet, & qui ſont rapportées dans l'Ecriture Sainte. On va donner un eſſai de ces inſtructions morales que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole peuvent faire à leurs diſciples, 1. par raport à Dieu, 2. par raport à eux-mêmes, 3. par raport à leur prochain, 4. par raport à quelques autres ſujets particuliers.

Venez, mes enfans, écoutez moi, je vous enſeignerai .... *Pſ.* 33. 12.

C'eſt le Saint-Eſprit le Maître & le Docteur de vos eſprits & de vos cœurs qui va vous parler. Ecoutez-le avec reſpect, avec un eſprit recueilli & un cœur docile. Il a les paroles de la vie éternelle. *Jean*, 6. 69.

Je parlerai à ſon cœur. *Oſee.* 2 14.

Dites avec le Prophête Roi: J'écouterai ce que le Seigneur mon Dieu me dira au dedans de moi. *Pſ.* 84. 9.

Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute. 1. *L. des Rois*. 3. 9.

Voici ce que ce divin Esprit vous dit, Que la gloire, le bonheur & la justice de l'homme en cette vie, consiste à connoître, aimer & servir Dieu, & Jesus-Christ son Fils.

Que le Sage ne se glorifie point dans sa sagesse; que le fort ne se glorifie point dans sa force; que le riche ne se glorifie point dans ses richesses: mais que celui qui se glorifie, *dit le Seigneur*, mette sa gloire à me connoître & à sçavoir que je suis le Seigneur. *Jerem*. 9. 23.

La vie éternelle, *dit le Saint Evangile*, consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul Dieu veritable, & Jesus-Christ que vous avez envoié. *Jean*, 17. 3.

Vous connoître, mon Dieu, est la parfaite justice; & comprendre votre équité & votre puissance est la racine de l'immortalité. *Sag*. 15. 3.

Appliquez-vous donc, mes enfans

à connoître Dieu, à étudier ses divines perfections, à vous avancer dans cette science des Saints.

Croissez, *dit Saint Pierre*, dans la grace & dans la connoissance de notre Seigneur & notre Sauveur Jesus-Christ. 2. *S. Pier.* 3. 18.

Travaillez à vous rendre sçavans dans la science du salut, c'est-à-dire, dans ce que Dieu demande de vous pour votre salut.

Qu'est-ce que votre Seigneur & votre Dieu demande de vous, sinon que vous le craigniez, que vous l'aimiez, que vous l'honoriez, que vous le serviez de tout votre cœur, & de toute votre ame, & que vous observiez ses Commandemens, afin que vous soiez heureux. *Deut.* 10. 13.

Suivez le Seigneur votre Dieu, craignez-le, gardez ses Commandemens, écoutez sa voix, servez-le, attachez-vous à lui seul. *Deut.* 13. 4.

Vous qui craignez le Seigneur, croiez en lui & vous ne perdrez point votre récompense. *Eccli.* 2. 8.

Aiez de la foi en Dieu. *S. Marc* 11. 22.

Demeurez fermes dans la foi. 1. *aux Cor.* 16. 13.

Soiez fort & courageux dans le combat de la foi. 1. *à Tim.* 6. 12.

Comme le juste, vivez de la foi par la foi & selon la foi. *aux Rom.* 1.

Je croi, Seigneur, fortifiez mon peu de foi. *S. Marc*, 9. 23.

Mettez votre espérance dans le Seigneur, & faites le bien. *Pseau.* 36. 3.

Celui qui met sa confiance dans le Seigneur ne tombera dans aucun mal. *Eccli.* 32. 23.

Vous qui craignez le Seigneur attendez sa misericorde, & ne vous détournez point de lui, de peur que vous ne tombiez. *Eccli.* 2. 7.

Découvrez au Seigneur votre voie & esperez en lui, & il fera lui-même le reste. *Ps.* 36. 5.

Vous qui craignez le Seigneur esperez en lui, & la misericorde qu

qu'il vous fera vous comblera de joie. *Eccli.* 2. 9.

Aiez toujours la crainte de Dieu devant les yeux. *Eccli.* 28. 8.

Craignez Dieu, & obſervez ſes Commandemens, c'eſt le tout de l'homme. Dieu fera rendre compte dans ſon jugement, de tout le bien & de tout le mal qu'on aura fait. *Eccle.* 12. 13 *&* 14.

La crainte du Seigneur chaſſe le peché. *Eccli.* 1. 27.

Celui qui craint le Seigneur ſera heureux, & il trouvera grace au jour de ſa mort. *Eccli.* 1. 19.

Ceux qui craignent Dieu & qui marchent dans ſes voies, ſont heureux. *Pſ.* 127. 1.

Dieu benit ceux qui le craignent, ſoit grands, ſoit petits. *Pſ.* 112. 22.

Ceux qui craignent le Seigneur, gardent ſes Commandemens, & recherchent ce qui lui eſt agréable. *Eccli.* 2 19 *&* 21.

Le Seigneur aime ceux qui le

craignent, & qui esperent en sa mi-
sericorde. *Ps.* 146. 11.

Quand on craint le Seigneur, on
hait le mal & on l'évite. *Prov.* 8. 13.

Mettez votre gloire à craindre
Dieu. *Eccli.* 9. 22.

Celui qui craint le Seigneur ne se-
ra surpris d'aucun mal, mais Dieu
le conservera dans la tentation, &
& le délivrera de tous les maux.
Eccli. 33. 1.

La crainte du Seigneur est le com-
mencement de la sagesse, conservez
la crainte du Seigneur & y vieillissez.
Eccli. 2. 6.

Vous qui craignez le Seigneur,
aimez-le & vos cœurs seront rem-
plis de lumiere. *Eccli.* 2. 10.

Aimez Dieu toute votre vie, afin
qu'il soit votre salut. *Eccli.* 13. 18.

Aimez le Seigneur, vous tous qui
êtes ses Saints. *Ps.* 30. 24.

Aimez le Seigneur votre Dieu de
tout votre cœur, de toute votre
ame, de tout votre esprit & de tou-

tes vos forces ; c'est là le plus grand & le premier de tous les Commandemens. *S. Math.* 22.

Si quelqu'un aime Dieu, il est connu & aimé de Dieu. 1. *aux Cor.* 8. 3.

L'amour que nous devons avoir pour Dieu, consiste à garder ses Commandemens ; & ses Commandemens ne sont point penibles. *S. Jean.* 5. 3.

Si vous m'aimez, gardez mes Commandemens. *S. Jean.* 14. 15.

Celui qui sçait mes Commandemens & qui les garde, c'est celui-là qui m'aime. *S. Jean.* 14. 21.

Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole ; au contraire, celui qui ne m'aime point ne garde point mes paroles. *S. Jean.* 14. 23.

Vous serez mes amis, dit Jesus-Christ, si vous faites ce que je vous commande. *S. Jean.* 15. 14.

Le Seigneur regarde attentivement les voies de l'homme, & il

considére toutes ses démarches. *Prov.* 1. 21.

Pensez souvent à Dieu, il est par tout, il vous voit toujours. Aiez Dieu dans l'esprit tous les jours de votre vie. *Tobie.* 4. 6.

Soiez les imitateurs de Dieu comme étant ses enfans bien-aimez, & marchez dans l'amour & dans la charité, à l'exemple de Jesus-Christ qui nous a aimez. *aux Eph.* 5. 1.

Adorez Dieu & acquitez vous des devoirs de la Religion à son égard en esprit & en vérité. Car Dieu est esprit, & il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & en vérité. *S. Jean.* 4. 24.

Enfans, louez le Seigneur, que vos ames le benissent, que tout ce qu'il y a en vous benisse son saint nom. Rendez au Seigneur de continuelles actions de graces, & noubliez jamais ses misericordes envers vous. *Ps.* 12. & 102.

Benissez Dieu en tout tems. *Tobit.* 4. 20.

Offrez-vous ſouvent à Dieu ; faites-lui un ſacrifice de vous-mêmes, de votre corps, de votre ame, de votre cœur. Mon fils donnez-moi votre cœur, & que vos yeux s'attachent à mes voies. *Prov.* 23. 26.

Donnez-vous à Dieu ſans réſerve. Conſacrez-lui tous les membres de votre corps, & toutes les facultez de votre ame ; emploiez-la pour lui comme des armes de pieté & de juſtice. *aux Rom.* 6. 13.

Invoquez Dieu, afin qu'il ſoit votre ſalut. *Eccli.* 13. 18.

Priez & invoquez Dieu en eſprit & en tout tems. *Eph.* 6. 18.

Il faut toujours prier, & ne ſe laſſer point de le faire. *S. Luc.* 18. 1.

Demandez à Dieu qu'il conduiſe & rende droites vos voies & tous vos deſſeins heureux. *Tobie.* 4. 20.

Ne négligez point de prier ; que rien ne vous empêche de prier toujours ; mais préparez votre ame avant la priere, & ne ſoiez point

comme un homme qui tente Dieu. *Eccli.* 7. 10. & 28. 22. 23.

Le ſoir, le matin, à midi, je raconterai & je chanterai les louanges du Seigneur, & il écoutera ma voix. *Pſ.* 54. 18.

Mes enfans, ſervez le Seigneur dans la vérité, & aïez ſoin de faire ce qui lui eſt agréable; penſez à Dieu, & le ſervez en tout tems dans la vérité & de toutes vos forces. *Tobie.* 14. 10. & 11.

Servez le Seigneur avec un cœur parfait & ſincere. *Joſue.* 24. 14.

Servez le Seigneur avec joie. *Pſ.* 99. 1.

Servez le Seigneur avec une crainte reſpectueuſe. *Pſ.* 2. 11.

Soiez ſoumis au Seigneur, & le priez. *Pſ.* 36. 7.

Conduiſez-vous d'une maniere digne de Dieu, tachant de lui plaire en toutes choſes. *aux Coloſſ.* 1. 10.

Rapportez toutes vos actions à la gloire de Dieu, & faites-les au nom

de notre Seigneur Jesus-Christ. 1. *Cor.* 10. 31.

Pensez sérieusement à ce que Dieu vous ordonne, & méditez sans cesse ses Commandemens : il affermira lui-même votre cœur, & il vous donnera la sagesse que vous desirez. *Eccli.* 6. 37.

Heureux sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, & qui la pratiquent. *S. Luc.* 11. 28.

Je vous exhorte à ne recevoir pas en vain la grace de Dieu. 2. *aux Cor.* 6. 1.

CHAPITRE VII.

II. Instruction familiere sur la Morale Chrétienne, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers ou à leurs écolieres, par raport à eux-mêmes comme hommes.

IL n'est pas moins nécessaire ni moins important que les enfans

ſoient inſtruits de la morale Chrétienne par raport à eux-mêmes que par raport à Dieu, pour pouvoir régler leur vie ſur ſes maximes, & travailler par ce moien à devenir de bons Chrétiens. C'eſt-pourquoi les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole feront ſouvent des leçons à leurs enfans ſur ce ſujet. Ils leur enſeigneront d'abord ces maximes & ces régles de la morale Chrétienne, ils les leur expliqueront, & ils leur apprendront à s'en faire à eux-mêmes l'application; ils les porteront à les ſuivre, & à y conformer leur vie & leur conduite. Ils leur feront remarquer les tems & les occaſions où ils doivent particuliérement s'acquiter de ce devoir. Voici encore un eſſai de ces inſtructions morales que les Maîtres & les Maitreſſes peuvent faire à leurs diſciples par raport à eux-mêmes. Et 1. comme hommes.

Le principe & le fondement de la morale Chrétienne eſt la connoiſ-

sance de soi-même & de ses obligations. Mes enfans, connoissez-vous donc vous mêmes. Cet enseignement est venu du Ciel, dit un Auteur même profane, il est divin : c'est-pourquoi faites une fréquente & une sérieuse étude de vous-mêmes pour connoître ce que vous êtes comme hommes, comme enfans d'Adam, & comme Chrétiens ; & à quoi vous obligent ces qualitez. Comme hommes vous êtes des créatures raisonnables composées d'un corps & d'une ame.

Par raport à votre corps, vous êtes poudre & vous retournerez en poudre, & en la terre d'où vous avez été tirés. *Gen.* 3. 19.

Pourquoi donc l'homme qui n'est que terre & cendre, s'éleve-t-il d'orgueil. *Eccli.* 10. 9.

Par raport à votre ame vous êtes l'image de Dieu. Il vous a créez à son image & à sa ressemblance. *Gen.* 1. 26.

Dieu a créé l'homme immortel, il l'a fait pour être une image qui lui ressemblât. *Sag.* 3. 23.

Votre ame est spirituelle & immortelle comme Dieu, capable de le connoître, de l'aimer & de le posseder. Estimez donc beaucoup votre ame, & n'aiez rien plus à cœur que ce qui la regarde. Conservez vous vous-même, & gardez votre ame avec un grand soin. *Deut.* 4. 9.

Et, appliquez-vous donc avec grand soin à la garde des vos ames. 15 v.

Sauvez votre ame ; sauvez-vous, de peur que vous ne perissiez. *Gen.* 19. 17.

Appliquez-vous avec tout le soin possible à la garde de votre cœur, parce qu'il est la source de la vie. *Prov.* 4. 23.

C'est du cœur que naissent le bien & le mal, la vie & la mort. *Eccli.* 27. 29.

Que sert à un homme, *dit Jesus-Christ*, de gagner tout l'univers, s'il

vient à perdre ſon ame ? par quel échange l'homme pourra-t-il racheter ſon ame, après qu'il l'aura perdue ? *S. Math.* 16. 26.

Ne ſouillez point vos ames, ne défigurez point cette image de Dieu par le péché. *Levit.* 11. 43.

Aiez pitié de votre ame en vous rendant agréable à Dieu.... Réuniſſez votre cœur dans la ſainteté de Dieu. *Eccli.* 30. 24.

Dieu ne vous a pas ſeulement formez à ſon image, c'eſt-à-dire, ſpirituels & immortels par raport à votre ame, c'eſt-à-dire, capables de le connoître, de l'aimer & de le poſſeder, &c. Mais *ils vous a faits auſſi pour ſa gloire*, c'eſt-à-dire, qu'il vous a créez & mis au monde afin que vous le connoiſſiez, que vous l'aimiez, que vous le ſerviez, que vous l'honoriez, & que vous lui obéiſſiez pour obtenir par ce moien la vie éternelle. *Iſaie.* 43. 7.

Souvenez-vous que c'eſt dans l'ac-

compliſſement de ce devoir eſſen-
tiel, que conſiſte le vrai bonheur de
l'homme en cette vie ; comme le
plus grand de tous les malheurs eſt
de ne pas s'en acquiter avec fidélité.

Si les Maîtres & les Maitreſſes
d'Ecole pouvoient connoître le mo-
ment où leurs enfans commencent à
avoir l'uſage libre de la raiſon, ils
devroient les porter à ſe convertir
à Dieu, c'eſt-à-dire, à tourner vers
lui leur eſprit & leur cœur comme
vers leur derniere fin, par des actes
de Foi, d'Eſperance & de Charité,
d'offrande & de conſécration d'eux-
mêmes à ſa divine majeſté, comme
ils y ſont obligez.

N'oubliez jamais, ni d'où vous
venez, ni où vous devez aller ; que
vous venez de Dieu comme de votre
premier principe, & que vous devez
retourner à Dieu comme à votre fin
derniere ; que votre ame étant l'i-
mage de Dieu, vous ne devez point
la repaître des choſes terreſtres &
périſſables

périssables, ni lui préférer un corps de terre & de boue ; & par conséquent, soit que vous buviez, soit que vous mangiez, soit que vous fassiez quelqu'autre chose, vous devez le faire pour sa gloire. 1. *aux Cor.* 10. 31.

Nul de nous ne vit pour soi-même ; & nul ne meurt pour soi-même : en effet soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons ; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons ; soit donc que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur. *aux Rom.* 14. 8.



CHAPITRE VIII.

*Inſtruction familiere ſur la Mora
Chretienne que les Maîtres & le
Maitreſſes d'Ecole peuvent faire
leurs écoliers & à leurs écolieres p
raport à eux-mêmes comme enfa
d'Adam.*

ETant créez à l'image de Dieu &
faits pour ſa gloire, il ne man
queroit rien à notre bonheur, ſi no
tre premier Pere fût demeuré dan
la ſainteté, la juſtice, & l'innocenc
où Dieu l'avoit créé, c'eſt-à-dire
dans un état où il auroit été heureu
par raport à ſon corps, à ſon ame
à cette vie & à l'autre; bonheu
qu'il nous auroit tranſmis: & par c
moien nous aurions été comme l
ſaints, innocens, ſages, éclairez
remplis de graces, exempts de p
ſions, ſans être ſujets aux infirmite
ni à la mort. Mais par le plus gr

de tous les malheurs, étant déchu de cet heureux état par sa desobéïssance, il s'est rendu malheureux lui & toute sa postérité : depuis ce moment fatal nous sommes conçus dans le peché, nous en naissons coupables, & nous en ressentons tous les jours les suites funestes.

Oui, mes enfans, comme enfans d'Adam vos Meres vous ont conçûs dans le peché. Vous êtes nez coupables de son peché, ennemis de Dieu, enfans de colere par nature, esclaves du démon, privez du droit du Paradis, comme des Victimes destinées pour l'enfer, vous éprouvez sans cesse les suites de cette chute 1. dans votre esprit par les tenebres dont il est rempli 2. dans votre cœur par le penchant qu'il a au mal dès votre jeunesse, par les passions dont vous ressentez continuellement la révolte 3. dans votre corps par les infirmités & la mort même à laquelle il est assujetti, &c.

Dieu voit la présomption & la malignité du cœur des hommes, il connoît le renversement de leur esprit qui est corrompu. *Eccli*. 18. 10.

La malice des hommes qui sont sur la terre est extrême ; & toutes les pensées de leur cœur sont en tout tems appliquées au mal. *Gen*. 6. 5.

L'esprit de l'homme & toutes les pensées de son cœur sont portées au mal dès sa jeunesse. *Gen*. 8. 21.

Les hommes sont des enfans qui n'ont point de sens ni de raison, ils sont sages pour faire le mal, & ils n'ont point d'intelligence pour faire le bien. *Jerem*. 4. 22.

Le corps qui se corrompt, appesantit l'ame ; & cette demeure terrestre abbat l'esprit dans la multiplicité des soins qui l'agitent. *Sag*. 9. 15.

La vie de l'homme sur la terre est une guerre continuelle. *Job*. 7. 1.

Il ne vous reste que, 1. à gémir sur le triste sort qui vous est échu par le péché d'Adam, dont vous êtes

les enfans, ainsi qu'ont fait le saint homme Job & le Prophête Jeremie, qui ont ardemment souhaité que le jour auquel ils étoient nez n'eut jamais été, & à déplorer avec Saint Paul les suites funestes de ce peché originel.

Je sens dans les membres de mon corps une loi qui combat contre la loi de mon esprit, & qui me rend captif sous la loi du peché. *aux Rom.* 7. 23.

La chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit; & l'esprit en a de contraires à ceux de la chair: & ils sont opposez l'un à l'autre; de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez. *aux Galat.* 5. 17.

Malheureux que je suis! disoit Saint Paul, en déplorant cette guerre qu'il ressentoit en lui-même; qui me délivrera de ce corps de mort? *aux Rom.* 7. 24.

Suivre le penchant de la nature corrompue c'est vivre ou en payen,

ou en bête, & non pas en enfant de Dieu, & en Diſciple de Jeſus-Chriſt.

2. A recourir à Jeſus-Chriſt qui a réparé cette chute d'Adam & ſes ſuites, qui vous a mérité les graces & vous a préparé les moiens néceſſaires pour remedier à tant de maux, dans la Religion qu'il a établie & dans laquelle vous êtes entrez par le ſaint batême.

3. A travailler avec le ſecours de ſa grace à correſpondre aux deſſeins de miſéricorde qu'il a ſur vous : & pour cela faites mourir ce qui compoſe en vous cet homme terreſtre, la fornication, l'impureté, la paſſion du plaiſir, les mauvais deſirs. *aux Coloſſ. 3. 5.*

Dépouillez-vous du vieil homme & de ſes œuvres. *aux Coloſſ 3. 9.*

Ne cherchez pas à contenter vôtre chair en ſatisfaiſant à ſes deſirs déreglés. *aux Rom. 13. 14.*

Je vous exhorte, mes bien-aimez, de vous abſtenir comme étrangers

en ce monde, des desirs de la chair qui combattent contre l'ame. 1. *de S. Pierre*. 2. 11.

Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; si vous mortifiez par l'esprit les œuvres de la chair, vous vivrez. *aux Rom.* 8. 13.

Or il est aisé de connoître quelles sont les œuvres de la chair que vous devez faire mourir par l'esprit, ce sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, l'incontinence, les inimitiés, les contestations, les jalousies, les emportemens de colere, les querelles, les dissentions, les héréfies, les envies, les meurtres, les yvrogneries, les excès du vin, les débauches, & les autres choses semblables. Sur quoi, ajoute Saint Paul, je vous déclare comme je vous l'ai déja dit, que ceux qui font de telles actions ne posséderont point le roiaume de Dieu. *aux Gal.* 5. 19, 20, 21.

Mais je vous dis: marchez selon l'esprit, & vous n'accomplirez point

les desirs de la chair. *aux Galat*. 5. 16.

Ceux qui sont à Jesus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices & ses desirs déréglés. *aux Galat*. 5. 24.

Chacun de vous ne peut-il pas dire ? Je suis à Jesus-Christ. 1. *aux Cor*. 1. 12.

Oui, vous êtes à Jesus-Christ, par la religion dont vous faites profession : c'est ce qui fait qu'on vous appelle Chrétiens ; qualité qui vous impose de grandes obligations, comme vous allez le voir dans les instructions suivantes.

CHAPITRE IX.

Instruction familiere sur la Morale Chrétienne que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres par raport à eux-mêmes comme Chrétiens.

DIeu, mes enfans, par une grace & une miséricorde toute gra-

tuite, vous a appellez à la religion Chrétienne, & vous y a donné entrée par le ſaint batême préférablement à une infinité d'autres qui n'auront jamais ce bonheur. Qu'elle eſt excellente cette religion, qu'elle eſt divine dans ſon principe & par raport à ſa fin, puiſque Dieu en eſt l'auteur, & Jeſus-Chriſt l'inſtituteur, & qu'elle tend à faire connoître, aimer, ſervir, & honorer Dieu & Jeſus-Chriſt ! 2. Elle eſt ſainte dans ſa nature, parce que tout y eſt ſaint & porte à la ſainteté, ſa doctrine, ſa morale, ſes maximes, ſes conſeils, ſes Sacremens : 3. Elle eſt ſantifiante dans ſes effets, parce qu'il n'y a de véritable ſantification que dans la religion Chrétienne, parce que tout ce qu'elle contient contribue à la ſantification de ceux qui en font profeſſion, parce que Dieu ne ſantifie que ceux qui y ſont entrez, qui y vivent, & qui y meu-

Dans l'heureux moment de votre batême, renaiſſant de l'eau & de l'eſprit, vous êtes morts au peché, vous avez été délivrez de l'eſclavage du démon, vous avez reçû un nouvel être & une vie divine, votre ame a été enrichie des treſors de la grace, vous êtes devenus de nouvelles créatures en Jeſus-Chriſt, & Dieu a répandu ſur vous du haut des cieux toutes ſortes de bénédictions ſpirituelles : & pour combl de bonheur, Dieu vous a donné le droit & l'eſpérance de participer un jour à ſa vie glorieuſe & immortelle, pourvu que vous obſerviez ſes Commandemens.

Quelle faveur pour vous N ! l'avez-vous jamais bien compriſe ? la ſentez-vous bien à preſent ? dites avec le Prophête, Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? *Pſ.* 115. 12.

O mon ame beniſſez le Seigneur, & que tout ce qui eſt en moi beniſſe

son saint nom; ô mon ame, benissez le Seigneur, & gardez vous bien d'oublier jamais aucun de ses bienfaits. *Ps.* 102. 1, 2.

Qui pourroit dire combien est inéffable la societé dans laquelle vous êtes entrez avec les trois personnes adorables de la Sainte Trinité, au nom desquelles vous avez été batisés? vous êtes devenus les enfans du Pere céleste, les freres, les membres & les Disciples de Jesus-Christ, les Temples du Saint-Esprit.

Je vous conjure donc de vous conduire d'une maniere digne de votre vocation, & de l'état auquel vous avez été appellez par votre batéme. *aux Eph.* 4. 1.

Je vous conjure de vivre d'une maniere digne de Dieu, qui vous a appellez à son roiaume & à sa gloire, en vous appellant à la religion Chrétienne. 1. *aux Thess.* 2. 12.

Vous êtes tous enfans de Dieu

par la foi en Jesus-Christ. *aux Gal.* 3. 26.

Soiez donc les imitateurs de Dieu comme ses enfans bien-aimez, & marchez dans l'amour & dans la charité. *aux Eph.* 5. 1.

Soiez parfaits comme votre Pere celeste est parfait. *S. Math.* 5. 48.

Rendez donc à Dieu ce que vous lui devez, comme étant ses enfans, c'est-à-dire, l'honneur, l'amour & l'obéïssance qu'il mérite & qu'il demande de vous.

Vous êtes les freres, les membres & les Disciples de Jesus-Christ: aiez donc soin de vous conduire d'une maniere digne de ce divin fondateur de votre religion, & de l'Evangile qui est votre reglè.

Ne deshonorez pas les membres de Jesus-Christ en souillant vos corps par quelque plaisir des sens contraire à la pureté de cœur, qu'un vrai Chrétien doit toujours conserver au péril même de sa vie.

Je vous ai donné l'exemple, vous dit Jesus-Christ, afin que vous fassiez ce que j'ai fait. *S. Jean.* 13. 15.

Il n'y aura de sauvez que ceux qui se trouveront conformes à Jesus-Christ notre chef & notre modéle, & qui seront comme lui doux & humbles de cœur.

Celui qui dit qu'il demeure en Jesus-Christ, doit vivre comme Jesus-Christ a vêcu. 1. *Epit. de S. Jean.* 2. 6.

Soiez dans les mêmes dispositions & dans les mêmes sentimens où Jesus-Christ a été. *aux Phil.* 2. 5.

Jesus-Christ étoit soumis à la Sainte Vierge & à Saint Joseph. *S. Luc.* 2. 51.

Jesus croissoit en sagesse, en age, & en grace aux yeux de Dieu & des hommes. *S. Luc,* 2. 52.

Aiez soin de faire tout selon ce modéle qui vous a été montré. *aux Hebr.* 8. 5.

Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi

l'image de l'homme celeste. 1. *aux Cor.* 15. 49.

Revétez-vous de l'homme nou-veau, c'est-à-dire, de Jesus-Christ par la fidélité à imiter sa vie. *aux Coloss.* 3. 10.

Jesus-Christ est votre Maître. *S. Math.* 23. 8. Ecoutez-le. 1. *de S. Pi.* 1. 17.

Jesus-Christ est votre Pasteur *S. Jean*, 10. 14. Suivez-le.

Jesus-Christ est votre chef, atta-chez-vous à lui & ne vous en sé-parez jamais par le péché mortel.

Celui qui veut suivre Jesus-Christ doit se renoncer soi-même, porter tous les jours sa croix *, c'est-à-dire, combatre sans relache ses pas-sions, résister à ses mauvaises incli-nations, & se faire violence pour se soumettre en toutes occasions à la volonté de Dieu & à sa sainte loi.

Vous êtes les temples du Saint-Esprit qui réside en vous & qui vous

* S. Luc. 9. 23.

été donné de Dieu. 1. *aux Corinth.* 6. 19.

Si vous êtes animez de l'esprit, vivez de l'esprit, conduisez-vous par l'esprit. *aux Galat.* 5. 25.

Conduisez-vous selon l'esprit & vous n'accomplirez point les desirs de la chair. *aux Galat.* 5. 16.

Portez les fruits de l'esprit qui sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la foi, la douceur, la tempérance, la chasteté. *aux Galat* 5. 22.

Souvenez-vous du contrat & du pacte réciproque qui s'est fait entre Dieu & vous dans vôtre batême. Dieu de son côté s'est engagé à vous en vous promettant de se donner éternellement à vous, & de vous donner les moiens nécessaires pour arriver à ce bonheur. Vous vous êtes engagez de votre côté à lui par des promesses authentiques & la profession solennelle que vous avez faite par la bouche de vos Pareins &

de vos Mareines, de travailler pendant toute votre vie à acquerir la ſainteté qu'il demande de vous, & à remplir les devoirs de la justice chrétienne; n'oubliez jamais cet engagement que les Saints Peres appellent un ſerment ſolennel, un vœu, & le plus grand de tous les vœux. Appliquez-vous à vous acquiter de cette grande & importante obligation en travaillant à devenir des Saints, ce qui eſt la fin de votre vocation & de votre élection: puiſque Dieu nous a choiſis avant la création du monde par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fuſſions Saints & irreprehenſibles devant ſes yeux. *aux. Eph.* 1. 4.

CHAPITRE X.

Instruction sur la Sainteté Chrétienne en general, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.

VOus avez choisi le Seigneur afin qu'il soit votre Dieu, afin que vous marchiez dans ses voies, que vous gardiez ses loix, & que vous obéïssiez à ses Commandemens : & le Seigneur vous a choisis, afin que vous soiez son peuple particulier, que vous soiez le peuple Saint du Seigneur. *Deuteron.* 26. 17, 18.

Vous êtes un peuple saint & consacré au Seigneur votre Dieu. *Deut.* 7. 6.

Soiez donc Saints dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appellez est Saint, selon qu'il est écrit : soiez Saints, parce que je suis Saint. 1. *De S. Pierre*, 1. 15, 16.

La volonté de Dieu est que vous soiez Saints : Car Dieu ne nous a pas appellez pour être impurs, mais pour être Saints, 1. *aux Thess.* 4. 3, 7.

La grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, & elle nous a appris à vivre dans le siécle present avec tempérance, avec justice, & avec pieté, *à Tit.* 2. 11, 12.

La sainteté de la justice est la santé de l'ame, & elle vaut mieux que tout l'or & l'argent, *Eccli.* 30. 15.

Heureux ceux dont les mœurs & la vie sont pures, & qui se conduisent selon la loi du Seigneur. *Pseau.* 118. 1.

Puisque tout ce qui est dans le monde doit être détruit & périr, avec quelle sainteté & avec quelle pieté devez-vous vivre, 2. *S. Pier.* 3. 11.

Travaillez donc à acquerir la sainteté, sans laquelle nul ne verra Dieu. *aux Hebr.* 12. 14.

Mes chers enfans, que personne

ne vous ſéduiſe. Celui qui s'acquitte des devoirs de la juſtice, eſt juſte, comme Jeſus-Chriſt eſt juſte. 1. *De S. Jean*, 3. 7.

Soiez parfaits comme votre Pere celeſte eſt parfait, dit Jeſus-Chriſt. *S. Math.* 5. 48.

Le Seigneur ne privera point de ſes biens ceux qui marchent dans l'innocence. *Pſ.* 83. 13.

La crainte du Seigneur eſt la ſanctification de la ſcience : cette ſantification garde le cœur & le rend juſte ; elle le remplit de ſatisfaction & de joie. *Eccli.* 1. 17 & 18.

La Sainteté Chrétienne, à laquelle vous vous êtes engagez de travailler par votre batême, & la juſtice Chrétienne que vous devez remplir conſiſtent en deux choſes, 1. à éviter le peché, 2. à pratiquer la vertu.

Détournez-vous du mal & faites le bien, & vous aurez une demeure éternelle. *Pſ.* 36. 28.

CHAPITRE XI.

1. *Instruction sur la fuite du peché en general, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.*

MOn fils, prenez garde de ne consentir jamais au peché, & de ne violer jamais les préceptes de la loi du Seigneur notre Dieu. *Tobie*, 4. 6.

Ceux qui commettent le peché & l'iniquité sont ennemis de leur ame. *Tob*. 12. 10.

Celui qui aime l'iniquité, hait son ame. *Ps*. 10. 6.

Dieu a également en horreur l'impie & son iniquité. *Sag*. 15. 10.

Le très-haut hait les pécheurs, & exerce sa vengeance contre les impies. *Eccli*. 12. 7.

Comme toutes choses tournent au bien des Saints, de même elles

changent en maux pour les impies & pour les pécheurs. *Eccli.* 39. 32.

La mort des méchans est très funeste. *Ps.* 33. 21.

Le peché rend les peuples misérables. *Prov.* 14. 34.

S'abstenir du mal c'est ce qui plaît au Seigneur. *Eccli.* 35. 5.

Celui qui commet le peché est enfant du démon, parce que le démon peche dès le commencement. Il a peché le premier, & il demeure éternellement dans le peché. 1. *S. Jean*, 3. 8.

Quiconque est né de Dieu ne commet point de peché, parce qu'il a en soi une semence divine. 9. *v.*

Aiez donc le mal en horreur. *Rom.* 12. 9. c'est-à-dire, le peché qui est le seul mal qu'il y ait au monde & la cause de tous les maux du monde, la seule chose qui peut vous perdre, en vous faisant perdre Dieu & votre salut éternel, le seul objet de la haine, de l'horreur, & des vengeances de Dieu.

Vous qui aimez le Seigneur haïſſez le mal. *Pſeau.* 96. 11.

J'ai haï l'injuſtice & j'ai en abomination l'iniquité. *Pſ.* 118. 163.

Celui qui craint le Seigneur hait & évite le mal. *Prov.* 8. 13.

Si quelqu'un aime la vie, & deſire que ſes jours ſoient heureux, qu'il ſe détourne du mal. 1. *De S. Pierre*, 3. 10. *Pſ.* 33. 14.

Détournez-vous du mal. *Pſ.* 36. 27.

Fuiez le peché comme un ſerpent : car ſi vous en approchez, il ſe ſaiſira de vous : ſes dents ſont des dents de lion, qui tuent les ames des hommes. Tout peché eſt comme une épée à deux trenchans, & la plaie qu'il fait eſt incurable. *Eccli.* 22. 2.

Juſtes, tenez-vous dans la vigilance, & gardez-vous du peché. 1. *aux Cor.* 15. 34.

Mon fils, ménagez le tems, & gardez-vous du mal, *Eccli.* 4. 23.

Abstenez vous de tout ce qui a quelqu'aparence du mal. 1. *aux Thess.* 5. 22.

Celui qui craint Dieu, ne néglige rien ; mais celui qui méprise les petites choses, tombera peu à peu. *Eccli.* 19. 1. & *Eccle.* 7. 19.

Ceux qui ne craignent point d'offenser Dieu, sont bien éloignez de l'aimer de tout leur cœur, & marchent par conséquent dans la voie de la perdition.

CHAPITRE XII.

Instruction sur ce qui peut porter au peché soit intérieurement soit extérieurement.

I. DE LA CHAIR.

CHacun est tenté par sa propre concupiscence qui l'emporte & l'attire au mal : ensuite quand la concupiscence a conçû, elle enfante le peché, & le peché étant accom-

pli engendre la mort. *S. Jacq.* 1. 14 & 15.

Ne vous laissez point aller à vos mauvais desirs, & détournez-vous de votre propre volonté. *Eccli.* 18. 30.

Si vous contentez votre ame dans ses desirs déréglés, elle vous rendra la joie de vos ennemis. 31 *v.*

Ceux qui appartiennent à Jesus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs déréglés. *aux Gal.* 5. 24.

Fuiez les vains desirs & les passions des jeunes gens. 2. *à Timoth.* 2. 22.

Ne souffrez point que le peché regne dans votre corps mortel, en lui obéïssant pour suivre les desirs déréglés de votre chair, & n'abandonnez point au peché les membres de votre corps, pour lui servir d'armes d'iniquité. *S. Paul aux Romains*, 6. 12.

L'homme a pour ennemis ceux de

ſa propre maiſon, ou ſes domeſti-ques. *S. Math.* 10. 36.

II. DU DE'MON.

Réſiſtez au démon, & il s'enfuira de vous. *Jacq.* 4. 7.

Ne donnez point lieu au démon. *aux Eph.* 4. 27.

Soiez ſobres & veillez; car le démon votre ennemi ſemblable à un lion rugiſſant tourne de tous côtez, cherchant qui il pourra dévorer. Réſiſtez-lui, mettant votre force dans la foi. 1. *de S. Pierre*, 5. 8, 9.

Fortifiez-vous dans le Seigneur & dans ſa vertu toute puiſſante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu pour vous défendre des embuches & des artifices du démon. *aux Eph.* 6. 10.

Nous avons à combattre contre les malins eſprits qui ſont répandus dans l'air. *v.* 12.

III. DU MONDE.

Evitez la corruption du monde

qui vient de la concupiſcence. 2. *d*
S. Pier. 1. 14.

N'aimez point le monde ni ce q
eſt dans le monde. 1. *de S. Jean*, 2. 1

Si quelqu'un aime le monde il n
point d'amour pour le Pere, car to
ce qu'il y a dans le monde eſt co
cupiſcence de la chair, concup
cence des yeux & orgueil de la vi
ce qui ne vient point du Pere, m
du monde. 16.

N'aiez point de liaiſon avec l
gens déréglés. *Eccli*. 7. 17.

La Religion & la pieté pure
ſans tache aux yeux de Dieu no
Pere, conſiſte à ſe conſerver pu
la corruption du ſiécle. *S. Jacq.*
27.

Tout le monde eſt plongé dans
mal. *S. Jean*, 5. 19.

Ne vous conformez point au ſi
cle preſent. *aux Rom.* 12. 2.

Celui qui a commerce avec l
méchans, deviendra méchant,
perdra toute honte. *Eccli*. 19. 3.

Mon fils, gardez vous bien de manger & de boire avec des gens de mauvaise vie. *Tobie*, 4. 18.

Nous vous ordonnons au nom de notre Seigneur Jesus-Christ, que vous aiez à vous séparer de qui que ce soit d'entre vos freres qui a une conduite déréglée. 2. *aux Thess*. 3. 6.

Si quelqu'un de vos freres est impudique, ou médisant, ou yvrogne, ou ravisseur du bien d'autrui, je vous ai déja écrit de n'avoir point de commerce avec lui & de ne manger pas même avec lui. 1. *aux Cor*. 5. 11. *aux Eph*. 5. 6.

Se laisser aller au torrent du mauvais exemple, de la coutume, & des fausses maximes du siécle, c'est renoncer à Jesus-Christ, se rendre esclave de satan le prince du monde, & violer d'une maniere bien criminelle les vœux de son batême.

CHAPITRE XIII.

Instruction sur la fuite du peché en particulier.

I. DE L'ORGUEIL.

LEs Maîtres & les Maitresses d'Ecole ne doivent pas se contenter d'instruire leurs écoliers & leurs écolieres & les exhorter à la fuite du peché en general : mais ils doivent leur marquer en particulier ceux qu'ils doivent éviter, ou ceux dont ils doivent se corriger, & entrer dans ce détail avec prudence, aiant égard à leur âge, à leur état, à leurs dispositions, à leur carectere, & à leur besoin, se donnant bien de garde de leur apprendre ce qu'ils ignorent, sur tout par raport au peché d'impureté.

Mon fils, ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles, ou dans

vos actions : car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé. *Tobie*, 4. 15.

Celui qui a de la vanité & de l'orgueil est en abomination devant Dieu. *Prov.* 16. 6.

L'assemblée des superbes demeurera incurable & le peché s'enracinera en eux, sans qu'ils le connoissent. *Eccli.* 3. 30.

L'orgueil est haï de Dieu & des hommes. *Eccli.* 10. 7.

Le principe de tout peché est l'orgueil, celui qui est orgueilleux sera rempli de malediction, & trouvera enfin sa ruine. *Eccli.* 10. 15.

Ne nous laissons point aller à la vanité. *aux Gal.* 5. 26.

Ne tirez point vanité de vos beaux habits, & ne vous élevez point au jour que vous serez en honneur. *Eccli.* 11. 4.

Dieu résiste aux superbes qui se croient sages, quoiqu'ils soient insensez & pleins de miseres & de pechez. *Jac.* 4. 6.

II. DE L'AVARICE.

Aiez ſoin de vous garder de toute avarice. *S. Luc*, 12. 15.

Que votre vie ſoit exempte d'avarice ; ſoiez contens de ce que vous avez. *aux Hebr.* 13. 5.

Vous ne déroberez point. *Exod.* 20. 15.

Celui qui dérobe quelque choſe à ſon Pere & à ſa Mere, & qui dit que ce n'eſt pas un peché, a part au crime des homicides. *Prov.* 28. 24.

III. DE L'IMPURETÉ.

Vous ne commettrez point de fornication. Ce qui renferme toutes ſortes d'impuretez. *Exod.* 20. 14.

Vous apprendrez aux enfans d'Iſrael à éviter avec ſoin l'impureté, afin qu'ils ne meurent point dans leurs corruptions. *Levit.* 15. 31.

Veillez ſur vous-même, mon fils, & abſtenez-vous de toute ſorte d'impureté, & évitez tout ce qui peut tendre au crime. *Tobie*, 4. 13.

Donnez-vous de garde de commettre ce peché infame ou par des pensées volontaires, ou par des desirs, ou par des paroles, ou par des actions. Car sçachez que les impudiques ne seront point héritiers du roiaume de Dieu. 1. *aux Cor.* 6. 9.

Le Seigneur a en abomination le cœur corrompu. *Prov.* 9. 20. Et par conséquent les pensées volontaires & les desirs deshonnêtes ausquels on consent, sont en abomination au Seigneur & séparent de lui. *Prov.* 15. 26. *& Sag.* 1. 3.

Ne touchez rien d'impur. *Isaïe*, 52. 11.

Qu'on n'entende point parmi vous de paroles deshonnêtes. *aux Eph.* 5. 4.

Que les paroles deshonnêtes soient bannies de votre bouche. *aux Coloss.* 3. 8.

Car les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs. 1. *aux Cor.* 15. 3.

Une parole deshonnête corrompt le cœur. *Eccli.* 37. 21.

Le partage des impudiques sera dans l'étang brulant de feu & de soufre qui est la seconde mort. *Apoc.* 21. 8.

IV. DE L'ENVIE.

Dépouillez-vous de toute sorte d'envie. 1. *de S. Pierre*, 2. 1.

Ne vous portez point envie les uns aux autres. *aux Gal.* 5. 26.

La charité n'est point envieuse. 1. *aux Cor.* 13. 4.

L'envieux n'aura point de part à la sagesse. *Sag.* 6. 25.

Ceux qui tombent dans des envies & des jalousies, ne seront point héritiers du roiaume de Dieu. *aux Galat.* 5. 20, 21.

Un homme qui porte envie aux autres, ne sçait pas qu'il sera tout d'un coup surpris par la pauvreté. *Prov.* 28. 22.

V. DE LA GOURMANDISE.

N'excedez point dans le manger,

de peur de tomber en faute. *Eccli.* 31. 21.

Le vin & l'yvresse font perdre le sens. *Osée*, 4. 11.

Il faut manger pour vivre, & non pour satisfaire sa sensualité. *Eccli.* 10. 17.

Le vin en a perdu plusieurs. *Eccli.* 31. 30.

Le vin bu avec excèz produit la colére & l'emportement, & il est la cause de grandes ruines. *Eccli.* 30. 38.

Le vin & l'yvrognerie corrompent le cœur. *Osée*, 4. 1.

Prenez garde à vous de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes & du vin. *S. Luc*, 21. 34.

Ne vous laissez point aller aux débauches, & aux yvrogneries.... aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions & les impuretez. *aux Rom.* 13. 13. *aux Eph.* 5. 18.

Ne cherchez point à contenter

votre sensualité, en satisfaisant à ses desirs déréglez. *aux Rom.* 13. 14.

Celui qui aime le vin & la bonne chere, ne s'enrichira point. *Prov.* 21. 17.

Ceux qui se laissent aller aux yvrognergies & aux débauches, ne seront point héritiers du roiaume de Dieu. *aux Galat.* 5. 21.

VI. DE LA COLERE.

Ne vous mettez point en colere contre votre prochain. *Eccli.* 28. 8.

Eloignez & banissez la colere de votre cœur. *Eccli.* 11. 10.

Quittez la colere & l'aigreur. *aux Coloss.* 3. 8.

Que toute aigreur, tout emportement, toute colere, toute criee soit banie du milieu de vous. *aux Eph.* 4. 31.

Que tout homme soit lent à se mettre en colere : car la colere de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu. *S. Jacq.* 1. 19, 20.

L'homme colere excite des querelles. *Prov.* 15. 18.

L'homme colere est pour allumer les disputes, ce que le charbon est à la braise, & le bois au feu. *Prov.* 26. 21.

Ne dites point de paroles injurieuses à votre prochain. *Eccli.* 31. 42.

Ceux qui tombent dans des inimitiez, des querelles, des dissentions, des animosités & des divisions, ne seront point héritiers du roiaume de Dieu. *aux Gal.* 5. 20.

Evitez les disputes, & vous diminuerez les pechez. *Eccli.* 28. 10.

Qui pourra soutenir un esprit qui s'emporte aisément à la colere. *Prov.* 18. 14.

VII. DE LA PARESSE.

L'homme sage se gardera de la paresse & de la négligence pendant les jours du peché. *Eccli.* 18. 28.

Ne soiez point lache & négligent dans vos œuvres. *Eccli.* 4. 34.

Ne soiez point lachos & paresseux

dans votre devoir. *aux Rom.* 12. 11.

L'homme eſt né pour le travail, comme l'oiſeau pour voler. *Job,* 5. 7.

Celui qui néglige & qui évite d'apprendre, tombera dans le mal. *Prov.* 17. 16.

Celui qui mépriſe la ſageſſe & l'inſtruction, ſera malheureux. *Sag.* 3. 11.

Les inſenſés mépriſent la ſageſſe & la ſcience. *Prov.* 1. 17.

L'oiſiveté apprend beaucoup de mal. *Eccli.* 33. 29.

Le pareſſeux eſt toujours dans la pauvreté & dans l'indigence. *Prov.* 21. 5.

L'ame lache & pareſſeuſe languira de faim. *Prov.* 19. 15.

Comment trouverez-vous dans votre vieilleſſe, ce que vous n'aurez pas amaſſé dans votre jeuneſſe? *Eccli.* 25. 5.

Mon fils ménagez le tems, & évitez le mal. *Eccli.* 4. 24.

CHAPITRE

CHAPITRE XIV.

Instruction sur les pechez de pensées, de desirs, & de paroles.

LEs pensées mauvaises sont en abomination au Seigneur. *Prov.* 15. 26. Si elles sont volontaires.

Les pensées mauvaises & corrompues séparent de Dieu. *Sag.* 1. 3. Quand on y prend plaisir & qu'on y consent.

Vous n'aurez point de mauvais desirs. *aux Rom.* 7. 7.

Faites mourir en vous tous les mauvais desirs. *aux Colost.* 3. 5.

Soiez attentifs à vos paroles, de peur que vous ne tombiez & ne deshonoriez votre ame. *Eccli.* 2. 38.

Ne soiez point prompt à parler. *Eccli.* 4. 34.

Celui qui garde sa langue, garde son ame; mais celui qui n'est pas circonspect dans ses paroles, tom-

bera dans beaucoup de maux. *Prov.* 13. 3.

Les longs diſcours ne ſeront pas exempts de peché ; mais celui qui eſt modéré dans ſes paroles, eſt prudent. *Prov.* 10. 19.

Nul mauvais diſcours ne doit ſortir de la bouche des Chrétiens ; & il ne doit en ſortir que de bons & d'édifians. *aux Eph.* 4. 29.

Une parole mauvaiſe gâtera le cœur. C'eſt du cœur que naiſſent ces quatre choſes, le bien & le mal, la vie & la mort ; & tout cela dépend ordinairement de la langue. *Eccli.* 27. 21.

Bouchez vos oreilles & n'écoutez point les méchantes langues. *Eccli.* 28. 28.

Les mauvais diſcours corrompent les bonnes mœurs. 1. *aux Cor.* 15. 33.

Que ſi quelqu'un penſe avoir de la religion, ne mettant point de frein à ſa langue, ſa religion eſt vaine. *S. Jacq.* 1. 26.

La langue est un assemblage de toutes sortes d'iniquité. *S. Jacq.* 3. 6.

Que votre bouche ne s'accoutume point à des paroles indiscretes & déréglées, parce qu'il en naît beaucoup de pechez. *Eccli.* 23. 17.

Que toute médisance soit banie du milieu de vous. *aux Eph.* 4. 3.

Mes freres, ne parlez point mal les uns des autres. *S. Jacq.* 4. 11.

Le médisant est l'abomination des hommes. *Prov.* 24. 9.

Le médisant secret & le faiseur de raports est maudit : il mettra le trouble & la discorde entre plusieurs personnes qui avoient la paix. *Eccli.* 28. 11.

Les médisans ne seront point héritiers du roiaume de Dieu. 1. *aux Cor.* 6. 10.

Ne soiez point un semeur de raports. *Eccli.* 5. 17.

Avez-vous entendu dire quelque chose contre le prochain ? faites-le mourir en vous. *Eccli.* 19. 10.

Le semeur de raports souillera son ame, & il sera haï de tout le monde. *Eccli.* 21. 31.

Ne rapportez point une parole maligne & offensante, & vous ne souffrirez point de mal. *Eccli.* 19. 7.

On fait souvent de faux raports: ne croiez pas tout ce que l'on dit. *Eccli.* 19. 15.

Je vous dis de ne point jurer du tout, mais contentez-vous de dire, cela est, ou cela n'est pas; car ce qui est de plus, vient du mal. *S. Math.* 5. 34.

Ne vous accoutumez pas à jurer: car en jurant on fait beaucoup de fautes. *Eccli.* 23. 9.

Vous éviterez le mensonge. *Exod.* 23. 7.

Vous ne mentirez point, & nul ne trompera son prochain. *Levit.* 19. 11.

Eloignez-vous de tout mensonge. *aux Eph.* 4. 25.

N'usez point de mensonge les uns

envers les autres. *aux Col.* 3. 9.

Le mensonge est une tache honteuse dans un homme. Ce vice se trouve toujours dans la bouche des gens déréglés. *Eccli.* 20. 26.

Un voleur vaut mieux qu'un homme qui est accoutumé à mentir ; mais la perdition sera le partage de l'un & de l'autre. *Eccli.* 20. 27.

Les menteurs sont sans honneur, & la confusion les suit par tout. *Eccli.* 20. 28.

Celui qui dit des mensonges périra. *Prov.* 19. 9.

La bouche qui ment, tue l'ame. *Sag.* 1. 11.

Ceux qui commettent le mensonge, n'entreront point dans le ciel : on en chassera quiconque aime & fait le mensonge. *Apoc.* 21. 27, & 22. 15.

Ne vous laissez point aller au mensonge aux dépens de votre ame. *Eccli.* 4. 26.

CHAPITRE XV.

Inſtruction familiere ſur la pratique de la vertu, que les Maîtres & les Maitreſſes peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres.

IL ne ſuffit pas d'éviter le mal pour être ſauvé, il faut encore faire le bien. C'eſt un ſecond devoir de la juſtice chrétienne que vous devez remplir, & un ſecond degré de la ſainteté que vous devez travailler à acquerir.

Faites donc le bien, *c'eſt-à-dire, pratiquez la vertu*, afin que vous viviez éternellement avec Dieu. *Pſ.* 36. 28.

Si vous aimez la vie, & ſi vous deſirez que vos jours ſoient heureux, faites le bien. 1. *de S. Pierre*, 3. 10. *Pſ.* 33. 14.

Attachez-vous fortement au bien. *aux Rom.* 12. 9.

Tout homme qui ne fait point les œuvres de justice, n'est point de Dieu. 1. *de S. Jean*, 3. 10.

Celui qui fait le bien est de Dieu. 3. *de S. Jean*, 11.

Tout arbre qui ne porte point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu. *S. Math.* 3. 10.

La gloire, l'honneur, & la paix seront le partage de tout homme qui fait le bien. *aux Rom.* 2. 10.

Efforcez-vous d'affermir votre vocation & votre élection par les bonnes œuvres : car agissant de la sorte vous ne pecherez jamais : & par ce moien Dieu vous fera entrer dans le roiaume éternel de notre Seigneur & Sauveur Jesus-Christ, avec une riche abondance de ses graces. 2. *de S. Pierre*, 1. 10.

Il faut que nous accomplissions toute justice. *S. Math.* 3. 15.

Vous qui craignez le Seigneur, croiez en lui, esperez en lui, aimez-le. *Eccli.* 2. 8, 9 & 10.

Emploiez pour Dieu les membres de votre corps comme des armes de pieté & de justice. *aux Rom. 6. 13.*

Que l'homme de Dieu soit parfait & parfaitement disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. *2. à Tim. 3. 17.*

Apportez de votre part tout votre soin pour joindre à votre foi la vertu, à la vertu la science, à la science la temperance, à la temperance la patience, à la patience la pieté, à la pieté l'amour de vos freres, & à l'amour de vos freres la charité: car si ces graces se trouvent en vous & qu'elles y croissent de plus en plus, elles feront que la connoissance de notre Seigneur Jesus-Christ ne sera point sterile & infructueuse. *2. de S. Pier. 1. 5, 6, 7.*

O homme de Dieu, suivez en tout la justice, la pieté, la foi, la charité, la patience, la douceur. *1. à Tim. 6. 11.*

Mon fils, lorsque vous entrerez au service de Dieu demeurez ferme

dans la justice & dans la crainte. *Eccli.* 1. 2.

La grace de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes, & elle nous a appris à vivre dans le siecle present avec temperance, avec justice & avec pieté. 2. *à Tit.* 2. 11 & 12.

Revetez-vous comme des élus de Dieu, Saints & bien aimez, de tendresse & d'entrailles de miséricorde, de douceur, d'humilité, de modestie, & de patience. *aux Col.* 3. 12.

Rendez à tous l'honneur qui leur est dû, & aimez vos freres. 1. *de S. Pierre*, 2. 17.

Pratiquez en toutes choses, l'humilité, la douceur, la patience. *aux Eph.* 4. 2.

Soiez miséricordieux, modestes, & humbles. 1. *de S. Pierre*, 3. 8.

Aiez soin d'operer votre salut avec crainte & tremblement. *aux Phil.* 2. 12.

Heureux l'homme qui est toujours dans la crainte. *Prov.* 28. 14.

L'homme ſage ſera toujours dans la crainte. *Eccli*. 28. 27.

Que celui qui eſt debout prenne garde de ne pas tomber. 1. *aux Cor*. 10. 12.

CHAPITRE XVI.

Inſtruction ſur les vertus Cardinales & Morales.

I. DE LA TEMPERANCE.

LA temperance, la prudence, la juſtice & la force, ſont les choſes du monde les plus utiles à l'homme dans cette vie. *Sag*. 8. 7.

Soiez donc temperans & vigilans dans la priere. 1. *de S. Pierre*, 4. 7. & ſoiez ſobres & veillez. 5. 8.

Exhortez les jeunes hommes à être ſobres & temperans. *à Tit*. 2. 26.

La temperance dans le boire & dans le manger eſt la ſanté de l'ame & du corps. *Eccli*. 31. 37.

Conſervez-vous chaſte. 1. *à Tim*.

5. 22. Et conduisez vous avec toute sorte de pureté. 5. 2.

La parfaite pureté, fait que l'homme est proche de Dieu. *Sag.* 6. 20.

Tout l'or n'est rien au prix d'une ame vraiment chaste. *Eccli.* 26. 20.

J'ai fait un pacte avec mes yeux & j'ai résolu de ne penser pas seulement à une Vierge. *Job*, 31. 1.

Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu. *S. Math.* 5. 8.

Humiliez-vous en toutes choses & vous trouverez grace devant Dieu. *Eccli.* 3. 20.

Conduisez-vous avec toute sorte d'humilité. *aux Eph.* 4. 2.

Humiliez-vous devant Dieu, & attendez que sa main agisse. *Eccli.* 13. 9.

Tâchez de vous inspirer tous l'humilité les uns aux autres. 1. *de S. Pierre*, 5. 5.

Celui qui s'abaisse sera élevé. *S. Math.* 23. 12.

Dieu donne ſa grace aux humbles ; c'eſt-à-dire, à ceux qui ſont petits à leurs yeux. 1. *de S. Pier.* 5. 5.

Le Seigneur conduit les humbles dans les ſentiers de la juſtice : il enſeigne la voie aux humbles. *Pſ.* 24. 10.

Suivez en tout la douceur. 1. à *Tim.* 6. 11.

Conduiſez-vous avec toute ſorte de douceur. *aux Eph.* 4. 2.

Bien-heureux ceux qui ſont doux ; parce qu'ils poſſederont la terre. *S. Math.* 5. 44.

Le Seigneur glorifie & ſauve ceux qui ſont doux. *Pſ.* 149. 4.

La foi & la douceur ſont ce qui plaît à Dieu, & il comblera les treſors de celui en qui elles ſe trouvent. *Eccli.* 1. 3, 5.

Mon fils, conſervez votre ame dans la douceur. *Eccli.* 15. 31.

Que votre entretien ſoit toujours accompagné d'une douceur édifiante. *aux Col.* 4. 6.

Mon

Mon fils, agissez avec douceur, & vous attirerez non seulement l'estime, mais l'amour des hommes. *Eccli.* 3. 19.

Exhortez les jeunes gens à être modestes & bien réglés. *à Tit.* 2. 6.

Que votre modestie soit connue de tout le monde. *aux Philip.* 4. 5.

II. DE LA PRUDENCE.

Travaillez à acquerir la sagesse, & la prudence qui en est le commencement. Travaillez à acquerir la prudence aux dépens de tout ce que vous pouvez posséder. *Prov.* 4. 5, *&* 7.

Travaillez à acquerir la sagesse, ne l'abandonnez point, & elle vous gardera; aimez-la, & elle vous conservera. *Prov.* 4. 5.

Mon fils dès votre enfance aimez à être instruit, & vous acquererez la sagesse qui ne vous quittera pas même dans votre vieillesse. *Eccli.* 6. 8.

La solide & souveraine sagesse est de servir Dieu: tous ceux qui font

ce qu'il commande, sont véritablement sages & intelligens. *Ps.* 110. 9, & 10.

C'est la sagesse qui apprend à craindre Dieu & à le servir : & elle consiste toute à executer ses loix. *Eccl.* 19. 18.

Mon fils, si vous desirez la sagesse, gardez les Commandemens, & Dieu vous la donnera. *Eccli.* 1.

Seigneur, donnez-moi la sagesse, afin qu'elle soit & qu'elle travaille avec moi. *Sag.* 9. 10.

Aiez soin de vous conduire avec une grande circonspection & avec sagesse. *aux Eph.* 5. 15.

L'homme sage fait tout avec prudence. *Prov.* 13. 16.

Si vous invoquez la sagesse, & que vous soumettiez votre cœur à la prudence, si vous la cherchez comme on fait l'argent, alors vous comprendrez la crainte du Seigneur, & vous trouverez la science de Dieu. *Prov.* 2. 3, 4, 5.

Ceux qui font tout avec conſeil, ſont conduits par la ſageſſe. *Prov.* 13. 10.

Mon fils, ne faites rien ſans conſeil & vous ne vous repentirez point de ce que vous aurez fait. *Eccli.* 32. 24.

Demandez toujours conſeil à un homme ſage. *Tobie.* 4. 19.

Prenez conſeil de ceux qui ſont ſages & prudens. *Eccli.* 9. 21.

Qu'un conſeil ſtable regle tout ce que vous faites. *Eccli.* 37. 20.

III. DE LA JUSTICE.

Suivez en tout la juſtice. 1. *à Tim.* 6. 11.

Gardez les regles de l'équité, & agiſſez ſelon la juſtice. *Iſaie*, 56. 1. *Jerem.* 22. 3.

La grace de Dieu notre Sauveur nous a appris à vivre dans le ſiécle preſent avec juſtice. *à Tit.* 2. 11.

Celui qui exerce la juſtice & la miſericorde, trouvera la vie, la juſtice & la gloire. *Prov.* 21. 21.

Rendez à chacun ce qui lui est dû. *aux Rom.* 13. 7.

Rendez à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. *S. Math.* 22. 21.

Exercez-vous à la pieté, car elle est utile à tout. C'est à elle que les biens de cette vie & ceux de la vie future sont promis. 1. *à Tim.* 4. 8.

C'est une grande richesse que la pieté. *à Tim.* 6. 6.

La pieté garde le cœur & le rend juste, elle lui donne de la joie & un saint plaisir. *Eccli.* 1. 18.

Le Seigneur donne la sagesse à ceux qui vivent dans la pieté. *Eccli.* 43. 37.

Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur & de déference. *aux Rom.* 12. 10.

Soiez reconnoissans. *aux Col.* 3. 15.

Celui qui obéït, sera victorieux dans ses paroles. *Prov.* 21. 28.

Obéïssez à vos Superieurs, & soiez soumis à leurs ordres : car ce sont

eux qui veillent pour le ſalut de vos ames, comme devant en rendre compte à Dieu. *aux Hebr.* 13. 17.

IV. DE LA FORCE.

Aiez bon courage & Dieu fortifiera votre cœur. *Pſ.* 30. 31. *ſelon l'Hébreu.*

Soiez fermes dans la voie du Seigneur, dans la vérité de vos ſentimens & dans votre ſcience. *Eccli.* 4. 12.

Agiſſez courageuſement, & ſoiez pleins de force, & faites avec plaiſir & avec charité tout ce que vous faites. 1. *aux Cor.* 16. 13, *&* 14.

Mes freres demeurez fermes & inébranlables. 1. *aux Cor.* 15. 58.

Fortifiez-vous dans le Seigneur & en ſa vertu toute puiſſante. *aux Eph.* 6. 10.

Soiez prompt dans toutes vos actions, & appliquez-vous à les bien faire. *Eccli.* 31. 27.

Faites toutes choſes avec bienſéance & avec ordre. 1. *aux Cor.* 14. 40.

Pratiquez en toutes choses la patience. *aux Eph.* 4. 2.

Soiez patiens envers tous. 1. *aux Thess.* 5. 14.

C'est par votre patience que vous posséderez & sauverez vos ames. *S. Luc*, 21. 19.

Tenez-vous attaché à la discipline, ne la quittez pas : gardez-la, parce que c'est votre vie. *Prov.* 4. 13.

Celui qui garde la discipline, est dans le chemin de la vie. *Prov.* 10. 17.

L'homme qui méprise avec une tête dure celui qui le reprend, tombera tout d'un coup par une chute mortelle, & il ne guérira jamais. *Prov.* 29. 1.

L'homme corrompu n'aime point celui qui le reprend, & il ne va point trouver les sages. *Prov.* 15. 12.

Celui qui rejette la correction, méprise son ame ; mais celui qui se rend aux réprimandes, possede & sauve son cœur. *Prov.* 15. 32.

Celui qui hait les réprimandes, mourra. *Prov.* 15. 10.

Que c'eſt un grand bien, lorſqu'on eſt repris, de témoigner ſon repentir, puiſque vous évitez ainſi le peché volontaire. *Eccli.* 20. 4.

Faites-vous la violence néceſſaire pour vous ſauver : car le roiaume des cieux ſe prend par force, & ceux qui emploient la force l'emportent. *S. Math.* 11. 12.

Le roiaume des cieux eſt une couronne qui n'eſt point pour les lâches ni pour les pareſſeux, mais pour ceux qui triomphent de tout ce qui peut s'oppoſer à leur ſalut.

Marchez pendant votre vie dans la voie étroite de l'Evangile qui conduit à la vie ; afin de pouvoir entrer dans le ciel par la porte étroite, que peu de perſonnes trouvent à l'heure de la mort. Faites tous vos efforts pour cela : parce que le Paradis gagné, tout le reſte eſt gagné ; le Paradis perdu, tout eſt perdu.

Entrez par la porte étroite : car la porte de la perdition est large, le chemin qui y conduit est spatieux, & il y en a beaucoup qui y passent. Que la porte de la vie est petite, que le chemin qui y mene est étroit, & qu'il y en a peu qui le trouvent ! *S. Math.* 7. 13, 14.

Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite : car je vous le dis, plusieurs chercheront à y entrer, & ne le pourront. *S. Luc*, 13. 24.

Conservez-vous dans la ferveur de l'esprit, souvenez-vous que c'est le Seigneur que vous servez. *aux Rom.* 12. 11.

Ne cessez point de vous avancer dans la justice jusqu'à la mort : parce que la récompense de Dieu demeure éternellement, *Eccli.* 18. 22.

Vieillissez dans la pratique de ce que Dieu vous a commandé. *Eccli.* 11. 21.

Je vous exhorte, mes freres, à vous avancer de plus en plus dans la vertu & dans la charité. 1. *aux Thess.* 4. 10.

Soiez fidéle jusqu'à la mort, & je vous donnerai la couronne de vie. *Apoc.* 2. 10.

Celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé. *S. Math.* 10. 22.

CHAPITRE XVII.

Instruction familiere sur la Morale Chrétienne, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs écoliers & à leurs écolieres par raport au prochain.

JE vous donne, dit Jesus-Christ, un commandement nouveau, qui est de vous aimer les uns les autres. *S. Jean*, 13. 34.

Le commandement que je vous donne est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimez. *S. Jean*, 15. 12.

C'est en cela que tous connoîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de la charité les uns pour les autres, 13.35.

Marchez dans l'amour & dans la charité comme Jesus-Christ vous a aimez. *aux Eph.* 5. 2.

Que votre charité soit sincere & sans déguisement, & que chacun de vous ait pour son prochain une affection & une tendresse vraiment fraternelle. *aux Rom.* 12. 9 & 10.

Vous aimerez votre prochain comme vous-même. *S. Math.* 22. 39.

Vous ne haïrez point votre frere dans votre cœur. *Levit.* 19. 17.

Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fît. *Tobie*, 4. 16.

Agissez vous-même envers les hommes, & traitez-les comme vous voudriez vous-même qu'ils agissent envers vous, & qu'ils vous traitassent. C'est-là toute la loi & les Prophètes. *S. Math.* 7. 12. *S. Luc*, 6. 31.

Mes petits enfans, n'aimons point nos freres de parole ni de la langue, mais par des œuvres & en vérité. 1. *de S. Jean*, 3. 28.

L'amour qu'on a pour le prochain ne ſouffre point qu'on lui faſſe aucun mal. *aux Rom.* 13. 10.

La charité ne juge point témerairement. 1. *aux Cor.* 13. 4.

Ne jugez point ſur les apparences; mais jugez ſelon la juſtice. *S. Jean*, 7. 24.

Ne nous jugeons point les uns les autres. *aux Rom.* 14. 13.

Rendez-vous ſervice les uns aux autres par un eſprit de charité. *aux Galat.* 5. 13.

Secourez & aidez votre prochain de tout votre pouvoir : mais en même tems veillez ſur vous & prenez garde de tomber. *Eccli.* 29. 17.

Soiez charitables en la maniere que vous le pourrez, ſi vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup ; ſi vous avez peu, donnez de bon cœur de ce peu même que vous avez. Car par-là vous amaſſerez un grand treſor & une grande récompenſe pour le jour de la néceſſité ;

parce que l'aumône délivre de tou peché & de la mort. *Tobie*, 4. 8 9 & 10.

L'aumône délivre de la mort, & c'est elle qui efface les pechez, & qui fait trouver miséricorde & la vie éternelle. *Tobie*, 12. 9.

Celui qui ferme l'oreille au cri du pauvre, criera lui-même, & il ne sera point écouté. *Prov.* 21. 13.

Soiez charitables pour soulager les Saints dans leurs besoins. 2. *aux Cor.* 8. 12.

Souvenez-vous d'éxercer la charité, de faire part de vos biens aux pauvres : c'est par de semblables victimes qu'on se rend Dieu favorable. *aux Hebr.* 13. 16.

Faites du bien à votre prochain avant la mort, & donnez l'aumône selon votre pouvoir. *Eccli.* 14. 13.

Prêtez à votre prochain au tems de la nécessité. *Eccli.* 29. 2.

Consolez-vous mutuellement

& édifiez-vous les uns les autres. 1. *aux Theſſ.* 5. 11.

Reprenez ceux qui ſont déréglez, conſolez ceux qui ont l'eſprit abatu, ſupportez les foibles, ſoiez patiens envers tous. 1. *aux Theſſ.* 5. 14.

Inſtruiſez-vous & exhortez-vous les uns les autres, par des Pſeaumes, des Hymnes & des Cantiques ſpirituels. *aux Coloſſ.* 13. 16.

Portez les fardeaux les uns des autres, & vous accomplirez ainſi la loi de Jeſus-Chriſt. *aux Galat.* 6. 2.

Veillons les uns ſur les autres afin de nous entr'exciter à la charité & aux bonnes œuvres. *aux Hebr.* 10. 24.

Supportez-vous les uns les autres avec charité. *aux Eph.* 4. 2.

Soiez bons les uns envers les autres, pleins de compaſſion & de tendreſſe, vous entrepardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné en Jeſus-Chriſt. *aux Eph.* 4. 32.

Vivez en paix, & le Dieu d'amour & de paix sera avec vous. 2. *aux Cor.* 13. 11.

Vivez en paix, si cela se peut, & autant qu'il est en vous, avec toutes sortes de personnes. *aux Rom.* 12. 18.

Qu'il est avantageux & qu'il est doux que des freres vivent ensemble dans une grande union ! *Ps.* 132. 1.

Oubliez toutes les injures que vous avez reçûes de votre prochain, & ne faites rien pour vous en venger. *Eccli.* 10. 6.

Celui qui méprise son prochain, péche. *Prov.* 14. 21.

Vous ne déroberez point, vous ne mentirez point : & que personne ne trompe son prochain. *Levit.* 19. 11.

Ne donnez aucune occasion de chute & de scandale à votre frere. *aux Rom.* 14. 13.

Ne méprisez pas un homme dans

sa vieillesse : car ceux qui vieillissent ont été comme nous. *Eccli.* 8. 7.

CHAPITRE XVIII.

Instruction familiere sur la Morale Chrétienne, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole peuvent faire à leurs enfans par raport à leurs Peres & à leurs Meres.

ENfans, obéïssez à vos Peres & à vos Meres en ce qui est selon le Seigneur : car cela est juste. *aux Eph.* 6. 1.

Enfans, obéïssez en tout à vos Peres & à vos Meres : car cela est agréable au Seigneur. *aux Coloss.* 3. 20.

Dieu, dit Jesus-Christ, a fait ce commandement : Honorez votre Pere & votre Mere. *S. Math.* 15. 3.

Celui qui honore sa Mere, est comme un homme qui amasse un tresor : & celui qui honore son Pere, jouira d'une longue vie. *Eccli.* 3. 5, 6. 7.

Maudit est celui qui n'honore point son Pere & sa Mere. *Deuteron.* 27. 16.

Que chacun ait pour son Pere & pour sa Mere une crainte respectueuse. *Levit.* 19. 3.

. Dieu vous récompensera pour avoir supporté les défauts de votre Mere. *Eccli.* 3. 16.

Celui qui outragera de paroles son Pere & sa Mere, est digne de mort, & il est maudit de Dieu. *Exod.* 21. 17. *S. Math.* 15. 4.

Celui qui aura frapé son Pere & sa Mere, merite la mort. *Exod.* 21. 15.

Celui qui maltraite son Pere, & qui met en fuite sa Mere, est un infame & un malheureux. *Prov.* 19. 26.

Mon fils, soulagez votre Pere dans sa vieillesse, & ne l'attristez point pendant sa vie. Que si son esprit s'affoiblit, supportez-le, & ne le méprisez pas, à cause de l'avantage que vous avez au-dessus de lui : car la charité dont vous aurez usé en

vers votre Pere, ne ſera point miſe en oubli devant Dieu. *Eccli*. 3.14 & 15.

Honorez votre Pere de tout votre cœur, & n'oubliez point les douleurs de votre Mere : ſouvenez-vous que vous ne ſeriez pas né ſans eux, & faites tout pour eux, comme ils ont tout fait pour vous. *Eccli*. 7. 29 & 30.

Celui qui honore ſon Pere, trouvera ſa joie dans ſes enfans, & il ſera exaucé au jour de ſa priere. *Eccli*. 3. 6 & 7.

Combien eſt infame celui qui abandonne ſon Pere ! & combien eſt maudit de Dieu celui qui aigrit l'eſprit de ſa Mere ! *Eccli*. 3. 18.

Honorez votre Pere par vos actions, par vos paroles & par toute ſorte de patience ; afin qu'il vous beniſſe, & que ſa benediction demeure ſur vous juſqu'à la fin. *Eccli*. 3. 10 & 11.

Outre ces ſujets d'inſtruction, les Maitres & les Maitreſſes d'Ecole

profiteront encore de celui des lectures des enfans, des Maximes Chrétiennes qu'ils répéteront, des Epitres & des Evangiles qu'ils leur feront apprendre & reciter, de toutes les occasions que la Providence fera naître, & même des fautes des enfans pour les instruire de la Morale Chrétienne.

CHAPITRE XIX.

Quelques sujets particuliers dont il est important d'instruire les enfans dans les Ecoles pour les former dans la vie chrétienne.

De l'exercice journalier du Chrétien.

ON entend par l'exercice journalier du Chrétien ce qu'il doit faire le matin, pendant le jour & le soir, pour passer chrétiennement la journée. Il est de la derniere conséquence que les Maîtres

& les Maitresses d'Ecole instruisent leurs Ecoliers & leurs Ecolieres de cet exercice journalier, qu'ils leur apprennent la maniere de s'en bien acquiter, & qu'ils les forment dans cette importante pratique, afin que leurs jours soient pleins, heureux, & chrétiens.

L'exercice du Chrétien pour le matin renferme deux choses; 1. Le lever 2. La priere du matin.

Il est important d'apprendre aux enfans à se lever chrétiennement; c'est-à-dire, à donner à Dieu aussitôt qu'ils sont éveillez; 1. La premiere pensée de leur esprit & le premier mouvement de leur cœur, en élevant l'un & l'autre vers lui: 2. Leurs premieres paroles en disant: *Mon Dieu je vous donne mon cœur pour toujours.* 3 Leur premiere action en faisant le signe de la croix †.

Il faut les porter à se lever à une heure réglée, qu'on doit leur déter-

miner : & quand cette heure est arrivée, à se lever 1. *Promptement*, ne différant point & ne se laissant point aller à la paresse 2. *Modestement*, ne se regardant point & ne se laissant voir à personne qu'en un état décent & modeste 3. *En silence*, ne parlant à personne, s'il est possible, mais s'entretenant dans quelque bonne pensée ou en faisant quelque priere vocale.

Comme la priere du matin a une vertu particuliere sur toutes les actions de la journée, qu'elle en est la regle & le modéle, & qu'elle leur imprime ce caractere de religion & de pieté qu'elles doivent toujours porter avec elles ; on ne doit pas avoir moins d'éxactitude à faire que les enfans s'en acquitent comme il faut, qu'à les y accoutumer régulierement.

Il n'est pas moins important d'instruire les enfans de l'Exercice du Chrétien pendant la journée ; c'est

à-dire, 1. De leur apprendre à bien faire leurs actions, comme à travailler, à prendre leurs repas, à se récréer, & à converser chrétiennement; & pour cela, à offrir à Dieu ces actions avant que de les commencer, & à lui demander la grace de les bien faire; à s'appliquer en les faisant à s'en bien acquiter; & enfin à tâcher de les bien finir.

2. De leur enseigner à profiter de certaines occasions qui se rencontrent pendant la journée comme de la tentation, de l'affliction, de la pauvreté, de la maladie, &c. souffrant ces états facheux en esprit de pénitence.

3. De leur apprendre à ménager certains tems dans la journée pour penser à Dieu & à leur salut, comme lorsque l'heure ou la cloche sonnent; pour entendre la sainte Messe; pour faire quelque lecture de pieté; pour visiter notre Seigneur Jesus-Christ dans le Saint Sacrement;

pour faire leur éxamen particulier, &c.

Enfin il faut instruire les enfans dans les Ecoles, de l'Exercice du Chrétien pour le soir, qui renferme la priere, l'examen, & le coucher. 1. Si la priere du matin est nécessaire afin d'y faire prendre aux enfans tous les sentimens dont ils ont besoin pour se bien conduire durant le cours de la journée ; celle du soir ne l'est pas moins afin de pouvoir par ce moien rendre à Dieu leurs devoirs & leurs hommages à la fin du jour, & le terminer ainsi chrétiennement.

2. L'éxamen qu'on fait dans cet exercice, est encore d'une extrême conséquence, & d'une grande nécessité pour les enfans : car ils ne peuvent emploier de moien plus efficace & plus aisé que celui-là pour acquerir la parfaite connoissance d'eux-mêmes si rare dans les jeunes gens, & cependant si nécessaire.

2. Pour se corriger non seulement des fautes dans lesquelles ils ont coutume de tomber, mais encore de leurs négligences & de leurs distractions dans tout ce qui regarde leur devoir (car c'est ce qui doit faire la matiere ordinaire de leur examen) afin qu'ils puissent se corriger extérieurement de tout le mal qu'ils font, & se perfectionner dans le bien qu'ils font pour l'ordinaire si imparfaitement.

3. Le coucher des enfans, aussi-bien que leur lever, doit être chrétien: on doit par conséquent les porter, 1. à garder en se couchant la même modestie, & le même silence qu'en se levant, 2. à consacrer à Dieu avant que de s'endormir la derniere pensée de leur esprit, & le dernier mouvement de leur cœur en élevant l'un & l'autre vers lui; leur derniere parole, en disant; *Seigneur je remets mon esprit entre vos mains*; leur derniere action en faisant le signe de la croix †.

3. A élever pendant la nuit s'ils s'éveillent, leur esprit à Dieu, & à s'unir de cœur à ceux qui le benissent & qui le louent dans ce tems-là, à penser aux tenebres du peché qui sont répandues sur toute la terre & à dire, *Mon Dieu, aiez pitié de moi qui suis un pécheur : faites moi sortir des tenebres & de l'ombre de la mort, & appellez moi à votre admirable lumiere, vous qui êtes le Pere des lumieres.*

CHAPITRE XX.

De la priere.

COmme la priere est l'exercice le plus commun & en même tems le plus nécessaire qu'il y ait dans la Religion, & dont cependant on s'acquite le plus mal, il faut s'appliquer dans les Ecoles avec un soin particulier à apprendre aux enfans à bien prier ; leur enseigner la prépa-

ration

ration qu'il faut apporter à la priere, ce qu'il faut obſerver en la faiſant, ſoit pour l'extérieur ſoit pour l'intérieur, afin qu'elle ſoit agréable à Dieu & profitable à eux-mêmes. Former d'abord les enfans dans l'exercice de la priere vocale ; leur faire bien comprendre, 1. qu'il faut joindre à la prononciation des paroles l'attention de l'eſprit & la dévotion du cœur, afin qu'elle ſoit une véritable priere : 2. Que Dieu n'écoute point cette priere vocale, & qu'elle n'eſt d'aucune utilité à celui qui la fait, ſi le cœur ne parle par ſes deſirs.

3. Que les actes de vertu & les prieres vocales que l'on fait le matin, & le ſoir, & en d'autres occaſions, doivent ſe faire plus de cœur que de bouche.

4. Que les paroles dont ces formules d'actes & de prieres vocales ſont compoſées, ne ſont que pour exciter les ſentimens de ces vertus

dans le cœur, ou ne servent qu'à les exprimer & à réveiller l'ardeur & la dévotion : & enfin que ce sont des corps sans ame, si l'esprit & le cœur ne sont d'intelligence avec la langue qui prononce ces actes, ou qui récite ces prieres vocales.

5. Qu'un des plus grands abus qu'il y ait, est de se contenter de prononcer de bouche les actes des vertus qu'on sçait ou qu'on lit dans des livres, sans se mettre en peine si le cœur parle & s'il entre dans les sentimens exprimés dans ces formules. Ceux qui agissent ainsi, méritent le reproche que Jesus-Christ fait aux Juifs dans l'Evangile : *Ce peuple m'honore des levres, mais son cœur est bien éloigné de moi.* Math. 15. 8.

6. Il seroit à propos de faire quelquefois cette demande aux enfans après qu'ils ont produit quelque acte de vertu ou recité quelque priere vocale : *Votre cœur a-t-il parlé,* pouvez-vous dire avec le Prophête

Oui mon Dieu, c'est *mon cœur qui vous a parlé.* Ps. 26. 8. Ces paroles que je viens de prononcer, ne sont qu'une expression des sentimens de mon cœur.

7. Il est bon de faire faire une petite pause aux enfans après qu'ils ont produit de bouche chaque acte de vertu, & les avertir de le produire de cœur dans ce petit espace de tems & de silence sans prononcer aucune parole : de cette maniere on leur apprend & on les accoutume à prier d'esprit & de cœur : & on forme ainsi de véritables adorateurs qui adorent le Pere en esprit & en verité. *Car c'est de tels adorateurs que le Pere cherche.* S. Jean, 4. 23.

8. Porter les enfans à faire leurs prieres particulieres vocales dans la langue qu'ils entendent : cela ne contribue pas peu à leur procurer l'attention & la dévotion si nécessaire à la priere. Car, dit S. Paul, *si je prie Dieu en une langue que je n'en-*

tens pas, le souffle de ma bouche prie, mais mon esprit & mon intelligence est sans fruit : que ferai-je donc ? je prierai de cœur & de bouche, mais je prierai aussi avec intelligence. 1. aux Cor. 14. 14.

9. Répéter souvent aux enfans que c'est manquer de respect pour Dieu, s'attirer des distractions & n'avoir point de dévotion, que de regarder de côté & d'autre, de badiner, de causer, &c. quand on est occupé à la priere ; & que par conséquent ils doivent éviter avec soin ces défauts lorsqu'ils prient.

CHAPITRE XXI.

Maniere de former les enfans dans l'exercice de la priere.

I. DE LA PRIERE VOCALE.

PRéparez votre ame avant la priere, & ne soiez point comme un homme qui tente Dieu. Eccli. 18. 23.

1. Il faut donc préparer les enfans à la priere, si on veut qu'ils s'acquitent dignement de ce saint exercice : & pour cela leur donner d'abord une grande idée de l'action qu'ils vont faire, les avertir que Dieu va leur parler & qu'ils vont parler à Dieu, à qui ils doivent parler avec bien plus de respect & d'application que quand ils parlent aux hommes. Il semble qu'il n'est ni moins juste ni moins naturel de préparer & de prévenir les enfans lorsqu'ils doivent parler à Dieu, que de les préparer & de les prévenir comme on a accoutumé de faire & comme on le doit, quand ils doivent parler à quelque personne d'un rang ou d'une qualité distinguée.

2. Les faire mettre dans une posture humble & respectueuse, c'est-à-dire, les deux genoux en terre & sans appuier ni leurs bras ni leurs corps sur quoi que ce soit.

3. Les faire prier Dieu tout haut,

& les obliger de prononcer distinctement toutes les paroles sans se précipiter, ni se presser, de peur qu'à force de parler trop vite, ils ne s'accoutument à ne prononcer ce qu'ils disent qu'à moitié, & qu'ils ne soient même réduits à ne le pouvoir plus prononcer, quand ils veulent parler posément.

4. Leur faire prendre un ton de voix, humble, doux, & moderé afin de les inviter par-là non seulement à faire attention à ce qu'ils disent & à celui à qui ils parlent, mais encore à être touchez intérieurement. Rien n'y contribue plus que le son & l'inflexion de la voix de celui qui prie, aussi-bien que sa posture.

5. Veiller & prendre garde qu'ils prient sans tourner la tête de côté & d'autre; afin qu'on connoisse par l'immobilité de leur corps que leur esprit est attentif à ce qu'ils font, & à ce qu'ils disent; & qu'ils se re-

gardent comme étant en la presence de Dieu.

6. Les avertir souvent d'appliquer leur esprit à ce qu'ils disent, & de faire leur priere vocale plus de cœur que de bouche, parce que Dieu n'écoute que la voix du cœur.

II. DE LA PRIERE DU COEUR.

1 Quand les enfans sont capables de reflexions, il faut leur enseigner à en faire sur les véritez de la Religion & à méditer la loi de Dieu, pour regler leur vie & y conformer leur conduite; ou pour éxaminer en quoi ils ont manqué contre cette loi, afin d'en faire pénitence. Enfin on doit leur apprendre la maniere de prier d'esprit & de cœur, sans prononcer aucune parole; & à adorer Dieu en esprit & en vérité; à s'entretenir avec lui intérieurement, à l'entendre parler & à lui parler dans le fond de leur ame. Rien n'est si important que de former de bonne heure les enfans à cet exercice de la

vie chrétienne : c'est le grand moien d'en faire des Chrétiens intérieurs & des Saints.

Appliquez toute votre pensée, dit le Saint-Esprit, *à ce que Dieu vous ordonne, & méditez sans cesse ses commandemens, & il vous donnera lui-même un cœur, & la sagesse que vous désirez vous sera donnée.* Eccli. 6. 37.

II. Mais tout Chrétien est-il capable de cet exercice ? Oui sans doute. Car il peut avec le secours de la grace, appliquer sa memoire, son entendement, & sa volonté à quelque vérité chrétienne. 1. Sa memoire en la retenant quand il l'a lûe ou entendue, 2. Son entendement en considérant, en raisonnant, & reflechissant sur cette verité, & s'en faisant à lui-même l'application par raport au passé, au present & à l'avenir, 3. Sa volonté en produisant des affections & faisant des résolutions conformes à cette verité & proportionnées à ses besoins, soit

pour la correction de ses mœurs, soit pour son progrès dans la vertu. En un mot, il n'y a personne qui ne puisse étant aidé de la grace, faire pour l'affaire de son salut éternel ce qu'il fait tous les jours pour ses affaires temporelles, c'est-à-dire, s'en occuper, y penser sérieusement, y reflechir profondément, la mediter à loisir, s'en nourrir, & prendre les mesures nécessaires pour la faire réussir. Par ce moien on accoutume les enfans à faire de bonnes reflexions sur tout. Or c'est par la reflexion que l'on devient sage dans le monde, habile dans les sciences, & parfait Chrétien.

III. Les Maîtres & les Maitresses pour disposer les enfans à cette priere intérieure, les instruisent de la maniere de bien faire une bonne lecture spirituelle, qui consiste à demander d'abord à Dieu les lumieres & les graces dont on a besoin pour la bien faire; à lire ensuite à plusieurs

reprises un sujet de pieté, & à chaque reprise à y faire un peu de reflexion, à s'exciter avec le secours de la grace à quelques bons sentimens & à prendre quelque sainte résolution, à reprendre son livre quand on se voit distrait, & à faire la même chose qu'à la premiere reprise.

IV. Ils leur apprennent un autre pratique de pieté qui est de reciter à genoux & avec attention quelque priere vocale, comme l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, ou quelque Pseaume en François, ou quelqu'autre chose semblable, & de tems en tems de s'arrêter un peu pour penser à ce qu'on a recité, & tâcher d'entrer dans les sentimens exprimés dans ce qu'on a prononcé de bouche. Cette pratique est une espece d'Oraison en partie vocale, & en partie mentale & intérieure : c'est un moien admirable pour s'accoutumer à bien faire

ses prieres vocales ; & par-là on se dispose insensiblement à l'Oraison du cœur.

V. Une autre maniere de prier est de se mettre devant Dieu, après avoir pensé qu'il nous regarde, faire simplement quelques actes de foi, d'amour de Dieu, de confiance, d'espérance en sa miséricorde, d'aveu de nos miséres, de desirs de lui plaire, d'abandon à sa providence, disant à Dieu quelques paroles ferventes. Par exemple,

O mon Dieu quand serai-je tout à vous ? quand vous aimerai-je de tout mon cœur. O Jesus, mon Sauveur, je vous demande pardon.... Mon Dieu j'espere que vous me ferez miséricorde. O Jesus fils de David aiez pitié de moi.... Mon Dieu je m'abandonne à vous.... Mon Dieu que je vous connoisse & que je me connoisse aussi, & d'autres semblables. On peut repeter plusieurs fois de bouche & encore plus de cœur les mêmes paroles,

tachant d'en comprendre le sens, & passer ainsi un quart d'heure, plus ou moins devant Dieu.

VI. La derniere pratique qui est encore plus facile, & qui peut toujours être d'un grand secours, quand les autres manquent, consiste à se regarder comme une chétive créature, incapable de parler à Dieu, indigne de paroître devant sa Majesté, qui ne méritant pas d'avoir aucune bonne pensée ni aucun bon sentiment se tient prête comme la Cananée à recueillir les miettes qui tomberont de la table de ce souverain Pere de famille ; ou comme un pauvre qui est à la porte d'un riche, qui ne parle pas toujours, qui ne crie pas toujours, mais sa presence demande pour lui, il se contente qu'on sçache qu'il est là, il y demeure malgré les mépris & les rebuts ; & ce qu'on lui avoit refusé d'abord, il l'obtient enfin par son humilité & par sa patience.

CHAPITRE XXII.

Prieres qu'il est à propos d'apprendre aux enfans dans les Ecoles, & de les accoutumer à faire dans les tems marqués.

PRIERES POUR LE MATIN.

Aussi-tôt qu'on est éveillé.

MOn Dieu je vous offre, je vous donne & je vous consacre mon cœur, prenez-le & le possedez tout entier, purifiez-le & le santifiez, afin que vous y viviez & que vous y regniez dans le tems & dans l'éternité. Ainsi soit-il. *Ou bien*, Mon Dieu, je vous donne mon cœur, prenez-le, s'il vous plaît, afin que jamais aucune créature ne puisse le posseder.

En s'habillant.

REvetez-moi, mon Dieu, de l'homme nouveau, qui est Je-

ſus-Chriſt votre Fils ; faites que je travaille aujourd'hui à m'en revêtir par l'imitation de ſa ſainteté, de ſa juſtice & de ſa vérité.

Etant habillé & à genoux faire la priere ſuivante.

Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Eſprit. ℟. Ainſi ſoit-il.

Invocation du ſecours du Saint-Eſprit.

ESprit Saint, venez en moi ; éclairez mon eſprit de vos divines lumieres, & embraſez mon cœur du feu de votre divin amour, afin que je puiſſe faire ma priere avec l'attention, la dévotion, & le reſpect que je dois avoir.

Acte de Foi.

JE croi en general tout ce que l'Egliſe croit, & en particulier je croi, mon Dieu, que vous êtes ici preſent, que vous me voiez, que vous m'entendez, & que c'eſt à vous que je parle ô Majeſté ſouveraine.

Acte d'Adoration.

GRand Dieu, prosterné devant vous, je vous reconnois pour mon Créateur & mon souverain Seigneur, je vous fais hommage de mon être & de ma vie, je me soumets à votre conduite, & je me dévoue pour jamais à votre service.

Acte d'Espérance.

QU'y a-t-il pour moi dans le ciel & que desirai-je sur la terre, sinon vous, ô mon Dieu, qui êtes le Dieu de mon cœur, & mon partage pour toute l'éternité? J'espere vous posséder un jour, & recevoir de votre bonté les moiens nécessaires pour arriver à ce bonheur.

Acte de Charité.

VOus le sçavez, Seigneur, que je vous aime; oui mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, de toute mon ame, & de toutes mes forces; parce que vous êtes infiniment bon, & infiniment aimable: & j'aime mon prochain comme moi-

même pour l'amour de vous. ℟. Ainsi soit-il.

Acte de Remercîment.

JE vous remercie, mon Dieu, de m'avoir mis au monde & fait Chrétien, & de tous les biens que j'ai reçûs de vous pour l'ame & pour le corps, cette nuit, & pendant toute ma vie.

Acte de Contrition.

J'Ai un grand regret, ô mon Dieu, de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, & que le peché vous déplaît infiniment: je fais une ferme résolution moiennant votre sainte grace de n'en point commettre pendant ce jour, d'en éviter les occasions, de mortifier mes passions, & de résister aux tentations du démon, du monde, & de la chair, qui pourroient m'y faire tomber. ℟. Ainsi soit-il.

Acte d'Offrande.

JE suis à vous, ô mon Dieu; mais je m'y consacre de nouveau au

commencement de cette journée, je vous offre mon cœur, mon ame, mon corps & ma vie : je rapporte à votre gloire & à mon ſalut, toutes mes penſées, mes deſirs, mes paroles, & mes actions de ce jour ; je veux ſouffrir pour l'amour de vous & pour la rémiſſion de mes pechés, toutes les peines que j'aurai & tout le mal que j'endurerai aujourd'hui. ℟. Ainſi ſoit-il.

Acte de Demande.

VOus connoiſſez mes beſoins, ô mon Dieu, & ceux de votre Egliſe : je vous demande pour moi la grace de ne vous point offenſer pendant ce jour, & de le paſſer dans votre amour & dans votre ſervice. Je vous prie auſſi pour toute l'Egliſe, accordez à chacun de ſes enfans ce que vous ſçavez qui lui convient.

Promesses du Batême & profession du Christianisme.

JE renonce à satan, à toutes ses pompes & à toutes ses œuvres. C'est à vous, très sainte & adorable Trinité, Pere, Fils & Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, que je me dévoue & me consacre comme à mon Créateur & à mon souverain Seigneur. Je m'attache à vous, ô mon divin Jesus, comme à mon chef & à mon Maître, je suis résolu d'imiter votre vie, de suivre vos maximes & de garder vos commandemens. Esprit Saint je me donne à vous & je me soumets à votre conduite: vivez & regnez dans mon cœur. Faites-moi la grace, ô mon Dieu, d'être fidéle à ces promesses & de vivre d'une maniere conforme à cette profession. ℟. Ainsi soit-il.

Après cela on dit le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Confiteor*, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, à quoi on peut ajouter les Litanies du

Saint nom de Jesus, & les Oraisons suivantes.

Oraison à son Ange Gardien.

MOn Saint Ange Gardien, secourez-moi contre les ennemis de mon salut ; priez pour moi, afin que je n'offense point mon Dieu pendant ce jour & que je puisse vivre & mourir dans sa sainte grace.

Oraison à son Patron.

O Glorieux Saint N. conduisez-moi, aidez-moi dans mes besoins, soiez mon protecteur auprès de Dieu & obtenez-moi les graces qui me sont nécessaires pour imiter vos vertus & votre sainte vie.

Oraison à tous les Saints.

SAints & Saintes du Paradis, intercedez pour moi auprès de notre Seigneur, afin que je puisse avec vous après ma mort le louer & le glorifier pendant toute l'éternité. ℟. Ainsi soit-il.

Après avoir fait l'éxamen de prévoiance de la journée, c'est-à-dire,

prévû ce qui peut faire tomber dans le peché, il faut prendre la résolution de l'éviter.

VOus connoissez ma foiblesse, ô mon Dieu, & le penchant que j'ai à vous offenser : éloignez donc de moi toutes les occasions du peché : vous sçavez celles ausquelles je succombe le plus ordinairement, qui sont N. & N. fortifiez-moi, & ne permettez pas que je retombe davantage dans les fautes, dont je vous ai déja tant de fois demandé pardon.

Priere qu'on dit le matin, à midi & le soir.

Angelus Domini nuntiavit Mariæ, & concepit de spiritu sancto. Ave Maria, &c.	L'Ange du Seigneur a anoncé à Marie, & elle a conçû par l'opération du Saint-Esprit. Je vous salue Marie, &c.
Ecce ancilla Do-	Voici la servante

du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. Je vous salue Marie, &c.

mini, fiat mihi secundum verbum tuum. Ave Maria, &c.

Et le verbe s'est fait chair, & il a habité parmi nous. Je vous salue Marie, &c.

Et verbum caro factum est, & habitavit in nobis. Ave Maria, &c.

Prions.

NOus vous prions Seigneur, de répandre votre grace dans nos ames, afin qu'après avoir connu par la voix de l'Ange l'incarnation de votre Fils Jesus-Christ, nous puissions arriver un jour à la gloire de sa résurrection, qu'il a voulu nous pro-

Oremus.

GRatiam tuam quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde, ut qui Angelo nuntiante Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus & crucem ad resurrectionis gloriam perducamur, per eundem Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

curer par sa passion & sa croix, par le même Jesus-Christ. ℟. Ainsi soit-il.

CHAPITRE XXIII.

Prieres pendant la journée.

En sortant de la maison.

Reglez mes pas, ô mon Dieu, selon votre parole, & faites qu'aucune iniquité ne me domine. *Ps.* 118. 33. ou bien,

Daignez Seigneur regler mes voies, de telle sorte que je garde la justice de vos ordonnances. *Ps.* 118. 5.

En entrant dans l'Eglise.

J'Entrerai dans votre maison, & rempli de votre crainte je vous adorerai dans votre saint Temple. *Ps.* 5. 7.

En prenant de l'eau benite.

O Mon Dieu, lavez-moi de plus en plus de mon iniquité, & purifiez-moi de mon peché. *Ps.* 50.

Car je le déteste de tout mon cœur. Ps. 50.

En arrivant devant le Saint Sacrement, ou lorsqu'on passe devant une Eglise, où il repose.

JE croi, mon Sauveur, que vous êtes ici present. Je vous y adore; j'espere en vous; & je vous aime de tout mon cœur.

Avant ses principales actions.

MOn Dieu je vous offre cette action, *ou* mon travail, donnez y votre sainte benediction. Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. *ou bien*,

Je veux faire cette action pour votre gloire & pour mon salut, *ou bien* pour vous, mon Dieu, & pour la rémission de mes pechez.

Benediction de la Table avant le repas.

Benissez.	*Benedicite.*
℟. C'est au Seigneur à benir.	℟. *Dominus.*
Benediction. Que	Benedictio. *Nos*

& ea quæ sumus sumpturi benedicat dextera Christi,	la main de Jesus-Christ nous benisse & la nourriture que nous allons prendre,
℣. *In nomine Patris † & Filii & Spiritus Sancti. Amen.*	℣. Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Ou bien,

JE vous offre, ô mon Dieu, la nourriture que je vais prendre, faites moi la grace de ne la prendre que pour votre gloire & pour vous mieux servir. Dites ensuite le Benedicité comme auparavant

Actions de graces après le repas.

Agimus tibi gratias, omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis, qui vivis & regnas in sæcula sæculorum.	Nous vous rendons graces pour tous vos bienfaits, ô Dieu tout puissant, qui vivez & regnez dans tous les siecles des siecles. Ainsi soit-il.
℟. *Amen.*	

Daignez,

Daignez, Seigneur, donner la vie éternelle pour récompense à tous ceux qui nous font du bien pour l'amour de vous. ℟. Ainsi soit-il.	*Retribuere dignare, Domine, omnibus nobis bona facientibus propter nomen tuum, vitam æternam.* ℟. *Amen.*
℣. Benissons le Seigneur.	℣. *Benedicamus Domino.*
℟. Graces à Dieu.	℟. *Deo Gratias.*
Que les ames des Fidéles reposent en paix par la misericorde de Dieu. Ainsi soit-il.	*Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen.*

Ou bien,

MOn Dieu, je vous remercie de la nourriture que vous m'avez donnée : faites-moi la grace que la vie qu'elle me conservera, soit emploiée à vous servir & à travailler à mon salut. ℟. Ainsi soit-il.

Avant la converſation & les viſites.

O Jeſus qui êtes venu d'enhaut nous viſiter, & qui avez converſé avec les hommes, faites que je les viſite & que je converſe avec eux, dans les mêmes diſpoſitions & pour les mêmes fins que vous avez eûes ; que je m'y conduiſe d'une maniere digne de votre Evangile & de ma vocation ; que j'y évite le peché, ſur tout la médiſance, les raports, les railleries, la vanité, &c. & que j'y pratique à votre exemple la charité, la douceur, l'humilité, la patience, &c.

CHAPITRE XXIV.

Continuation des prieres pendant la journée.

Quand on eſt eſt tenté ou en quelque peril.

VEnez à mon aide, ô mon Dieu hatez-vous Seigneur de me ſecourir. *ou bien*,

Je renonce de tout mon cœur à cette tentation, ne permettez pas, mon Dieu, que j'y ſuccombe.... *ou bien*,

Sauvez-moi Seigneur, car je ſuis prêt de faire naufrage. *ou bien*,

Que je meure plutôt que de conſentir à ce qui peut vous déplaire, ô Dieu de mon cœur, &c.

Quand on eſt tombé dans quelque peché.

MOn Dieu, faites-moi miſéricorde, j'ai peché : je vous en demande pardon. *ou bien*,

Je ſuis bien malheureux de vous avoir offenſé, vous mon Dieu, qui êtes la bonté même : je vous promets avec le ſecours de votre grace de n'y plus retomber, & d'en éviter les occaſions. *ou bien*,

Mon Dieu, je ſuis un pécheur : faites-moi miſéricorde.

Quand on endure quelque mal, ou qu'on est dans l'affliction, ou réduit dans la pauvreté.

FOrtifiez-moi, mon Dieu, dans cette peine. *ou bien*,

Soutenez-moi, ô mon Jesus, dans cette affliction. *ou bien*,

Je veux souffrir ce mal que j'endure, cette pauvreté où je suis réduit, pour l'amour de Dieu & pour la rémission de mes pechés. *ou bien*,

Vous êtes mon refuge, ô mon Dieu, dans les maux qui m'environnent. C'est de vous seul que j'attens du soulagement. *ou bien*,

Je vous en conjure, Seigneur, assistez-moi, moi qui n'ai point d'autre appui, ni d'autre ressource que vous. *ou bien*,

Seigneur, aiez la bonté de me soulager: Ah! s'il vous plaisoit de me tirer de ma misére. *ou bien*,

Je porterai volontiers votre colere, Seigneur, parce que j'ai peché. *ou bien*,

J'ai peché, & je ſuis veritablement coupable devant vous, ô mon Dieu : Ah ! je ne ſuis pas encore puni comme je le mérite. *ou bien*,

Vous êtes juſte, Seigneur, & tous vos jugemens ſont équitables. *ou bien*,

Mon Dieu, que votre volonté ſoit faite, & que votre ſaint nom ſoit beni à jamais.

Quand quelqu'un nous a offensés.

MOn Dieu, je pardonne à N. qui m'a offenſé. Je veux l'aimer du fond de mon cœur, pour l'amour de vous, Seigneur ; faites-lui miſéricorde & à moi auſſi.

Quand on voit quelqu'un qui offense Dieu.

MOn Dieu, je vous demande pardon pour cette perſonne : je vous prie de lui faire la grace de ſe reconnoître, & à moi de ne point vous offenſer.

Quand l'heure ou la cloche sonne.

FAites-moi la grace, ô mon Dieu, de bien vivre & de bien mourir. *ou bien*,

Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma force. *ou bien*,

J'espere en votre miséricorde. *ou bien*,

Mon Dieu, & mon tout. *ou bien*,

Dieu de mon cœur & mon partage pour toute l'éternité : Qui me séparera de Jesus-Christ ? Qui m'empêchera de l'aimer ? *ou bien*,

Vous êtes mon Dieu, mon sort est entre vos mains. *ou bien*,

Seigneur, aiez pitié de moi selon votre grande miséricorde. *ou bien*,

Mon Dieu, quand serai-je assez heureux pour vous posséder dans le ciel. *ou bien*,

Aiez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis foible.

Quand on entend ſonner pour un mort, où qu'on le porte en terre.

MOn Dieu, faites miſéricorde à cette perſonne par les merites de Jeſus-Chriſt. *Dire enſuite un De profundis*, ou un *Pater* ou *Ave* pour le repos de ſon ame.

Quand on paſſe devant une Croix.

MOn Dieu, délivrez-moi des ennemis de mon ſalut par le ſigne & les mérites de votre croix : Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Eſprit. Ainſi ſoit-il.

En paſſant devant les images des Saints.

SAints & Saintes qui regnez avec Jeſus-Chriſt dans le ciel, priez pour moi.

CHAPITRE XXV.

PRIERES POUR LE SOIR.

Priere du Soir.

Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Eſprit. Ainſi ſoit-il.

Invocation du ſecours du Saint-Eſprit.

ESprit Saint, venez en moi, éclairez mon eſprit de vos divines lumieres, & embraſez mon cœur du feu de votre ſaint amour, afin que je puiſſe faire ma priere avec l'attention, la dévotion, & le reſpect que je dois avoir.

Acte de Foi.

JE croi en general tout ce que l'Egliſe croit, & en particulier je croi, mon Dieu, que vous êtes ici preſent, que vous me voiez, & que vous m'entendez, & que c'eſt à vous que je parle, ô Majeſté ſouveraine,

Acte d'Adoration.

GRand Dieu, prosterné devant vous, je vous reconnois pour mon Createur & mon souverain Seigneur, je vous fais hommage de mon être & de ma vie, je me soumets à votre conduite, & je me dévoue pour jamais à votre service.

Acte d'Espérance.

QU'y a-t-il pour moi dans le ciel, & que desirai-je sur la terre, sinon vous, ô mon Dieu, qui êtes le Dieu de mon cœur, & mon partage pour toute l'éternité ? J'espere vous posséder un jour & recevoir de votre bonté les moiens nécessaires pour arriver à ce bonheur.

Acte de Charité.

VOus le sçavez, Seigneur, que je vous aime, oui, mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur, de toute mon ame, & de toutes mes forces, parce que vous êtes infiniment bon & infiniment aimable. J'aime aussi mon prochain comme

moi-même pour l'amour de vous

Acte de Remerciment.

JE vous remercie, mon Dieu, de m'avoir mis au monde & fait Chrétien, & de tous les biens que j'ai reçûs de vous & pour l'ame & pour le corps, en ce jour & pendant toute ma vie.

Acte de Demande.

JE vous supplie, mon Dieu, de m'accorder vos lumieres pour connoître les péchez que j'ai commis en ce jour, & la douleur nécessaire pour les détester.

Il faut rentrer en soi-même, & examiner sa conscience sur les péchez que l'on a commis pendant le jour, en pensées, en desirs, en paroles, par actions, & par omissions, & particuliérement sur ceux ausquels on est le plus sujet.

Pause.

Acte de Contrition.

JE vous demande pardon, ô mon Dieu, de tous les péchez que j'ai

commis en ce jour & pendant toute ma vie, je les déteste pour l'amour de vous & parce qu'ils vous déplaisent, je me repens de les avoir commis, je vous promets avec le secours de votre sainte grace, de m'en corriger, d'en faire pénitence, & de n'en plus commettre.

Acte d'Offrande.

JE vous offre, ô mon Dieu, le repos que je vais prendre. Je ne desire de le prendre que pour votre gloire, accordez-moi la grace de ne vous point offenser pendant cette nuit, préservez-moi de tout peché, & de la mort subite; & faites que mon cœur ne respire & ne vive que pour vous.

Ensuite on recite *Notre Pere &c. Je vous salue Marie &c. Je croi en Dieu &c. Je confesse à Dieu, &c.* à quoi on peut ajouter *les Litanies de la Sainte Vierge*, & un *De profundis* pour les Fidéles Trepassez.

Mon Saint Ange gardien, mon Saint Patron, tous les Saints & Saintes du Paradis, priez & intercedez auprès de Dieu pour moi, obtenez-moi qu'il me fasse miséricorde, avec la grace de reposer en paix, & d'être preservé de tout peché & d'une mort subite. ℟. Ainsi soit-il.

Mon Dieu faites miséricorde aux pecheurs, accordez le repos aux ames des Fidéles Trepassez, & à tous ceux de cette maison la grace de vivre en paix, en union, & en concorde. ℟. Ainsi soit-il.

Enfin il faut se souvenir qu'on peut mourir la nuit, & voir si on est prêt à paroître devant Dieu, & tâcher de se mettre dans l'état auquel on desireroit d'être trouvé à l'heure de la mort.

Pause.

Préparation à la Mort.

MOn Dieu, je sçai que je mourrai, & peut être que je n'ai plus que peu de momens à vivre

peut être que je ne sortirai point du lit où je vais me coucher : aussi m'avertissez-vous d'y entrer comme dans mon tombeau. Ah ! que je voudrois à l'heure de ma mort avoir toujours vêcu sans peché, & vous avoir toujours aimé ! Mettez-moi dès à present dans ces saintes dispositions : oui, mon Dieu, je déteste le peché, je vous aime, je veux vivre & mourir dans votre saint amour.

Que le Seigneur tout puissant & tout miséricordieux, le Pere † le Fils & le Saint-Esprit, nous donne une nuit tranquille, & une heureuse fin, qu'il nous benisse & nous conserve en paix. ℟. Ainsi soit-il.

En je deshabillant.

FAites, ô mon Dieu, qu'en me dépouillant des marques du peché, je me dépouille en même tems du vieil homme & de ses œuvres.

Mon Dieu, dépouillez mon ame

de ses vices & de ses mauvaises inclinations.

En se mettant au lit.

EClairez-moi, Seigneur, de la lumiere de votre grace, afin que je ne m'endorme point du sommeil de la mort.

Etant au lit.

SEigneur, je remets mon ame entre vos mains : préservez-moi du peché, & d'une mort imprévue. Au nom du Pere ✠ & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

CHAPITRE XXVI.

Du service Divin.

I. LEs Maîtres & les Maitresses d'Ecole tacheront d'inspirer aux enfans qui leur sont confiez, l'amour pour le service Divin, & sur tout pour celui de leur Paroisse. Ils les instruiront sur la pieté, le recueillement, le respect & la mo-

destie qu'ils doivent y faire paroître, & de la maniere de s'occuper dans le tems qu'ils y assistent, pour le faire avec fruit. Car il est de la derniere conséquence de former de bonne heure les enfans à ces devoirs de religion, & de leur en faire pratiquer les actes avec une grande exactitude, afin qu'ils en prennent une sainte habitude pendant qu'ils vont à l'Ecole. C'est le moien qu'ils continuent de s'acquiter de ces obligations de la même maniere le reste de leur vie.

II. Comme le Service Divin renferme la Sainte Messe & les offices publics de l'Eglise, ils les instruiront de ces deux devoirs de religion : on doit apprendre aux enfans dans les Ecoles à s'y occuper de la maniere dont ils sont capables & qui convient à l'un & à l'autre.

III. Pour ce qui est de la Sainte Messe, on doit leur donner d'abord une grande idée de ce Mystere re-

doutable, & les porter à y assister avec beaucoup de foi, de modestie & de pieté, toutes les fois que leurs Maîtres & Maitresses jugeront à propos qu'ils y assistent. Apprendre à ceux qui ne sçavent pas lire, les prieres qu'ils peuvent faire dans ce tems-là, ou le Chapelet qu'ils doivent reciter tantôt en Latin tantôt en François, mais avec pieté. Recommander à ceux qui sçavent lire, de suivre le Prêtre dans chaque priere & dans chaque action du sacrifice, en recitant l'Exercice de la Sainte Messe qui se trouve dans presque tous les livres de pieté.

IV. On doit encore apprendre aux enfans dans les Ecoles à assister avec pieté aux offices publics de l'Eglise, à y chanter les louanges de Dieu, ou à les entendre chanter par les autres, ou à reciter en leur particulier ces prieres publiques, ou à faire d'autres prieres. Si les garçons chantent dans ces offices publics, il faut les

avertir de ſuivre le chœur & de ne pas cauſer de deſordre, mais de le faire avec modeſtie & d'un ton de voix pieux & édifiant, chacun de ſon côté.

V. Il eſt important de porter & d'accoutumer les enfans pendant qu'ils vont à l'Ecole, à aller exactement les Dimanches & les Fêtes à la Meſſe de leur Paroiſſe, au Prône, à Vêpres, au Catechiſme, aux Inſtructions & à tous les Offices publics qui ſe font dans leurs Paroiſſes, & à y aſſiſter d'une maniere qui puiſſe être agréable à Dieu, édifiante au prochain, & ſalutaire à eux-mêmes.

VI. On peut dire que le principe du dérangement & du déreglement des jeunes gens, vient ſouvent de leur infidélité à ces devoirs de religion dans leur Paroiſſe, ou de ce qu'ils s'en acquitent mal après être ſortis des Ecoles. C'eſt ce que l'expérience ne fait que trop connoître tous les jours. Ce malheur eſt ſi or-

dinaire & si commun qu'on ne sçauroit assez conjurer les Maîtres & les Maitresses d'Ecole, de faire tous leurs efforts pour les prévenir dans les enfans dont ils sont chargés, en leur recommandant sans cesse de n'oublier jamais ces obligations, ni la maniere de les remplir; & en s'appliquant avec un soin particulier à les bien former là-dessus & à les y accoutumer.

Il est nécessaire que ceux qui font l'Ecole les menent à la Messe, & aux autres offices publics, qu'ils les aient sous leurs yeux, pour leur apprendre par la pratique la maniere d'y assister, & de révérer les saints Mysteres, comme ils doivent; & pour les tenir dans la modestie, le silence, le recueillement & l'application à la priere. Il n'est pas possible, sans cela, que les enfans y assistent comme il faut: ils n'y font paroître ni application, ni crainte de Dieu: ils s'assemblent pour cau-

ser pendant les saints Mysteres, pour badiner, & souvent pour se quereller & se battre. En un mot, ils ne prient point, & ne donnent aucune marque de pieté & de Christianisme.

CHAPITRE XXVII.

Des Sacremens.

UNe des grandes obligations des Maîtres & des Maîtresses d'Ecole à l'égard des enfans dont ils sont chargez, c'est de leur apprendre à profiter des Sacremens qu'ils ont déja reçûs, à recevoir dignement ceux dont ils sont capables; & à s'y préparer par leur bonne conduite & par leurs prieres.

Ils ne sçauroient trop souvent avertir les enfans qui ont le bonheur de posséder la grace qu'ils ont reçûe dans les Sacremens, de la ranimer de tems en tems: ni exhorter avec assez d'instance ceux qui onte u le

malheur de la perdre par le peché mortel, à ne point tarder à la recouvrer par une véritable & sincere penitence.

Ils doivent leur inspirer de santifier le jour anniversaire de leur batême, & leur faire observer ce qui est marqué dans la Conduite imprimée pour cela, les faisant ressouvenir de ratifier les promesses & de renouveller la profession du Christianisme que leurs Parçins & leurs Mareines ont faites pour eux sur les fonts du Batême,

1. Aussi-tôt qu'ils ont l'usage de la raison;

2. Le jour anniversaire de leur Batême;

3. Avant que de recevoir le Sacrement de la Confirmation;

4. Les veilles ou les jours de Pâques & de la Pentecôte;

5. Les Fêtes de la Sainte Trinité, de l'Epiphanie, & de la Dedicace;

6. Les jours de la Presentation de

Jesus-Christ & de la Sainte Vierge au Temple ;

7. Enfin lorsqu'ils sont dangereusement malades.

Ils doivent exhorter ceux qui ont été confirmez, à se renouveller dans l'esprit qu'ils ont reçû dans ce Sacrement.

1. Le jour anniversaire de leur Confirmation.

2. A la Fête ou dans l'octave de la Pentecôte.

Ils disposeront les enfans qui ont l'usage de raison, à s'approcher de tems en tems du Sacrement de penitence ; ils les prépareront tous à se confesser aux approches des grandes Fêtes de l'année, & ils les adresseront aux Confesseurs sages & éclairez de leur Paroisse. Ils les porteront à demander pardon à leurs Peres & à leurs Meres avant ou après la Confession qu'ils font à la fin de l'année & à Pâques, & à leur demander leur benediction au commencement de l'année.

Ils porteront ceux qui se disposent à leur premiere Communion, à se confesser tous les mois dans l'année qui la précede, & tous les quinze jours dans les trois derniers mois.

Ils apprendront aux uns & aux autres les préparations qu'il faut apporter à ce Sacrement; c'est-à-dire, qu'ils les instruiront de la pratique de l'Examen, de la Contrition, & de la Confession; ou ce qu'il faut qu'ils fassent, 1. Pour connoître leurs pechés: 2. Pour concevoir une vive douleur, & former une ferme résolution de ne les plus commettre: 3. Pour les déclarer dans le Tribunal de la penitence.

Ils peuvent se servir pour cela de quelque Conduite pour la Confession, qui soit courte & facile, & ils leur feront répeter avant qu'ils se presentent à ce Sacrement, les dispositions qu'ils auront eu soin de leur faire apprendre auparavant.

Enfin, ils leur liront l'Examen de Conſcience, & leur feront faire attention ſur les pechez dont ils peuvent être coupables.

2. Ils leur repreſenteront les motifs les plus capables avec le ſecours de la grace, de les porter à des ſentimens d'une ſincére penitence.

3. Ils leur feront produire à genoux les Actes de Contrition marqués dans la Conduite pour la Confeſſion; & afin de leur faciliter cette pratique, ils les produiront eux-mêmes pour eux & en leur nom, avant qu'ils ſe preſentent au Confeſſionnal.

4. Ils leur répeteront & leur feront répéter ce qu'il faut obſerver; 1. Avant que d'entrer dans le Confeſſional; 2. Lorſqu'ils y ſont entrez; 3. Après qu'ils en ſont ſortis, pour faire cette grande & importante action avec toute l'exactitude & toute la perfection dont ils ſont capables, ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur.

Il ſeroit quelque fois bon que les Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole euſſent une entrevûe, ſi cela ſe pouvoit, avec les Confeſſeurs de leurs enfans, pour leur communiquer les connoiſſances qu'ils ont du caractere de leurs eſprits, de leurs inclinations, de leurs défauts. Car les Confeſſeurs, ne peuvent pas connoître autant qu'ils doivent, les enfans, par ce qu'ils leur diſent d'eux-mêmes : & l'obligation qu'ont les Maîtres & les Maitreſſes de leur ménager, autant qu'il eſt en eux, tous les moiens de ſalut, doit les porter à faire de leur côté tout ce qu'ils peuvent, pour empêcher que les Confeſſeurs ne s'y méprennent, & que les enfans n'abuſent du Sacrement.

Ils enſeigneront aux enfans ſelon leur capacité ce qui peut les rendre indignes de l'abſolution, afin que s'il arrive que les Confeſſeurs la leur refuſent, ou la leur different, ils ſe ſoumettent avec reſpect à leur jugement

ment, & qu'ils travaillent à s'en rendre dignes, & pour cela, ils leur diront les cas où ils doivent s'y attendre, & ne point trouver mauvais qu'on leur refuse ou qu'on leur differe l'absolution selon l'esprit de l'Eglise.

Un Chrétien n'est pas en état de recevoir l'absolution.

1. Quand il est dans l'habitude du peché mortel, jusqu'à ce qu'il s'en soit corrigé.

2. Quand il est dans l'occasion prochaine du peché, jusqu'à ce qu'il en soit sorti.

3. Quand il est dans l'inimitié, jusqu'à ce qu'il se soit réconcilié.

4. Quand il a fait tort au prochain, jusqu'à ce qu'il l'ait réparé, s'il le peut, sur tout lorsqu'il l'a déja promis, sans tenir sa parole.

5. Quand il ignore les devoirs generaux du Christianisme, & les devoirs particuliers de son état, jusqu'à ce qu'il en soit instruit.

6. Enfin quand il se presente au Tribunal de la penitence ; 1. Sans avoir fait un éxamen suffisant de ses pechez ; 2. Sans avoir fait ce qui est nécessaire pour avoir la contrition ; 3. Lorsqu'il n'a pas fait la déclaration entiere de ses pechez ; 4. Quand il ne veut pas accepter ni faire la penitence salutaire & convenable que le Confesseur veut lui imposer.

Il seroit à propos, si cela étoit possible, que les Maîtres & les Maîtresses d'Ecoles menassent leurs enfans à l'Eglise au jour & à l'heure que les Confesseurs leur auront marquez pour les confesser, & qu'ils restassent pendant qu'ils les confessent, afin de les contenir dans la modestie, le silence, & le recueillement convenable à cette importante action.

Quand il y aura dans leurs Ecoles quelques enfans qui prétendent faire leur premiere Communion, ils n'a-

pargneront rien pour les aider à s'y disposer pendant l'année qui la precede, ils leur feront apprendre & pratiquer ce qui est marqué dans la Conduite pour bien faire la premiere communion imprimée à Rouen chez la veuve Oursel.

Ils doivent regarder cette action comme une des plus importantes de leur ministere, y donner tout ce qu'ils ont de lumiere, de pieté, d'assiduité, afin que rien ne manque à ces ames lorsque le Roi du ciel y fera son entrée; & que ces nouveaux Temples du Très-haut soient pourvûs de tous les ornemens nécessaires pour le culte du vrai Dieu qui veut y être adoré en esprit & en verité.

Ce sont-là les moiens de conduire les enfans à Jesus-Christ & d'attirer sur eux & sur les Maîtres & sur les Maitresses d'Ecole, tous les effets de sa bonté & de sa misericorde; c'est ainsi qu'une Ecole devient

l'objet des plus tendres regards du Dieu de toute grace, & l'Ecole de celui qui est notre unique Maître, & que le Pere celeste nous ordonne d'écouter.

CHAPITRE XXVIII.

De l'esprit de Religion qu'il faut inspirer aux enfans dans les Ecoles.

LE peu de Religion qu'il y a même dans le Christianisme vient du peu de soin qu'on a d'en inspirer l'esprit aux enfans dès leur plus tendre jeunesse, où ils sont plus susceptibles des impressions qu'on peut leur donner de cette vertu. Il est donc important que les Maîtres & les Maitresses s'appliquent à en faire souvent des leçons aux enfans, dans les Ecoles dont ils ont la conduite: ce qui consiste,

1. A leur donner une haute idée de

l'excellence & de la grandeur de Dieu, de Jesus-Christ son Fils, & de toutes les choses saintes.

2. A leur imprimer les sentimens d'estime & de respect que méritent ces grands objets.

3. A les porter à donner au dehors des témoignages de ces sentimens & de ces dispositions, & à faire une profession extérieure de rendre à Dieu, à Jesus-Christ son Fils, & à toutes les choses saintes, le culte & la vénération qui leur sont dûs à proportion de leur excellence & de leur grandeur, par l'exercice des principaux actes de cette vertu, qui sont l'adoration, le sacrifice, la priere, &c.

Il est donc du devoir des Maîtres & des Maitresses d'Ecole d'inspirer aux enfans qui leur sont confiez, l'esprit de Religion, & de les porter à pratiquer cette vertu, c'est-à-dire, à rendre tant intérieurement qu'extérieurement,

1. Le culte souverain qui est dû à Dieu & à Jesus-Christ son Fils, à ses Misteres, à ses Sacremens, à sa parole, &c.

2. L'honneur qui est dû à la Sainte Vierge en qualité de Mere de Dieu ;

3. Celui qui est dû aux Saints & aux Saintes du Paradis, à leurs Reliques, à leurs Images ;

4. Le respect qui est dû, 1. Aux personnes consacrées à Dieu, comme aux Ecclesiastiques, aux Religieux & aux Religieuses, 2. Aux jours dédiés au service de Dieu, comme sont les Dimanches & les Fêtes ;

5. La vénération qui est dûe aux choses destinées au culte de Dieu comme sont les vases sacrés, les ornemens de l'Eglise ;

Enfin, le profond respect qui est dû aux lieux Saints, où Dieu veut bien demeurer avec nous comme dans sa maison, où il nous reçoit

avec tant de bonté & de miséricorde ; où il a les yeux ouverts sur ceux qui y sont, les oreilles attentives aux prieres qu'on fait en ce lieu, & le cœur attaché & attendri sur les besoins de ceux qui s'y presentent devant lui ; & où par conséquent il faut paroître avec un exterieur & un intérieur plein de Religion ; garder la modestie dans ses regards, la retenue dans ses paroles, la bienséance dans sa posture ; s'occuper à adorer Dieu en esprit & en vérité, & à lui rendre ses autres devoirs, & à invoquer les Saints ; s'appliquer à se santifier soi-même par la réception des Sacremens, par la fidélité à y entendre la parole de Dieu, par l'exercice de la priere ; se donner bien de garde de profaner ce saint lieu par aucun peché ; veiller sur soi-même pour y éviter les immodesties, pour en bannir les discours inutiles & pour n'y point avoir de regards curieux.

Quand les Maîtres & les Maitresses peuvent avoir leurs enfans à l'Eglise sous leurs yeux, ils doivent être attentifs à les tenir dans le respect, la modestie & la bienséance; & à les obliger à prier Dieu sans dissipation. C'est une seconde Ecole où l'on doit faire tirer le fruit de la premiere, en leur apprenant par la pratique à honorer le lieu saint, à révérer les Misteres qui s'y célébrent, à y assister avec pieté & avec foi; à y adorer Dieu dans son saint Temple; enfin à y louer le Seigneur par le chant des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques Spirituels.

Les Maitresses apprendront à leurs filles à se mettre dans un exterieur qui montre la pudeur peinte sur leur visage, dans leur air & leurs manieres; & à garder la modestie dans leurs habits, leurs parures & leurs ajustemens. Elles leur inspireront une grande horreur de ces nudités honteuses des gens du monde, qui

découvrent leur gorge, leur sein, & leurs épaules, & qui se coiffent d'une maniere qui ne convient qu'à des personnes déréglées. Elles leur recommanderont souvent de ne jamais paroître en cet état nulle part, mais beaucoup moins dans les lieux saints, & dans la reception des Sacremens. Elles leur feront mettre des mouchoirs qui les cachent entiérement, & non de ces mouchoirs qui laissent voir une partie de leur nudité. Elles les instruiront sur cela, & leur feront voir que ce sont-là en partie les pompes de satan ausquelles elles ont renoncé dans leur Batême; & que c'est violer les vœux & les promesses qu'elles y ont faites à Dieu, que de s'ajuster de cette maniere. Elles leur donneront la même horreur du fard & des mouches, qui sont des choses dont le démon est l'auteur, & qu'il inspire à celles qui sont à lui, pour défigurer l'ouvrage & l'image de Dieu, que le peché de nos pre-

miers parens avoit effacée, & que Jesus-Christ avoit renouvellée en elles par la grace du Batême.

CHAPITRE XXIX.

Du chant des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques Spirituels.

IL est très important pour le salut des enfans, de ne point laisser souiller leurs yeux, leurs oreilles, & leur langue par des chansons profanes & impures. C'est-pourquoi les Maîtres & les Maitresses d'Ecole leur apprendront à chanter des Pseaumes, des Hymnes, & des Cantiques Spirituels, qui leur donnent la même satisfaction; qui les élevent en même tems à Dieu, & les instruisent de leur Religion. Ils tacheront de leur donner du goût pour cet exercice: ils ne peuvent rendre un plus grand service au public que de leur faire apprendre ces Cantiques & les

leur faire chanter, & de leur donner beaucoup d'horreur & de mépris pour les chanſons profanes dont le monde eſt plein & qui ſont pour la plûpart ſi contraires à la pudeur, à la pieté, & à la Religion; ils prendront extremement garde qu'on ne leur en apprenne jamais, & s'ils en trouvent entre leurs mains, ou chez leurs Peres & leurs Meres, ils les enleveront & les bruleront; elles ne méritent que le feu.

Ils s'animeront à ce devoir important par les exhortations que le ſaint Roi David nous fait ſi ſouvent dans les Pſeaumes, de chanter les louanges de Dieu. *Chantez*, dit-il, *un nouveau Cantique à la louange du Seigneur.* Pſ. 95, 1. *Chantez des Hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez la terre, chantez des Cantiques & beniſſez ſon nom.* Pſ. 95, 2. *Rempliſſez-vous du Saint-Eſprit*, dit S. Paul, *vous entretenant de Pſeaumes, d'Hymnes & de Cantiques Spirituels.* aux Eph. 5.

18, 19. *Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres, par des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques Spirituels.* aux Col. 3. 16.

Ils imiteront en cela la conduite des Saints Peres qui faisoient chanter aux fidéles de l'un & de l'autre sexe des Cantiques de dévotion en langue vulgaire ; C'a été celle de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze, de S. Jean Chrysostome, de S. Jerôme, de S. Ambroise, de S. Augustin ; C'a été celle du sçavant Gerson Chancelier de l'Université de Paris, de S. François Xavier ; C'a été & c'est encore la pratique des plus sçavans & des plus zêlez Missionnaires de France, qui ont été & qui sont encore autorisés en cela par Messeigneurs les Prélats de ce roiaume, qui ont approuvé & approuvent avec éloge la méthode d'occuper & d'instruire les peuples par le moien des Cantiques Spirituels.

» Les pourceaux, dit S. Chrisostome, courent

courent aux lieux où il y a de la « boue & de l'ordure, les abeilles « au contraire aiment les parfums & « les odeurs agréables. De même « les démons entrent en foule dans « ceux qui chantent des chansons « impures ; & au contraire la grace « du Saint-Esprit se répand sur ceux « qui chantent des Cantiques spiri- « tuels, & il santifie leurs ames & « leurs bouches : au lieu donc que « les gens du monde font un thea- « tre de leur maison, vous devez « faire une Eglise de la vôtre. Car « on peut bien regarder comme des « Eglises les lieux qui sont santifiez « par les Pseaumes, les Hymnes, & « les Cantiques Spirituels, & par « la conspiration de plusieurs per- « sonnes qui ne se trouvent dans la « même compagnie que pour s'unir « dans les louanges de Dieu. Com- « me l'esprit impur, dit encore ce « Pere aux fidéles de Constantino- « ples, s'empare de l'ame de ceux «

» qui chantent des chansons diabo-
» liques ; ainsi l'Esprit Saint verse la
» plénitude de ses graces sur ceux
» qui chantent des Hymnes & des
» Cantiques. Rien n'est plus propre
» à inspirer l'amour de la pureté aux
» enfans, à consacrer leur esprit,
» leur mémoire, leur bouche, &
» leurs oreilles au Seigneur. Rien
» n'est plus propre à porter à Dieu
» ceux de la maison & du quartier
» qui les entendent. C'est un excel-
» lent moien pour adoucir le travail,
» pour se consoler dans l'affliction, &
» pour se réjouir au Seigneur dans la
» prospérité. On a presentement
beaucoup de Cantiques Spirituels im-
primés où les mysteres de la Religion
& les devoirs de la pieté chrétienne
sont heureusement exprimés, & que
l'on a mis sur des chants & sur des
airs fort harmonieux, & qui en di-
vertissant agréablement l'esprit, le
portent à Dieu & nourrissent la pieté
dans les ames, & sont un remede

pour empêcher le ravage que le démon fait dans le monde par les chansons dissolues & profanes que l'on chante par tout : & rien n'est plus propre que le chant pour faire passer les vérités saintes de la bouche dans le cœur.

Pour faciliter l'usage du chant des Cantiques il faut, 1. Commencer par des airs aisez, 2. En faire chanter peu à la fois, 3. Former deux ou trois enfans qui aient un peu de voix en leur apprenant l'air du Cantique que l'on doit chanter, afin qu'ils puissent conduire les autres enfans qui chantent, & les soutenir dans le chant du Cantique, 4. Faire commencer un vers ou deux de chaque couplet du Cantique par un ou deux enfans, & le faire ensuite répeter aux autres, & faire chanter ainsi un couplet ou deux de quelque Cantique à la fin de la classe. Le zèle qu'un Maître d'Ecole doit avoir

pour le chant des louanges de Dieu doit le porter à apprendre à chanter à ceux de ses écoliers qui ont de la voix & de la disposition pour le chant, afin qu'ils puissent aider à chanter à l'Eglise. Il leur apprendra aussi à répondre posément & distinctement à la sainte Messe, & à y servir modestement & dévotement: & il leur fera de tems en tems une répétition des cérémonies qu'ils doivent y observer. Il leur enseignera encore à porter un chandelier, l'encensoir, la croix, & à faire d'autres fonctions pour aider les Prêtres.

CHAPITRE XXX.

Devoirs des Maîtres & des Maîtresses d'Ecole à l'égard de leurs Superieurs.

I. LEs Maîtres & les Maîtresses d'Ecole étant enfans de l'E-

glise, ils l'aimeront tendrement comme leur Mere, ils la respecteront comme l'Epouse de Jesus-Christ, ils lui obéïront & se soumettront à ses loix, à ses usages, & à ses décisions comme à l'organe du Saint-Esprit.

II. Ils inculqueront souvent à leurs enfans l'obligation où ils sont de demeurer inviolablement attachez à l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut.

III. Ils auront un très profond respect pour notre Saint Pere le Pape Vicaire de Jesus-Christ, & chef visible de l'Eglise.

IV. Ils auront encore un grand respect pour Nosseigneurs leurs Evêques, & executeront avec fidélité tout ce qu'ils auront reglé pour le bon ordre de leur Ecole, touchant les bonnes mœurs & l'avancement des enfans, & ils ne travailleront que sous leur autorité.

V. Ils auront auſſi pour Meſſieurs leurs Curez une grande vénération, dont ils ne manqueront point de leur donner des marques dans les occaſions qui pourront ſe rencontrer, ſoit par leurs paroles, ſoit par leurs actions, ne parlant jamais d'eux qu'avec reſpect, ne faiſant jamais rien contre la vénération qu'ils doivent avoir pour eux.

VI. Ils auront toujours pour leurs perſonnes une grande déférence & vivront dans une particuliere dépendance à leur égard : & pour cela ils ne feront rien de nouveau par rapport à l'Ecole & n'omettront rien que par leur avis & de leur conſentement.

VII. Ils prieront Monſieur leur Paſteur de leur donner les avis qu'il jugera leur être néceſſaires, ſoit pour leur conduite particuliere, ſoit pour celle de leur Ecole : ils les recevront avec reſpect, & feront tous leurs efforts pour en profiter.

VIII. Ils n'oublieront jamais le respect qu'ils doivent aux Prêtres & à ceux qui sont dans les Ordres, & même aux Tonsurez.

IX. Ils feront ensorte, s'ils le peuvent, de ne point manquer d'assister les Dimanches & les Fêtes au Catechisme qui se fait à l'Eglise, soit pour donner bon exemple aux Paroissiens ; soit pour voir si leurs enfans répondront bien sur ce qu'ils leur auront enseigné pendant la semaine ; soit pour apprendre à faire eux-mêmes le Catechisme à leurs Ecoliers dans l'Ecole ; soit pour aider le Catechiste à contenir les enfans dans la modestie & dans le silence qu'ils doivent garder en ce tems-là.

X. Ils prieront Monsieur leur Pasteur de vouloir bien visiter de tems en tems leurs Ecoles : & quand il leur fera cet honneur ils lui rendront un compte éxact de la conduite de leurs enfans bonne ou mauvaise.

CHAPITRE XXXI.

De la visite des Ecoles.

NOus avons vû au commencement de cet ouvrage dans la Lettre que le Roi Louis XIV. écrivit en l'année 1688. à Monseigneur de Nemond Evêque de Bayeux, quel étoit le sentiment de ce grand Monarque au sujet des visites des Ecoles : Vous ne sçauriez rien faire, » lui dit-il, qui me soit plus agréa- » ble que de préposer un Ecclesiasti- » que d'une vertu & d'une capacité » distinguée, qui n'ait d'autre oc- » cupation que de parcourir tous les » lieux de votre Diocese pour visiter » les Ecoles & les Maîtres & les » Maitresses qui les gouvernent, afin » d'éxaminer s'ils s'acquitent de leur » devoir, & de les aider de ses con- » seils pour le bien remplir, avec » pouvoir de faire ce qu'il jugera à

propos pour l'instruction & l'édi- «
fication des enfans. «

Qu'est-ce qui peut mieux autoriser la visite des Ecoles faites par ceux à qui cette fonction est confiée, que la visite des Maisons Ecclesiastiques & Religieuses que les Superieurs Majeurs en font de tems en tems ? On est persuadé dans ces corps que cette pratique est utile & même nécessaire pour y conserver ou y faire revivre l'esprit de leur institut, pour y maintenir ou pour y rétablir la régularité. Pour peu de connoissance qu'on ait des Ecoles on sera également persuadé de l'utilité & de la nécessité de la visite qui en sera faite, soit pour exciter ou pour ranimer le zèle des Maîtres ou des Maitresses ; soit pour contenir ou faire rentrer les enfans dans leur devoir ; soit pour y conserver ou y rétablir la regle & la discipline. Ce sont autant d'éfets que produit une visite exacte, quand elle est bien

faite. Il est bon que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole soient prévenus en faveur de cette visite, & qu'ils sçachent ce que le visiteur juge à propos d'y observer, afin de contribuer de leur côté à la perfection de cette importante action.

Ce qui fait l'objet de la visite des Ecoles, ce sont, 1. Les Maîtres ou les Maitresses qui les gouvernent, 2. Les enfans qui y sont instruits & élevez, 3. L'ordre & la discipline qui doit y être réguliérement observée.

I. Il est important que le visiteur des Ecoles soit informé dans la visite qu'il en fait, de la vie, des mœurs, & de la conduite de ceux ou de celles qui les gouvernent; si leur vie est véritablement chrétienne; s'ils sont de bonnes mœurs; si leur conduite est réguliére; s'ils sont exacts dans l'accomplissement de leurs devoirs par raport aux enfans dont ils ont la conduite, par rapport

aux Ecoles qu'ils gouvernent, &c.
s'ils observent avec fidélité les regles de conduite nécessaires pour s'acquiter dignement de leur Office, sur lesquelles ils doivent s'attendre & ne point trouver mauvais, que celui qui visitera les Ecoles, les interroge, & s'informe de leurs Pasteurs qui doivent lui en rendre témoignage pour leur bien particulier & pour l'intérêt du public.

Il les exhorte à remplir par raport à Dieu, à leurs Superieurs, à leurs Ecoliers, à eux-mêmes, tous leurs devoirs, rapportez au long dans cêt ouvrage, auquel il doit les renvoier, soit pour s'en instruire, soit pour s'animer à les pratiquer.

II. Il est encore nécessaire que le Visiteur soit instruit dans sa visite des bonnes & des mauvaises qualités des enfans de l'Ecole, qu'il sçache le nom de ceux qui sont sages, modestes, pieux, diligens, & exacts à leurs devoirs, pour les récompen-

ser en leur donnant de petits prix comme des Images, de petits Livres de pieté. Il doit encore sçavoir le nom des libertins, des lâches, des ignorans, des menteurs, des jureurs, pour leur faire de la confusion, ou même pour les faire punir.

C'est aux Maîtres & aux Maîtresses d'Ecole à rendre témoignage à la vérité sur toutes ces choses, ils doivent le faire d'autant plus volontiers, qu'ils verront par expérience que les prix qu'on distribue dans la visite aux enfans sages & diligens, & la confusion qu'on fait aux libertins & aux négligens &c. produit un effet merveilleux : & rien n'est plus capable de donner de l'émulation aux uns & aux autres. La récompense & la louange engagent les sages & les diligens à continuer à bien faire : la confusion au contraire & la crainte d'être punis pourront exciter les lâches & les libertins à se corriger, sur tout s'ils voient

roient qu'on prenne leurs noms par écrit.

Les Maîtres & les Maitresses en préparant leurs enfans à cette visite doivent les avertir que le visiteur les examinera sur la lecture, sur l'écriture, sur le catechisme, sur les exercices de pieté qu'ils doivent pratiquer, sur la fréquentation des Sacremens, sur la fidélité à la priere du matin & du soir, s'ils assistent avec soin & avec pieté à la sainte Messe, s'ils sont modestes à l'Eglise, obéissants à leurs Peres & à leurs Meres, fidéles & éxacts à venir à l'Ecole, s'ils y sont sages.

Enfin, il faut que celui qui visite les Ecoles, sçache ce qui s'y passe, comment elles se tiennent, si la discipline y est exactement observée, si l'ordre y regne, si l'Ecole commence à l'heure marquée, si les enfans sont exacts à prévenir cette heure pour pouvoir être tous au commencement de l'Ecole, si on est fidéle à

faire la priere avant & après l'Ecole, si le silence s'observe pendant l'Ecole, si les Censeurs font exactement leur devoir, si le Catechisme s'y fait exactement, & si les enfans sont bien instruits de leur Religion & de leurs devoirs.

CINQUIE'ME PARTIE.

Discipline qui doit être observée dans les Ecoles Chrétiennes.

CHAPITRE PREMIER.

Conduite des Maîtres & des Maîtresses pour établir ou conserver une discipline exacte dans leurs Ecoles.

IL n'y a rien de plus important pour les Ecoles Chrétiennes que d'y établir & d'y conserver une discipline éxacte : rien n'est plus nécessaire pour l'avancement des enfans, qui sans cela ne peuvent guere pro-

ster, & pour le soulagement des Maîtres & des Maitresses, qui s'épuisent sans fruit dans l'éxercice de leur emploi. Il faut donc établir solidement & conserver avec soin cette discipline éxacte, dans les Ecoles: mais afin de le faire avec succès, les Maîtres & les Maitresses, les Ecoliers & les Ecolieres, les Peres & les Meres des enfans doivent y contribuer.

Les Maîtres & les Maitresses sont les premiers qui doivent contribuer à établir & à conserver une exacte discipline dans les Ecoles; c'est leur principale obligation. Ils sont comme l'ame de ces corps, ils doivent donc les animer, leur donner le mouvement, les regler, & les conserver par la discipline exacte qu'ils doivent y établir & y soutenir, soit pour l'entrée, ou pour la sortie, pour les exercices de la priere & du Catechisme, pour l'ordre dans leur arangement, ou pour la maniere de

les conduire & de les gouverner. Le grand ſecret eſt de ſe bien acquiter de ce devoir. C'eſt une grace de vocation & d'état que Dieu donne à ceux ou à celles qu'il appelle à cet emploi, & un talent qu'il leur confie avec ordre de l'emploier à ce grand ouvrage, & de ſuivre les regles de la prudence pour y réuſſir. En voici quelques-unes qu'on a jugé à propos d'expoſer dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE II.

Quelques regles de prudence que les Maîtres & les Maitreſſes doivent garder pour établir ou conſerver la diſcipline dans leurs Ecoles.

LEs Maîtres & les Maitreſſes doivent garder dans leurs Ecoles une conduite ſérieuſe, mais ſans gêne & ſans affectation ; un air grave & modeſte, contribuant beaucoup plus

à établir la discipline, le silence, & le respect, que toutes les menaces, les paroles dures, & les châtimens fréquens ; ce n'est souvent que batre l'air. Mais il est important de menacer peu & bien à propos, & d'executer ; de parler peu & de tenir parole ; de se montrer ferme dans les choses qui peuvent avoir des suites. Il faut ne point souffrir le dérangement, ni le désordre ; ne point pardonner ce qui déplaît à Dieu, ou qui offense le prochain, & ce qui tend au déreglement des mœurs, lors qu'après avoir suffisamment instruit & averti charitablement, on ne voit pas que les enfans profitent. C'est le véritable moien de se faire craindre & obéïr, & de maintenir le bon ordre.

2. Il est de conséquence pour le bien de toute une Ecole, préférable sans doute au repos des particuliers, de ne pas souffrir ceux qui sont incorrigibles, mais de leur donner

leur congé après les avoir éprouvez pendant un tems raisonnable. C'est un scandale préjudiciable à plusieurs; c'est un mauvais *levain* qui peut facilement corrompre toute la *pâte*, & qui se conserve quelquefois long-tems dans une Ecole.

3. Les Maîtres & les Maitresses d'Ecole qui veulent se faire rendre le respect & la soumission qui leur dûe, se donneront bien de garde, 1. De badiner avec les enfans, 2. De se laisser aller à des puerilités en leur presence, 3. De leur parler d'une maniere peu sérieuse, 4. De les railler de leurs défauts, 5. De les tourner en ridicule, 6. De se divertir à leurs dépens, sur tout quand cela n'est pas nécessaire pour corriger certains esprits fiers & insolens, plus sensibles à la confusion qu'au chatiment, 7. De ne jamais rire de leurs fautes, de peur qu'ils n'en fassent un jeu, & qu'enfin perdant toute honte ils ne levent le masque.

4. C'est une conduite basse & indigne, d'user de paroles de flaterie, à l'égard des enfans ; d'avoir des préférences pour ceux qui sont plus riches, ou qui donnent davantage, pour ceux qui ont plus d'esprit, d'enjoument, d'assiduité & de complaisance pour les Maîtres & pour les Maitresses. Ces prédilections mettent la jalousie & la division dans les Ecoles, & ne donnent que du mépris pour les Maîtres & les Maitresses, qui doivent tenir la balance égale autant qu'ils peuvent.

5. Il est juste cependant de préférer dans son estime & dans son affection ceux qui sont plus sages & plus vertueux, & ceux qui profitent d'avantage ; afin de mettre en estime la vertu & l'étude, & de donner une louable émulation ; pourvû qu'on prenne garde de n'en pas faire de petites Idoles, en le leur faisant trop paroître, en leur donnant des louanges excessives, outrées & fréquen-

tes ; conduite capable de gâter les meilleurs ſujets, & qui ne leur attire que de l'envie & de la jalouſie.

6. La fermeté & l'éxactitude qu'il faut obſerver dans la conduite des Ecoles, révolte les eſprits, lorſqu'on ne ſçait pas la temperer par les douceurs de la charité & par la tendreſſe qu'inſpire l'eſprit de Dieu, lorſqu'il anime les Maîtres & les Maitreſſes. Il faut de la ſévérité, mais il faut faire aimer aux enfans leur devoir & la diſcipline, lorſqu'ils ſe prennent par la douceur : pour ceux ou celles qui ne ſont ſenſibles qu'à la crainte, il faut leur en donner & les y tenir autant que l'on peut, ſans en venir au chatiment, ſi la crainte ſeule peut ſuffire.

7. Ils tacheront d'exciter l'émulation tant pour la lecture & l'écriture, que pour le Catechiſme, les Sentences de l'Ecriture Sainte, &c. en leur faiſant gagner des places de tems en tems, & en leur donnant des

prix. Le profit, l'honneur ou le deshonneur que l'on attache à de certaines places piquent l'amour propre & remuent les esprits, qui sans cela seroient indifferens.

8. Ils établiront l'usage des points de diligence & de négligence, attachant au nombre de 10. ou de 15. points de diligence une récompense, comme une image, &c. & au même nombre de points de négligence un chatiment proportionné.

9. Pour maintenir l'ordre dans l'Ecole & faire garder le silence, tous les exercices qui s'y pratiquent ne devroient se faire que par un signal, comme de frapper pour commencer la priere; un autre pour se remettre à sa place; un autre pour commencer la leçon; frapper deux fois pour avertir qu'un enfant lit ou dit mal. Enfin c'est un grand soulagement pour les Maîtres & les Maitresses, & un grand moien de maintenir le silence & la discipline, de ne com-

mencer ou finir chaque exercice que par quelque signal dont tous soient avertis.

10. Les Maîtres & les Maitresses ne doivent point abandonner leurs Ecoles pour aller montrer en ville ou dans le village pendant le tems qui est consacré à la petite école ; & s'ils se trouvent dans la nécessité d'aller montrer en ville ou dans le village, il faut qu'ils ne le fassent qu'après avoir fait leurs Ecoles selon les regles & avec exactitude.

11. S'il est permis à quelques Maîtres de recevoir chez eux des filles pour les instruire, ils doivent se conduire à leur égard avec une grande précaution & une singuliere circonspection, ils feront en sorte qu'elles soient toujours séparées des garçons, & ils leur recommanderont souvent de ne se familiariser jamais avec les garçons & de ne point jouer avec eux. Les Maitresses en useront de même à l'égard des garçons, s'il

leur étoit permis d'en inſtruire quelqu'un.

12. Les Maîtres d'Ecole qui ſont capables d'enſeigner les Ecoliers des Colleges, ne doivent point leur faire de leçons pendant le tems qui eſt deſtiné à la petite Ecole : car ils ſeroient trop partagés, & ils ne donneroient pas tout le tems néceſſaire aux enfans de l'Ecole & aux Ecoliers des Claſſes, pour les faire avancer autant qu'ils pourroient, s'ils faiſoient chaque choſe dans ſon tems.

13. Les Maîtres ne doivent point non plus retenir dans leurs Ecoles des Ecoliers avancez en âge, & capables d'aller en Claſſe ; parce que le tems qu'ils emploieroient à leur inſtruction, ſeroit ôté aux enfans de l'Ecole, mais ils pourront leur donner des leçons après l'Ecole ou à la ſortie des Claſſes.

CHAPITRE III.

De l'exactitude des enfans à garder la discipline de l'Ecole, 1. pour devenir de bons Chrétiens.

S'Il est du devoir des Maîtres & des Maitresses d'établir dans leurs Ecoles une exacte discipline, il est de celui des enfans de la garder, & il est de leur intérêt d'y être fidéles; car c'est de-là que dépend leur progrez & dans la science & dans la vertu; ils ne peuvent manquer de vivre & de mourir dans l'ignorance, dans le libertinage & dans le desordre, s'ils sont élevez pendant leur jeunesse sans discipline & sans ordre dans les Ecoles. Comme cette discipline tend à rendre les enfans bons Chrétiens & bons Ecoliers, ils doivent être éxacts à en sçavoir & à en suivre les regles pour se perfectionner par raport à ces deux qualitez.

Pour devenir de bons Chrétiens, ils s'instruiront d'abord de la Doctrine & de la Morale Chrétienne : & pour cela ils écouteront avec attention & avec docilité les leçons qu'on fait dans les Ecoles de l'un & de l'autre. Qu'ils voient & qu'ils méditent encore ce qui est rapporté dans les chapitres 9. & 10. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

2. Ils apprendront tous les jours deux passages, ou Maximes tirées de l'Ecriture Sainte qui leur auront été marquées ou données en exemple ; & à la fin de chaque semaine ils répeteront toutes les maximes qu'ils auront apprises pendant la semaine.

3. Ils seront appliqués à la lecture de pieté, à la priere du soir & du matin, à celle qui se fait avant & après l'Ecole, demeurant sur tout pendant ces tems-là tranquilles, & modestes, & non dissipés ni évaporés.

4. Ils assisteront à la Sainte Messe

ſoit avant ſoit après l'Ecole, & ils le feront toujours avec l'attention, la dévotion & le reſpect que demandent les ſaints Myſteres. Ils ſuivront toujours le Prêtre dans chaque priere & dans chaque action du Sacrifice, ſe ſervant pour cela d'une Conduite pour entendre la Sainte Meſſe, ſelon l'eſprit de l'Egliſe.

5. Comme Jeſus-Chriſt dans ſon enfance eſt le modéle qu'ils doivent imiter, ils feront une étude particuliere de la vie qu'il a menée dans ce tems-là; & ils n'épargneront rien pour tâcher de copier ce divin modéle. Or le Saint Evangile marque principalement deux choſes de Jeſus-Chriſt enfant, la premiere qu'il étoit ſoumis à la Sainte Vierge ſa Mere & à Saint Joſeph; la ſeconde, qu'il croiſſoit en ſageſſe, en âge, & en grace aux yeux de Dieu & des hommes. *S. Luc*, 2. 51, 52. C'eſt-à-dire, qu'il donnoit toujours de nouvelles marques de ſa

gesse & de sainteté à mesure qu'il avançoit en âge. Voila dans ce trait d'Histoire en peu de mots le précis & l'abregé de la vie que doivent mener les enfans pendant qu'ils vont à l'Ecole.

1. Il doivent être soumis & obéissans à leurs Peres & à leurs Meres, à leurs Maîtres & à leurs Maitresses.

2. Ils doivent s'appliquer à croître en sagesse & en sainteté à mesure qu'ils avancent en âge.

Ils doivent se faire un devoir de croître en sagesse, c'est-à-dire, de se rendre de plus en plus sçavans dans la science des Saints & du salut qui consiste, 1. à connoître Dieu, à sçavoir l'aimer, le servir & l'honorer, 2. à se connoître soi-même & à sçavoir travailler avec succez à avancer l'affaire de son salut éternel.

Les enfans qui vont à l'Ecole doivent encore travailler à croître en sainteté, c'est-à-dire, à fuir le pe-

ché & à pratiquer la vertu toujours avec un nouveau zéle.

1. Ils s'abſtiendront non ſeulement du peché, mais auſſi de ce qui en a l'apparence : ils en éviteront encore les occaſions.

2. Ils ne doivent point avoir d'habitude ni de familiarité avec les libertins, les jureurs, les déſobéïſſans, les menteurs & generalement avec tous ceux & celles dont leurs Peres ou leurs Meres, leurs Maîtres ou leurs Maitreſſes leur auront défendu la converſation. Ils fréquenteront les gens de bien, les Ecoliers ſages, vertueux, & craignant Dieu.

3. Ils ne voleront jamais ni ne prendront rien à perſonne, quand ce ne ſeroit qu'une plume, un feuille de papier, &c.

4. Ils ne joueront jamais à de mauvais jeux, ni à des jeux de hazard.

5. Ils ne diront jamais de ſottiſes, & ils ne les entendront jamais volontairement, ils ne chanteront ja-

mais de mauvaiſes chanſons & ne regarderont point d'objets deshonnêtes, ni ne liront jamais de mauvais livres.

6. Ils ne battront jamais perſonne, ni ne ſe revangeront point : ils ne jetteront point de pierres ni dans les rues, ni à qui que ce ſoit.

7. Ils ſe donneront bien de garde de jurer, ou de dire des injures, ou de donner des noms deſobligeans à leurs compagnons, à des filles, ou á d'autres perſonnes.

8. Il éviteront avec ſoin le menſonge.

Enfin, ils méditeront ce qui eſt rapporté dans les Chapitres 11, 12, 13 & 14. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

Comme la ſainteté chrétienne ne conſiſte pas ſeulement à éviter le peché, mais à pratiquer la vertu, les enfans doivent ſe faire un devoir de pratiquer les vertus Theologales, Cardinales, & Morales, dont ils

peuvent trouver le détail dans les Instructions de la Morale Chrétienne rapportées dans les Chapitres 6, 9, 10, 15, 16, & 17. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

De l'éxactitude des enfans à garder la discipline de l'Ecole pour devenir de bons Ecoliers.

MOn fils, dès votre premier âge aimez à être instruit, & vous aquererez une sagesse qui vous durera jusqu'à la vieillesse. *Eccli. 6. 18.*

Les enfans pour devenir de bons Ecoliers doivent en premier lieu s'instruire des regles de la discipline de l'Ecole, & être fidéles à les garder, à suivre l'ordre prescrit par les Maîtres & les Maitresses : en un mot observer avec une grande exactitude le Reglement établi dans l'Ecole où ils vont : & pour cela, 1. Ils feront

fidéles à se rendre à l'Ecole à l'heure marquée.

2. Ils se mettront à la place qui leur a été assignée, dont ils ne sortiront point, & qu'ils ne changeront point sans permission.

3. Ils garderont dans l'Ecole un profond silence, sans parler à personne, ni causer avec leurs voisins.

4. S'ils ont quelque chose à demander ils leveront la main pour avoir la permission de parler.

5. Ils observeront une grande modestie, se tenant toujours dans une posture décente.

6. Ils ne seront jamais oisifs dans l'Ecole; mais ils feront un bon usage du tems: ils seront toujours occupez soit à préparer leurs leçons, soit à les revoir après les avoir dites, soit à apprendre leur Catechisme, ou des maximes tirées de l'Ecriture Sainte, ou à faire leurs exemples, ou à copier ce qui leur aura été marqué, ou à faire leur regle de l'Arith-

metique qu'on leur aura donnée.

7. Ils ne s'arrêteront point dans les rues, ni dans les places publiques.

8. Ils se donneront bien de garde de courir en allant ou en retournant de l'Ecole; ils éviteront les crieries & les badineries.

9. Ils ne s'absenteront jamais de l'Ecole, & pendant qu'on la fait, ils n'en sortiront pas sans nécessité, & sans permission.

Celui qui observe la discipline est dans le chemin de la vie. *Prov.* 10. 17.

CHAPITRE V.

Les parens des enfans doivent aussi contribuer à maintenir & à soutenir la discipline établie dans les Ecoles.

PUisque l'avancement & le progrès des enfans dans la science & dans la pieté, dépend de la discipline exacte qui s'observe dans les

Ecoles où ils ſont élevez, il n'y a pas de doute que les Peres & les Meres ne doivent de leur côté contribuer à la maintenir & à la ſoutenir. L'intérêt qu'ils doivent prendre à ce qui regarde le bien de leurs enfans, les y oblige indiſpenſablement, ſi cela eſt en leur pouvoir: or je dis qu'ils le peuvent en pluſieurs maniéres. Ils ſont donc obligez de leur rendre ce ſervice important; & pour cela ils doivent,

1. Leur inſpirer de l'eſtime & de l'amour pour l'Ecole, & du zéle pour la diſcipline qui doit s'y obſerver.

2. Les porter par tous les moiens imaginables, à garder cette diſcipline, ſoit par leur conſeil, ou leur commandement, ſoit par promeſſes ou par menaces, ſoit par les récompenſes ou par les chatimens, &c.

3. Leur faire obſerver les regles de diſcipline qui dépendent d'eux, comme de les envoier éxactement à

l'Ecole & de bonne heure, & de veiller à ce qu'ils ne se dérangent pas en chemin; les y conduire ou faire conduire, si cela se peut.

4. Aider les Maîtres & les Maîtresses à leur faire observer la discipline établie, & qui est un usage dans les Ecoles où il les envoient.

5. Quand ils ont retenu leurs enfans à la maison pour quelque cause raisonnable (ce qui doit être rare) aller ou envoier les excuser au Maître ou à la Maitresse qui les instruit.

6. Avertir les Maîtres & les Maîtresses des mauvaises inclinations & des dereglemens de leurs enfans; car ils ne peuvent bien les connoître que par le moien des Peres & des Meres, & ils ne peuvent par conséquent leur representer sur celà leurs devoirs ni les corriger.

7. Appuier les Maîtres & les Maîtresses lorsqu'ils prendront les mesures nécessaires pour corriger leurs enfans; & lors même qu'il feront

obligez d'en venir au chatiment.

8. Ne blamer jamais en presence de leurs enfans ceux ou celles à qui ils en ont confié le soin, quand même ils auroient tort ; & ne les pas flater, lorsque leurs Maîtres ou leurs Maitresses sont mécontens d'eux. C'est ce qui gâte les enfans, ce qui les révolte, & ce qui les rend incorrigibles. C'est ce qui fait perdre aux Maîtres & aux Maitresses toute l'autorité qui leur est nécessaire pour se bien acquiter de leur emploi : & c'est pour les autres enfans un exemple très pernicieux, & un obstacle à leur instruction, à leur éducation, & à l'avancement des uns & des autres. Ce point est si important que si les Peres & les Meres en usoient de cette maniere, les Maîtres & les Maitresses seroient obligez de renvoier leurs enfans, après avoir tenté toutes les voies de la prudence & de la charité pour leur faire lever cet obstacle.

9. Occuper leurs enfans à la maison à quelque chose du ménage, ou aux ouvrages dont ils sont capables, après avoir satisfait à tout le devoir de l'Ecole. Il n'est pas croiable combien cela les garentit du mal ; combien cela leur est salutaire pour l'âme & pour le corps ; enfin combien cette conduite sert à les disposer à la pratique & à l'exercice de la discipline de l'Ecole & à en profiter.

10. Il seroit bon qu'ils leur fissent repeter à la maison les leçons du Catéchisme du Diocêse, & les Instructions du Catéchisme des Dimanches & des Fêtes, les Maximes chrétiennes, les Histoires Saintes & pieuses qu'ils ont apprises à l'Ecole.

11. Ne les laisser jamais sortir sans permission, afin qu'ils sçachent où ils vont ; & leur faire éviter par ce moien la compagnie des libertins, & même de tout autre enfant, à moins qu'il ne soit fort sage & du même sexe.

12. Les châtier quand ils sont indociles, ou pour quelqu'autre cause qui le mérite : le faire par raison & jamais avec emportement, mais toujours avec charité.

13. Ils ne doivent jamais les charger d'injures, ni encore moins de malédictions, qui leur sont quelquefois funestes. La malédiction de la Mere, dit le Saint-Esprit, détruit la maison des enfans jusqu'aux fondemens. *Eccli. 3. 11.*

14. Au contraire, il est bon qu'ils les benissent souvent en disant à chacun : *Je vous donne toute la bénédiction qu'un Pere ou une Mere peut donner à son enfant. Je prie la Sainte-Trinité, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit de vous garder de tout mal, sur tout, de vous préserver du peché mortel & d'y mourir ; de vous combler de ses graces dans le tems, & de vous faire jouir de sa gloire dans l'éternité. Ainsi soit-il.*

La benediction du Pere affermit

la maison des enfans. *Eccli.* 3. 11.

15. Veiller tellement sur leurs enfans qu'ils ne les perdent point de vûe, autant qu'ils le peuvent.

16. Ne mettre jamais coucher ensemble des enfans de different sexe: faire coucher seuls ceux du même sexe, quand ils ont atteint l'âge de raison. C'est l'avis que S. François de Sales donne aux Peres & aux Meres, comme une chose d'une grande conséquence. L'expérience, dit-il, me rend tous les jours de plus en plus cet avis recommandable.

Enfin, les Peres & les Meres ont plus d'intérêt que personne, à ne pas détruire chez eux, par leur négligence, par leur mauvais exemple, ou par leurs discours déréglés, ce que les Maîtres & les Maitresses tâchent d'édifier dans les Ecoles. Il est nécessaire qu'ils appuient les soins que l'on voudra bien prendre de leurs enfans.

Il seroit à souhaiter que les Peres & les Meres eussent chez eux un livre qui a pour titre : *Avis salutaires aux Peres & aux Meres qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfans :* ils y apprendroient leurs devoirs. Ce livre est imprimé à Orleans, & se vend à Paris chez Muguet, rue neuve de Notre-Dame.

VI. ET DERN. PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Ordre qui doit être gardé dans les Ecoles Chrétiennes.

L'Ordre étant l'ame d'une Ecole sans lequel elle ne peut manquer de tomber dans le déreglement, les Maîtres & les Maitresses ne doivent rien épargner pour l'établir dans leurs Ecoles, & l'y faire observer

avec une fermeté & une fidélité inviolable. Pour entrer dans le détail, voici ce qu'il faut qu'il y ait dans une Ecole.

1. Autant de bancs qu'il en faut, afin que les enfans soient assis commodément.

2. Un Crucifix devant lequel on doit faire les prieres ordinaires de l'Ecole.

3. Une grande Carte sur laquelle soient écrites les lettres de l'Alphabet en petits caracteres Romains, puis en Majuscules, & ensuite en Italiques petits & grands.

4. Une autre Carte sur laquelle soient écrites les petites sillabes, comme *ab, eb, ba be bi bo bu*, & de plus grandes & plus difficiles, comme, *broient*, &c.

5. Des sentences instructives & des prieres sur des Cartes attachées aux murs, comme l'exercice journalier du Chrétien, c'est-à-dire, la priere du matin & du soir, celles

qu'on peut faire en differentes rencontres de la journée, comme avant les principales actions ; avant & après le repas, lorſqu'on eſt tenté, ou qu'on a ſuccombé à la tentation; quand on ſouffre quelque mal, &c.

6. Le Reglement de l'Ecole, afin que les enfans puiſſent le lire & l'apprendre, auſſi-bien que toutes ces autres choſes.

Les Maîtres & les Maitreſſes aſſigneront à chacun des enfans leur place dans l'Ecole ; & feront enſorte qu'ils ne les changent point ſans leur permiſſion. Ils donneront les principales aux plus ſages & aux plus avancez, afin de rendre juſtice à chacun, & de donner de l'émulation pour la vertu & pour l'étude.

Ils ne leur permettront jamais de ſe ſervir de livres mauvais, ou ſuſpects, ſoit par raport à la foi, ſoit par raport aux mœurs, mais ils tâcheront que tous ceux dont ils ſe ſerviront dans l'Ecole ſoient bons,

instructifs, & édifians : ils les préfé-reront à tous les autres, comme plus nécessaires aux enfans pour leur former l'esprit & le cœur, & en même tems leur donner les premie-res teintures de la pieté Chrétienne, & le gout des bonnes choses, & leur apprendre la Religion avec les lettres.

Tous les livres demeureront dans l'Ecole, & on ne les laissera point emporter dans les maisons, sinon ceux que les enfans apprennent par cœur.

Ils choisiront un ou deux enfans sages, modestes, & éxacts pour être Censeurs. Ils prendront garde sur tout qu'ils ne soient point d'humeur à vouloir dominer & s'élever sur les autres avec hauteur & avec fierté. C'est-pourquoi ils les éprouveront avec soin pour les connoître.

Les Censeurs, 1. viendront les pre-miers & sortiront les derniers. 2. Ils feront mettre les enfans chacun à sa

place à mesure qu'ils arrivent. 3. Ils marqueront ceux qui sont immodestes, les causeurs & ceux qui viennent tard. 4. Avant la leçon ils donneront les livres aux enfans d'une maniere honnête & civile, & ils les recevront de même après la leçon. Ils les ramasseront avec les papiers & les plumes. 5. A la fin de l'Ecole ils aideront à faire sortir les enfans deux à deux, empêchant qu'ils ne se jettent précipitamment les uns sur les autres, & qu'ils ne fassent des cris, des immodesties, & qu'ils ne s'attroupent dans les rues.

Les enfans en entrant dans l'Ecole feront la révérence, 1. Au Crucifix, 2. A leur Maître ou à leur Maîtresse, 3. Ils se rangeront à leur place, d'où ils ne sortiront point sans permission.

Le Crucifix leur represente Jesus-Christ crucifié & mort pour eux: & c'est lui-même qu'ils adorent en s'inclinant devant son image. Le Maître

& la Maitresse le leur representent vivant, parlant, & agissant : ils occupent sa place : c'est lui-même qu'ils honorent, & à qui ils obéissent en les honorant & en leur obéissant.

Ceux qui viennent tard, 1. Font la révérence comme on vient de le marquer, 2. Recitent à genoux une courte priere en leur particulier, comme l'Oraison Dominicale, 3. Ne se mettent point à leur place que le Maître ou la Maitresse ne les avertissent : & alors ils gardent l'ordre de l'Ecole.

S'il arrive aux enfans quelque besoin, il faut les avertir de se tenir debout sans dire mot : alors les Maîtres ou les Maitresses feront ce qu'ils jugent à propos ; mais ils prendront garde que les enfans n'en abusent pas, & de ne les pas laisser sortir deux à la fois. Cela est de consequence.

CHAPITRE II.

Distinction des Classes, ou leçons qui se font dans les Ecoles.

1. ON fait ordinairement trois classes, ou trois sortes de leçons dans les Ecoles. La premiere est des enfans qui commencent, ausquels les Maîtres, ou les Maîtresses enseignent, 1. A connoître les lettres, ou à épeller, 2. A faire le signe de la croix, & à prier Dieu, les principaux Mistères de notre Religion & les élemens du Catechisme.

2. La deuxiéme classe est des enfans qui commencent à lire, ausquels ils apprennent, 1. A lire en François, puis en Latin, 2. Ils leur enseignent le Catechisme du Diocêse, les prieres marquées dans l'Exercice du Chrétien.

3. La troisiéme leçon est pour ceux qui sçavent lire, 1. Ils leur ensei-

gnent à lire dans la Civilité, qui contient tous les devoirs des enfans envers Dieu & envers leurs Peres & leurs Meres, la bienséance & la conduite en ce qui regarde les bonnes mœurs tant chrétiennes que civiles. Ce livre est imprimé en caractere different des autres : c'est pourquoi il est plus difficile à lire : aussi contient-il un Alphabet des mêmes caracteres, & un sillabaire, lesquels ils leur feront voir avant que de commencer la lecture de ce livre. 2. Quand ils sçavent bien lire dans la Civilité, ils leur enseignent à lire des papiers écrits à la main. Il faut leur donner d'abord des papiers ou des parchemins des mieux écrits, & avancer toujours, passant d'une écriture moins difficile à une autre plus difficile. 3. Ils leur apprennent à lire dans quelque livre imprimé en lettres gothiques, leur en faisant bien connoître les caracteres, les liaisons, les abregez & les grandes

lettres, 4. Ils leur montrent à écrire l'Arithmétique, & à calculer avec la plume, & avec les jettons. 5. Enfin, ils leur font apprendre par cœur le Catechisme du Diocêse, celui des Dimanches & des Fêtes, les Maximes Chrétiennes, les Epitres & Evangiles, l'Abregé de l'Histoire de la Bible.

4. Si une seule personne est chargée de trois Classes, il faut tacher de tenir les enfans d'une bande, occupez à étudier leur leçon, ou à apprendre du Catechisme, ou des Maximes Chrétiennes, &c. pendant qu'elle en fait lire, ou écrire d'autres; afin qu'ils ne perdent pas de tems, & pour éviter la confusion & le desordre. C'est à quoi il est important de tenir la main: car les enfans causent, badinent, ou se dérangent, lorsqu'on les laisse sans application.

5. On nomme quelqu'un des plus sages & des plus fidéles pour veiller

ſur les autres & pour les tenir appliquez à ce qu'on leur aura preſcrit.

6. L'on commence par les plus avancés, parce qu'ils peuvent être utiles aux autres, & s'occuper pendant le reſte de l'Ecole, ſoit à écrire, ſoit à apprendre l'Arithmétique, ou le Catechiſme, &c. On continue enſuite juſqu'aux plus petits, auſquels un Ecolier des plus capables aura fait tout bas quelque répétition du Catechiſme, ou de la priere du ſoir & du matin, ou des réponſes de la Meſſe, &c. pendant que les autres liſoient.

7. Pour veiller avec plus de ſoin ſur la lecture, il eſt bon d'établir un enfant des plus avancez & des plus éxacts de la bande, pour avertir de toutes les fautes que les autres font en liſant : mais il faut prendre garde que cela ſe faſſe tranquillement & ſans confuſion.

8. Faire enſorte que ceux ou celles

les de chaque Classe aient un même livre, afin d'avoir tous une même leçon, & qu'ils puissent tous la répeter & profiter en même tems, le plus capable commençant le premier & les autres continuant, comme il sera dit ensuite.

9. Les leçons doivent être courtes, c'est-à-dire, environ de deux pages pour les plus avancés d'une même leçon, & d'une seule page pour les moins avancez.

10. Les leçons achevées, le Maître ou la Maitresse corrigent les exemples de ceux ou de celles qui apprennent à écrire, les autres pendant ce tems, étudiant tout bas, ou recitant même tout haut leur Catechisme, le Maître ou la Maitresse donnant moins d'attention à cause de l'Ecolier ou de l'Ecoliere qu'ils auront preposé pour interroger & reprendre ses compagnons, ou ses compagnes.

11. Lorsque l'on peut partager les

enfans entre deux perſonnes & en deux lieux ſéparez, l'Ecole ſe fait avec beaucoup plus d'ordre & de facilité ; & on en eſt beaucoup plus maître. En ce cas l'une fait l'Ecole aux commençans & à ceux qui apprennent à épeller, à former les mots & à lire ; & l'autre à ceux qui liſent déja bien & qui ſont en état d'apprendre par cœur, & à ceux qui écrivent.

CHAPITRE III.

Il faut commencer à enſeigner aux enfans à prier & à lire en François, & enſuite en Latin.

LES Maîtres & les Maitreſſes d'Ecole commenceront toujours par le François, ſoit en enſeignant aux enfans à prier Dieu, ſoit en leur apprenant à lire : on eſt convaincu par l'expérience qu'on en a, que cette maniere eſt la meilleure : & l'on peut

en apporter plusieurs raisons. La premiere est que lorsque l'on commence par le Latin on fait un tort considérable, principalement aux enfans des pauvres : car on les prive du François qui leur est très nécessaire pour leur instruction & leur édification, parce que les Peres & les Meres retirent leurs enfans de l'Ecole aussi-tôt qu'ils peuvent en tirer quelque service : & il arrive souvent qu'ils les retirent avant qu'ils sçachent lire le François ; de sorte que ces enfans sont privés pour toute leur vie, de l'avantage qu'ils retireroient pour leur salut de la lecture des livres de pieté. Ainsi cet entêtement de commencer par le Latin est une des sources de l'ignorance des artisans & de la plûpart des gens de la campagne, dans laquelle ils ne seroient point tombez, si l'on eût commencé par le François.

La seconde raison est, que les enfans commençant par le François

ſont inſtruits beaucoup plutôt qu lorſque l'on commence par le Latin en effet comme les enfans ſont accoutumés à parler la langue Françoiſe, qui leur eſt naturelle, ils l'entendent, ils la liſent plus aiſément, & ils la prononcent mieux, que le Latin, qui eſt à leur égard une langue étrangere, & qui leur eſt inconnue. Si donc on ſe conduit par la raiſon, & non par la coutume, il eſt indubitable qu'il faut toujours commencer à apprendre à lire aux enfans par le François & non par le Latin.

Une troiſiéme raiſon, c'eſt qu'on eſt convaincu par l'expérience que quand les enfans ſçavent lire le François ils peuvent aiſément lire le Latin; mais quand ils ne ſçavent lire que le Latin, ils ne peuvent pas lire le François. Ainſi la lecture du Latin ne peut être une diſpoſition pour lire le François; mais la lecture du François peut être une diſpoſition pour lire le Latin.

La quatriéme, c'est que les enfans apprennent à lire beaucoup plus volontiers quand ils entendent ce qu'ils lisent.

Que si l'on en a usé autrefois d'une maniere différente, & si c'étoit la coutume de commencer toujours par le Latin à apprendre à lire aux enfans, c'est que le Latin étoit une langue vulgaire.

Cela ne fait aucun prejudice à la langue de l'Eglise, le service divin ne se faisant point dans les petites Ecoles.

Il ne faut point apprendre à lire le François & le Latin ensemble: car ces deux lectures embarassent les enfans & leur font perdre beaucoup de tems, parce qu'elles ont des regles opposées.

Il ne faut commencer à apprendre à lire le Latin qu'à ceux ou à celles qui sçavent bien lire le François.

CHAPITRE IV.

Methode pour faire l'Ecole.

RIen n'eſt plus néceſſaire aux Maîtres & aux Maitreſſes que la methode pour bien faire l'Ecole. Ils doivent donc s'y rendre d'abord ſçavans, & être exacts à la garder dans l'éxercice de leur emploi, dont le ſuccez dépend de la maniere dont ils s'en acquitent, laquelle étant méthodique contribue beaucoup à leur ſoulagement & à l'avancement de leurs enfans. Et pour cela ils obſerveront chaque jour avec une fidélité inviolable ce qui ſuit.

1. Ils ſe trouveront à l'Ecole au tems précis où les enfans doivent être aſſemblés, & ils paroîtront d'abord devant eux avec une gravité & un ſérieux qui leur inſpire le reſpect & le ſilence.

2. Avant que de commencer l'E-

cole ils feront la priere en disant, *Veni Sancte Spiritus*, avec le verset & l'Oraison. Si les enfans sont tous assemblés, ils feront ou feront faire la priere du matin ; s'ils ne sont pas assemblés, ils la feront à la fin de l'Ecole ou auparavant, lorsqu'ils seront venus tous.

3. Ils auront soin que les enfans commencent leur leçon par le signe de la croix en disant : Au nom du Pere † & du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. Et ils prendront garde qu'ils le fassent avec un esprit de religion, qu'ils prononcent distinctement toutes les paroles, & qu'ils le fassent bien.

4. Ils doivent aussi leur faire reciter leurs leçons d'une maniere distincte & posée, & ne pas souffrir qu'ils précipitent ce qu'ils ont à dire ou à lire.

5. Ils avertiront les enfans de répeter en particulier leur leçon après l'avoir recitée, afin qu'ils la retiennent mieux.

6. Ils doivent veiller pendant l'Ecole ſur tous leurs Ecoliers pour voir s'ils ſont tous modeſtes, s'ils étudient leur leçon, ou s'ils liſent les cartes où ſont écrites les Sentences inſtructives, ou les prieres de l'Exercice journalier du Chrétien ; s'ils les apprennent, & s'ils ne s'amuſent point à cauſer ou à badiner pendant qu'eux-mêmes Maîtres ou Maîtreſſes en font lire ou écrire d'autres ; afin qu'ils ne perdent pas de tems, & pour éviter la confuſion & le deſordre. C'eſt à quoi il eſt important de tenir la main: car les enfans cauſent, badinent, & ſe déréglent, lorſqu'on les laiſſe faire.

7. Il ſeroit à ſouhaitter que les Maîtres & les Maitreſſes puſſent quelquefois conduire à la ſainte Meſſe leurs enfans deux à deux, marchant derriere-eux, & qu'étant arrivez à l'Egliſe ils les fiſſent placer dans un endroit convenable, & qu'ils ſe tinſſent derriere eux, pour

prendre garde s'ils ſont modeſtes, s'ils ne tournent point la tête de côté & d'autre, & s'ils ne commettent aucune irreverence, aiant ſoin que tous y aſſiſtent avec l'attention, la pieté & le reſpect que demandent les ſaints Myſteres, & que tous prient Dieu pendant tout le tems de la Meſſe : & pour cela ils leur feront obſerver ce qui a été dit dans le ſecond Chapitre de la quatriéme partie.

8. S'ils ne peuvent pas conduire leurs enfans à la ſainte Meſſe, ils les avertiront d'y aller avant ou après l'Ecole, & d'y obſerver ce qui vient d'être marqué.

9. Ils finiront la Claſſe du matin par l'Antienne de la ſainte Vierge, ſelon le tems, ou par l'*Angelus* en François ; ou par les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, ou par la priere du matin, ſi on ne l'a pas faite au commencement.

10. Après midi ils commenceront

l'Ecole par le *Veni Sancte Spiritus* en François, & ils la finiront par la priere du soir & par l'éxamen de conscience.

11. Les Maîtres & les Maitresses feront eux-mêmes la priere du matin & du soir dans le commencement, pour instruire les enfans de la maniere de la faire dans la suite.

12. Ils auront soin que l'enfant qu'ils chargeront de faire la priere publique, la fasse d'une maniere si posée, si intelligible, & si distincte, que tous les autres puissent la répeter en même tems à voix basse en particulier. Après cela il ne sera point nécessaire de faire des leçons pour apprendre aux enfans les prieres du matin & du soir, parce qu'ils les apprendront en les recitant le matin & le soir dans l'Ecole.

13. Il seroit à propos de faire faire aux enfans à chaque heure qu'ils sont dans l'Ecole, une courte & fervente priere, qu'on appelle oraison

jaculatoire, comme lorſque l'horloge ſonne. Cela les accoutumeroit à la faire hors de l'Ecole.

CHAPITRE V.

METHODE POUR APPRENDRE à lire.

Methode pour apprendre à connoître les lettres.

IL faut d'abord enſeigner aux enfans le nombre, la qualité, & les caracteres des lettres de l'Alphabet.

1. On compte ordinairement vingt-trois lettres, mais y ajoutant l'*j* & l'*v* conſonnes, il y en a vingt-cinq, qui ſont *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, ſ, t, u, v, x, y, z.*

2. Il y a deux ſortes de lettres, des voyelles & des conſonnes.

3. Il y a cinq voyelles, & ſi on y ajoute *y*, il y en a ſix, qui ſont *a, e, i, o, u, y*. Ces lettres s'appellent

voyelles, parce qu'elles forment le ſon qui eſt articulé par la voix humaine.

4. Il y a deux ſortes d'*i*, l'*i* voielle & l'*j* conſonne.

5. Il y a auſſi deux ſortes d'*u*, l'*u* voyelle & l'*v* conſonne.

6. Il y a encore trois ſortes d'*e*, 1. l'*ê* ouvert, 2. l'*é* maſculin ou fermé, ou accentué, 3. l'*e* feminin ou muet. Ces trois ſortes d'*e* ſe trouvent dans le mot *honnêteté*. Le premier eſt ouvert. Le ſecond eſt l'*e* muet ou feminin. Le troiſiéme eſt l'*é* maſculin ou fermé ou accentué.

7. Il y a dix-ſept conſonnes, & ſi on y ajoute l'*j* & l'*v* conſonnes il y en a dix-neuf, qui ſont, *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *ſ*, *t*, *v*, *x*, *z*. Ces lettres ſe nomment conſonnes, parce qu'elles ſonnent dans la prononciation avec les voyelles qu'elles accompagnent.

8. Les voyelles ſont donc les ſeules qui produiſent les ſons, & les conſonnes

ſonnes n'en produiſent qu'étant jointes avec les voyelles.

9. Quand on a inſtruit les enfans de toutes ces choſes, on les leur fait apprendre par cœur, avant que de leur montrer les lettres ; on les fait enſuite venir devant la carte où eſt écrit l'Alphabet & qui eſt attachée à la muraille de l'Ecole. Le Maître ou la Maitreſſe touchant chaque lettre avec une baguette, la leur fait nommer à tous enſemble, puis à chacun en particulier. Ils leur montrent ainſi les differens caracteres peu à peu, prenant garde qu'ils ſoient toujours attentifs : il eſt bon de les ſurprendre en demandant à chacun où eſt la lettre que l'on dit.

10. On leur fait dire d'abord les lettres tout de ſuite, puis à rebours, & enſuite ſans ordre, leur demandant quelle lettre eſt celle-ci ou celle-là, en les leur montrant toutes on leur apprend à les diſtinguer.

11. Il faut leur faire bien diſtin-

guer le rapport des voyelles en les faisant dire de suite, de même que les diphtongues dont on leur apprend bien la prononciation. Il faut leur faire observer la même chose à l'égard des consonnes, leur faire remarquer le rapport qu'elles ont ensemble, leurs ressemblances, leurs differences, leurs caracteres, leur force.

12. On doit leur apprendre en particulier, la prononciation différente de l'*j* consone, & de l'*i* voyelle, de l'*v* consone & de l'*u* voyelle, de l'*è* ouvert, de l'*é* masculin fermé ou accentué, de l'*e* muet ou feminin.

13. Avoir un grand soin de faire distinguer les lettres par leurs differences, par exemple un *b* d'un *d* un *p* d'un *q*. Il ne faut point se donner de repos qu'ils ne sçachent lire chacune de ces lettres semblables d'une maniere sure & à ne s'y pas méprendre.

14. Quand ils connoissent leur let-

tres, il faut leur faire avoir des Alphabets François, qui contiennent *notre Pere, je vous salue*, &c. & faire dire au premier *n*, au second *o*, au troisiéme *t*, au quatriéme *r*, au cinquiéme *e*, & ainsi de suite à chacun une lettre autant qu'il y a d'Ecoliers ou d'Ecolieres de cette Classe, sans les faire encore assembler : puis recommencer par le mot qui suit.

Cette maniere leur apprendra à connoître parfaitement leurs lettres, parce qu'elles ne sont pas de suite comme dans le premier Alphabet.

CHAPITRE VI.

Methode pour apprendre à appeller ou à épeller & à syllaber.

1. LOrsque les enfans sçauront parfaitement leurs lettres & leur prononciation, on leur enseignera la maniere de les unir ensemble pour former des syllabes : on

commencera par les petites ſyllabes comme *ab*, *eb*, &c. *ba*, *be*, &c. en leur faiſant dire ſur la Carte ou ces ſyllabes ſont écrites, *a-b ab*, *e-b eb*, *b-a ba*, *b-e be*, &c. Lorſqu'ils ont dit pluſieurs fois ces ſyllabes de cette maniere, on les leur fait dire tout de ſuite, ſans prononcer les lettres ſéparément comme *ba*, *be*, *bi*, &c.

2. Après cela, on leur fait former des ſyllabes plus grandes & plus difficiles comme celles-ci, *broient*, *ſeuil*, *oeuil*, *voies*, &c. & on les leur fait prononcer tout d'un coup ſans ſéparation. C'eſt ſurquoi il faut les exercer beaucoup, faiſant dire à chacun de ſuite une ſyllabe, & les obligeant tous d'avoir les yeux attachez ſur la Carte.

3. Enſuite on leur fait ſyllaber le *Pater* & l'*Ave*, en François comme dans l'Alphabet, ou ſont contenues ces prieres qu'ils doivent avoir à la main, & où toutes les ſyllabes ſont ſéparées, pour les faire diſtinguer

aux enfans, comme il suit, *No-tre, Pe-re, qui ê-tes*, &c.

4. On leur fait observer en syllabant ce qu'on leur a fait observer en appellant les lettres, c'est-à-dire, qu'on leur fait appeller les lettres & syllaber comme il suit. On fait dire au premier *n-o, no*, au second *t-r-e, tre*, au troisiéme *q-u-i, qui*, &c. au quatriéme la syllabe suivante en appellant de même, & au cinquiéme & aux suivans jusqu'à ce que tout soit fini : après quoi le premier recommence où le dernier a fini, & continue ce qui suit, & tous les autres dans le même ordre, & on leur fait faire autant de tours qu'il est nécessaire pour leur faire dire une leçon raisonnable.

5. On leur fait lire ensuite la même leçon en syllabant seulement, c'est-à-dire, en prononçant syllabe à syllabe sans épeller les lettres en cette maniere. Le premier dit *No*, le second *tre*, le troisiéme *Pe*, le quatrié-

me *re*, le cinquiéme *qui*, & les autres de même, en recommençant jusqu'à ce qu'on ait fini la leçon qu'on doit dire.

CHAPITRE VII.

Methode pour apprendre à assembler les syllables & pour en former des mots.

QUand les enfans sçavent épeler ou former toutes sortes de syllabes d'une maniere ferme & assurée, il faut leur apprendre à les assembler pour en faire des mots : & pour cela on leur fait dire, comme on l'a marqué auparavant, par differens tours à chacun un mot entier dans le même ordre, en cette maniere : le premier dit *Notre*, le second *Pere*, le troisiéme *qui*, le quatriéme *êtes*, & ainsi du reste.

2. Il faut encore dans cette Classe où l'on enseigne à former les mots,

s'appliquer à apprendre parfaitement aux enfans à epeller & à syllaber, jusqu'à ce qu'ils en aient pris une grande habitude, & qu'ils le fassent avec facilité sans s'y tromper: sans cela on ne peut jamais bien lire. C'est-pourquoi on y continue au commencement à épeller & à syllaber dans le même ordre qu'on observe dans la Classe précédente, où l'on se borne seulement à épeller & à syllaber : par ce moien les enfans n'oublient point ce qu'ils ont appris dans la Classe dont ils sont sortis, l'habitude d'épeller & de syllaber se fortifie, & les met en état de faire peu de fautes.

3. Après avoir épellé, syllabé & formé les mots par autant de tours que dans la Classe précédente, & autant de tems qu'il est nécessaire pour pouvoir lire avec quelque facilité les mots les plus difficiles sans les épeller ni les syllaber, on fait lire à chacun une ligne de suite ou jus-

qu'aux virgules, ou jusqu'au point, & toujours dans le même ordre.

4. Les Maîtres & les Maitresses doivent de tems en tems demander où l'on en est, à ceux ou à celles qu'ils ne voient pas attentifs, & leur faire dire la suite : lorsqu'ils l'ont fait, on reprend le rang & on continue. Car il faut que les Maîtres & les Maitresses aient un soin particulier de tenir tous les enfans appliqués, chacun aiant son livre à la main, suivant & disant tout bas ce que leurs compagnons, ou leurs compagnes lisent tout haut ; & de les avertir que quand ils appelleront quelqu'un par son nom, il soit éxact à dire la lettre, la syllabe, le mot, ou la phrase où l'on en est : cela rend les enfans attentifs & les oblige de suivre les autres.

5. On doit prendre garde lorsque les enfans disent mal un mot de ne le leur pas suggerer comme font plusieurs Maîtres & Maitresses : mais il

faut leur en faire appeller les lettres & former les syllabes, afin que par ce moien ils l'apprennent par eux-mêmes.

6. Le Maître où la Maitresse liront quelque fois devant leurs Ecoliers, ou leurs Ecolieres, trois ou quatre lignes de leur leçon, pour leur enseigner à bien prononcer & accentuer les mots.

7. Un excellent moien pour former l'esprit & le jugement des enfans, seroit de ne leur rien dire, ni faire lire dont on ne leur donnât en même tems l'intelligence, en leur faisant bien entendre ce qu'ils lisent. Ils liroient mieux & profiteroient davantage. Il est donc à propos, si cela se peut, que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole aient soin de préparer les enfans sur ce qu'ils doivent lire ou apprendre par cœur; & après la leçon de faire rendre compte à deux ou trois en peu de mots de ce qu'ils ont lu, ou entendu, ou appris

par cœur, plutôt ſelon le ſens que ſelon les paroles.

8. On reconnoîtra ſans doute par expérience que cette maniere d'apprendre aux enfans à lire, & l'ordre que l'on y obſerve, ſont le moien le plus naturel, le plus commode, & le plus propre pour avancer promptement les enfans, pour leur former le jugement, & pour leur apprendre à lire correctement.

CHAPITRE VIII.

Quelques obſervations à faire faire aux enfans dans la lecture, pour les y perfectionner.

LEs Maîtres & les Maitreſſes pour perfectionner les enfans dans la lecture, doivent leur apprendre les accens qui ſont marqués ſur les mots, & certaines figures qui ſe rencontrent ſouvent dans les livres. Comme ce ſont des ſignes de quelque

chose, qui servent à la prononciation, ou à l'intelligence de ce qu'on lit, il faut que les enfans en soient instruits.

Il y en a de differentes sortes, 1. Les accens, 2. Les apostrophes, 3. Les cedilles, 4. Les virgules, 5. Les points & virgules, 6. Les deux points, 7. Le point simple, 8. Le point admiratif, 9. Le point interrogant, 10. La barre de liaison, 11. La parenthese.

Il faut bien faire distinguer & remarquer aux enfans toutes ces figures, lorsqu'on leur apprend à lire.

1. Les accens sont de petites notes qui marquent le ton & l'inflexion de la voix.

Il y en a trois, sçavoir, l'accent aigu, l'accent grave, & l'accent circonflexe.

L'accent aigu est une petite broche qui descend de la droite à la gauche, & le grave en est une qui descend de la gauche à la droite.

L'accent aigu eſt fait de cette ſorte (´) & lorſqu'il ſe rencontre ſur une ſyllabe, il faut élever la voix & la prononcer d'un ton aigu & peſer deſſus, comme il paroît par ces deux mots. *Dóminus*, *verité*, on éleve la voix ſur la premiére ſyllabe de *Dóminus*, & on peſe ſur la derniere ſyllabe de *verité*, en prononçant l'*é*: on ne prononce point de même les dernieres ſyllabes de ces mots *une bonne école*, parce qu'il n'y a point d'accent aigu deſſus.

On éleve d'un ton aigu la premiere ſyllabe de ces mots, *éleve*, *école*, parce qu'elle eſt marquée d'un accent aigu; mais on n'éleve pas la premiere ſyllabe de ceux-ci, *demander*, *ſecret*, *regarder*, parce qu'elle n'a point cet accent.

L'accent grave eſt opposé à l'aigu & il eſt fait de cette maniére (`) il eſt marqué ſur ces mots François, *là*, *où*, *à*, & ſur ceux-ci en Latin, *longè*, *malè*, & ſemblables: cet accent

cent ne change rien à la prononciation, ni en Latin, ni en François.

L'accent circonflexe que l'on appelle autrement dans le Latin & dans le François un chevron brisé, est composé de l'aigu & du grave joints ensemble de cette maniere (^) la syllabe qui en est marquée doit être allongée dans la prononciation, si elle n'est pas la derniere du mot, comme il paroît par ces mots, *Maître, être, tête, fête, accoûtumer*; il faut même dans les mots suivans allonger la derniere syllabe, parce qu'elle en est marquée, *plutôt*, qu'il aimât, qu'il dît, qu'il fît, & autres semblables.

2. L'apostrophe est une petite virgule qui se met entre deux mots au-dessus en cette maniere (') pour marquer que l'on a retranché une voielle qui ne se prononce point, comme il paroît par ces mots, *j'aime, qu'il, l'ame, entr'autres*, au lieu

de dire, *je aime, que il, la ame, entre autres.*

3. La cedille eſt un petit (c) renverſé, ou une virgule dont voici la figure (¸) on la met au-deſſous du (c) lorſqu'on veut y donner le ſon d'une (s) forte avant les voielles, a, o, & u, comme par exemple, *glaçon, maçon, deça*, car on prononceroit le (c) en ces mots d'un son plus fort, ſi cette figure ne ſe rencontroit pas deſſous, comme en ceux-ci, *contre, cure, caché*. La cedille ſe met encore le long des mots qui ſont tirés de quelques Auteurs.

4. La virgule eſt un petit (c) renverſé & ſe fait ainſi (,) pour marquer la diviſion des parties d'une periode; & il faut y faire une petite pauſe.

5. Lorſqu'il ſe rencontre un point & une virgule de cette ſorte (;) cela marque une pauſe plus grande que quand la virgule eſt ſeule.

6. Les deux points ainſi marqués (:)

demandent encore une pauſe un peu plus grande, & que l'on ſoutienne la voix.

7. Le point ſimple figuré de cette maniere (.) marque un ſens achevé, & une pauſe plus grande que toutes les précedentes : on la fait en baiſſant la voix.

8. Le point admiratif ſe forme comme un i renverſé de cette maniere (!) & marque qu'il faut admirer, comme on voit dans ces exemples : Que de bonté ! Quelle vertu ! ou ſe plaindre comme en ceux-ci, Helas ! miſerable que je ſuis !

9. Le point interrogatif qui ſe fait ainſi (?) marque que l'on doit élever un peu la voix & prononcer d'un ton ſuperieur, & il ſert à interroger, comme quand on demande à quelqu'un, Que cherchez-vous ? Quoi ! n'avez-vous pas de honte de mentir ?

10. La barre de liaiſon ſert pour marquer un petit trait qui ſe met entre certains mots pour marquer

qu'on doit les lier dans la prononciation, comme si ce n'étoit qu'un seul mot; par exemple *vous-même, moi-même, tout-a-l'heure, Jesus-Christ.*

La barre de liaison sert encore à marquer qu'un mot ne pouvant entrer tout entier dans une ligne est coupé, & qu'une partie est renvoiée à la ligne suivante, par exemple, *Tous les enfans doivent sçavoir que Dieu est un esprit infiniment parfait.*

11. La parenthese n'est autre chose qu'un petit nombre de paroles qui coupent le sens du discours, & que l'on croit nécessaire pour l'intelligence. En les prononçant on les fait d'un ton un peu plus bas que le reste du discours, & en les écrivant on les enferme entre ces caracteres que l'on appelle crochets ( ) afin de les distinguer de la suite du discours. On dit que l'on ouvre la parenthese lorsque l'on met le piemier, & qu'on la ferme quand on met le second, par exemple, Saint Paul nous dit

(c'est dans la premiere Epitre aux Corinthiens) faites avec amour ce que vous faites.

Les enfans étant suffisamment instruits de ces caracteres, les Maîtres & les Maitresses les accoutumeront, 1. à les bien remarquer, 2. à les dire dans le commencement en lisant, 3. à prononcer selon les differens accens, 4. à faire exactement les pauses, selon les points, les virgules & les differentes notes, 5. à observer les liaisons, 6. Enfin à donner à chaque partie du discours le ton de voix qui y est propre.



CHAPITRE IX.

Essai pour apprendre aux enfans à lire le François.

§. I.

Des principaux termes de la langue Françoise dont il est à propos d'instruire les enfans dans les Ecoles, pour leur apprendre à bien lire le François.

L'Art de bien lire est un talent qui n'est pas à négliger, & qu'on doit même estimer & rechercher comme très utile à toutes sortes de personnes : & l'on peut dire qu'il y en a beaucoup qui ne se seroient pas livrez à l'oisiveté, au jeu & à la débauche, s'ils n'avoient pas été dégoutez des livres, faute d'avoir été en état de les entendre comme il faut : ce qui ne leur seroit pas arrivé, si dans la jeunesse on leur avoit ap-

pris à bien lire. Disposition absolument nécessaire pour comprendre ce qu'on lit, & pour y prendre plaisir.

Le moien d'apprendre aux enfans à bien lire le François, est de les instruire des premiers principes de cette langue, qui sont les termes dont tous les differens livres & les discours sont composez. Or à proprement parler, il n'y a que neuf sortes de mots dans le François, qui sont,

1. L'article.
2. Le nom.
3. Le pronom.
4. Le verbe.
5. L'adverbe.
6. La préposition.
7. La conjonction.
8. L'interjection.
9. Le participe.

1. L'article est un terme de la langue qui marque, signifie & désigne, le genre, le nombre, & le cas des noms substantifs.

Ces mots *le*, *la*, *les*, *à*, *aux*, *de*, *des*, sont des articles qui marquent le genre masculin, ou feminin, comme le Roi, la Reine: *le*, *la*, mar-

quent le nombre ſingulier, comme le Roi, la Reine: *les* marque le nombre plurier, comme *les* Rois, *les* Reines: *le*, *la*, *du*, *de la*, *au*, *à la* & les autres marquent les cas des noms ſubſtantifs, le nominatif, le genitif, le datif, l'accuſatif, le vocatif, l'ablatif.

2. Le nom eſt ou ſubſtantif ou adjectif.

Le nom ſubſtantif eſt un terme de la langue, qui ſignifie & deſigne les choſes ou les perſonnes. Par exemple, ces mots, *Table*, *Bonnet*, *Chapeau*, *Livre*, *Couteau*, ſignifient des choſes: *Jacque*, *Pierre*, *Jean*, *François*, ſignifient des perſonnes, & par conſéquent, ces choſes & ces perſonnes ſont des noms ſubſtantifs.

Le nom adjectif ainſi appellé, parce qu'on l'ajoute au nom ſubſtantif, ſignifie, déſigne, & exprime la nature, la difference, les qualitez bonnes, mauvaiſes, ou indifferentes des choſes, ou des perſonnes

signifiées par le nom substantif. Exemple, Table ronde, Bonnet blanc, Chapeau noir, Enfant sage, Louis le Juste.

Ces mots Table, Bonnet, Chapeau, Enfant, Louis, sont des noms substantifs, parce qu'ils signifient des choses ou des personnes; & ces mots *ronde*, *blanc*, *noir*, *sage*, *le Juste*, sont des noms adjectifs qu'on joint aux noms substantifs, qui en designent, signifient, & expriment la qualité & la difference.

3. Les verbes sont ou actifs ou passifs.

Le verbe actif est un terme de la langue qui signifie une action que l'on fait, soit une action du corps, soit une action de l'esprit. Exemple, manger, courir, frapper, penser, raisonner, soupçonner, sont des verbes actifs, parce qu'ils signifient des actions du corps ou de l'esprit.

Le verbe passif est un terme de la langue qui signifie les actions de

l'esprit ou du corps dont on est l'objet ou le sujet. Exemple, un enfant desobéïssant a été puni par son Pere, Pierre a été enseigné par son Maître, ce sont des verbes passifs, parce qu'ils signifient des actions du Pere sur son enfant desobéïssant, du Maître envers son Ecolier, deux differentes actions que ne font pas l'enfant & l'Ecolier, mais dont ils sont l'objet & le sujet.

4. L'adverbe est un terme de la langue qui signifie la qualité, la nature, & la difference des actions signifiées, designées & exprimées par les verbes. Exemple, travailler négligemment, parler brusquement, frapper rudement, être battu cruellement, ces mots, *négligemment*, *brusquement*, *rudement*, *cruellement*, sont des adverbes, parce qu'ils signifient, désignent, & expriment la nature & la qualité des actions signifiées par les verbes, travailler, parler, frapper, être battu.

L'adverbe eſt à l'égard du verbe ce qu'eſt le nom adjectif à l'égard du nom ſubſtantif : car de même que le nom adjectif marque la nature, la qualité, & la difference des choſes & des perſonnes déſignées, & exprimées par les noms ſubſtantifs ; de même l'adverbe déſigne, ſignifie, & exprime la qualité, la nature, & la difference des actions déſignées, exprimées, & ſignifiées par les verbes.

Les adverbes ſe joignent auſſi quelquefois aux noms adjectifs. Exemple, dangereuſement malade ; & dans ces cas l'adverbe tient lieu d'un ſuperlatif : ainſi ces mots dangereuſement malade ſignifient très-malade.

5. La prépoſition eſt un terme de la langue qui en demande un ou pluſieurs après : on l'appelle prépoſition parce qu'il eſt mis avant un autre. La prépoſition eſt un terme qui ſeul ne ſignifie rien, s'il n'eſt ſuivi d'un ou de pluſieurs autres qui forment

un ſens avec la prépoſition. Exemple, *après moi, dans la cour, proche de la fenêtre.* Ces trois mots, après, dans, proche, ſont des prépoſitions & des termes qui ne ſignifient rien étant ſeuls, & ſi vous n'y joignez ces autres mots, moi, la cour, la fenêtre, qui étant mis avec les prépoſitions font un ſens.

6. La conjonction eſt un terme de la langue, qui joint enſemble ce qui eſt auparavant & après ; c'eſt-pourquoi on l'appelle conjonction, parce qu'elle joint pluſieurs choſes enſemble. Exemple, la ſageſſe (&) la pieté, le mot *&* eſt une conjonction, parce qu'il joint enſemble ces mots la ſageſſe & la pieté, qui ſont auparavant & après.

7. L'interjection eſt un terme de la langue qui ſignifie & exprime un ſentiment vif de douleur, d'étonnement, de pitié, de frayeur. Exemple, Helas ! Ah ! Sainte Vierge ! Jeſus ! bon Dieu ! Ciel ! il y en a peu de cette eſpece.

Tous

Tous les termes de la langue Françoiſe ſe reduiſent à ces neuf ſortes de mots.

8. On ne dit rien du participe qui eſt la neuviéme partie du diſcours, appellé participe, parce qu'il a quelque choſe du verbe dont il fait partie, & du nom. Les remarques qu'on pourroit faire ſur le participe, ne ſont pas d'une grande utilité pour la lecture : on peut dire la même choſe des pronoms, ainſi nommez, parce qu'ils ſe mettent pour les noms, comme moi, vous, lui, elle.

CHAPITRE X.

§. 2.

Application des principes qui viennent d'être expoſez pour éviter les principales fautes qu'on fait ſouvent dans la lecture Françoiſe.

COmme il y a une liaiſon & une relation néceſſaire entre l'arti-

cle & le nom, entre le nom ſubſtantif & le nom adjectif, entre le verbe & l'adverbe, entre la prépoſition & ce qui la ſuit, ainſi qu'il a été expliqué dans le chapitre précédent, il faut en liſant joindre l'article au nom dont il eſt l'arricle, l'adjectif au ſubſtantif, le verbe avec ſon adverbe, la prépoſition à ce qui la ſuit, afin que celui qui écoute comprenne tout d'un coup ce que celui qui lit veut lui faire entendre. Car on parle & on lit d'autant mieux qu'on ſe fait entendre plus aiſément; or pour peu que celui qui parle ou qui lit faſſe de pauſe entre l'article & le nom, entre le ſubſtantif & l'adjectif, entre le verbe & l'adverbe, entre la prépoſition & ce qui la ſuit, l'auditeur ne comprend point d'abord ſa penſée. Cependant quand on dit qu'il faut joindre de près ces differens termes, on ne prétend pas dire qu'il faille les prononcer comme s'ils n'en compoſoient qu'un ſeul;

il faut quand on les lit, que l'auditeur puiſſe diſtinguer que l'article & le nom dont il eſt l'article, le nom ſubſtantif & l'adjectif, le verbe & l'adverbe, la prépoſition avec ce qui la ſuit, ſont des mots differens.

Mais l'eſprit de cette Regle eſt, que quand on lit ces mots, qui ont enſemble de la relation, du raport, de la connexité, & de la dépendance, ils ſoient liez enſemble de plus près qu'avec les autres mots de la même phraſe, qui les précedent & qui les ſuivent.

Par exemple, dans cette phraſe : *la vertu conſommée conduit infailliblement dans le Ciel.* Tous ces mots enſemble ne compoſent qu'un ſens ; il n'y a dans cette phraſe ni point ni virgule, ainſi en la liſant il ne faut faire aucune pauſe. Comment donc appliquer dans la lecture de cette phraſe la regle rapportée auparavant ? le voici : joignez enſemble de près ces deux mots (*la vertu*

qui ſont l'article & le nom dont il eſt l'article ; joignez-y auſſi le mot (*conſommée*) qui eſt l'adjectif du nom (*vertu*) qui eſt ſon ſubſtantif.

Joignez de près enſemble les deux mots ſuivans, (*conduit infailliblement*) qui ſont le verbe & ſon adverbe.

Joignez enſemble de près ces mots (*dans le Ciel*) qui ſont la prépoſition & les mots qu'elle demande après elle pour faire ce qu'on appelle ſon cas ; liſez cette phraſe de la maniere dont vous allez la voir écrite.

(*La vertu conſommée*) (*conduit infailliblement*) (*dans le Ciel*) & cela de maniere que vous ne faſſiez pas de pauſe, puiſqu'il n'y a ni point ni virgule, mais que ſans précipitation ni confuſion vous joigniez les mots enſemble tant ſoit peu plus près qu'avec les autres qui en ſont proche.

Il faut dire la même choſe de deux

noms substantifs qui se suivent dans le discours, parce que le second dépend du premier.

Exemple, dans la phrase suivante, *je lisois un livre de pieté*, ces mots *livre de pieté* sont deux noms substantifs qui se suivent : or si en lisant cette phrase je fais la moindre pause entre ces mots, *livre de pieté*, l'auditeur comprendra que je veux seulement lui faire entendre que je lisois un livre ; au lieu que mon intention est de lui dire que je lisois un livre de pieté : ainsi dans ce cas il ne comprendroit pas d'abord ma pensée.

CHAPITRE XI.

§. 3.

Regles particulieres pour bien lire le François.

QUand on commence à montrer la lecture Françoise aux enfans,

il faut leur en faire connoître peu à peu les difficultez.

1. La premiere chose qu'il faut leur faire entendre, c'est qu'un *a* joint à un *i*, ou la diphtongue *ai*, se prononce comme un *ê* ouvert: par exemple, faire comme fêre, Maitre comme Mêtre. C'est en quoi on fait plus de fautes: on la prononce presque toujours comme un *é* masculin ou fermé ou accentué. Pour connoître la difference de la prononciation de l'*ê* ouvert & de l'*é* masculin, ou accentué, il faut se mettre devant un miroir, & en prononçant le mot suivant, *honnêteté*, remarquer la differente figure de la bouche dans la prononciation du premier ê qui est un ê ouvert, & du dernier, qui est un *é* masculin ou fermé ou accentué, on verra qu'on ouvre la bouche & le gosier en prononçant l'*ê* ouvert, & qu'on n'ouvre ni l'un ni l'autre en prononçant l'*é* masculin ou fermé, ou accentué,

La diphtongue *au* ſe prononce comme un *o* : par exemple pauvre, comme pôvre.

2. Quand une voielle ſe ſépare d'avec une autre qui y eſt jointe, il y a ordinairement deux petits points ſur la derniere, comme haïr eſt diſtingué de haine :

3. L'*é* maſculin ou fermé, ou accentué, ſe prononce comme en Latin; & il eſt marqué d'un petit accent aigu au-deſſus, comme bonté, vérité.

4. L'*e* feminin ou muet ſe prononce ſans aucun ſon, comme docte, fable.

5. L'*e* avant un *u* adoucit le ſon de l'*u* comme Docteur.

6. Quand *e* ſe rencontre au commencement du mot, il ſe prononce comme un *é* maſculin, ou fermé, comme dans *élargir*.

7. Quand l'*e* eſt au milieu du mot & que le mot eſt tiré du Latin comme *bénéfice* on le fait auſſi entendre;

pour lors cet *é* est marqué d'un accent aigu ; sinon il n'a point de son, comme *cacheter.*

8. Quand *é* se trouve avant *m*, ou *n*, il faut le prononcer comme un *a*, comme *emporter, encre.*

9. Quand un *e* muet ou feminin est à la fin d'un mot, & que le mot suivant commence par une voielle, l'*e* qui est à la fin du premier mot ne sert de rien, & de deux mots il faut n'en faire qu'un en le prononçant, comme belle ame, on prononce bell'ame.

10. Quand *ent* est à la fin d'un verbe, il faut le prononcer comme s'il n'y avoit point de *nt*, *ils chantent* comme *chante.* La même chose s'observe quand *ent* se rencontre après la double voielle *oi*, *ils parloient*, on prononce ce mot comme *ils parloit*, en allongeant la derniere syllabe, quand le mot suivant commence par une consonne. De cette regle sont exceptés les mots qui finissent en

oient, quand après *oient* il ſuit un mot qui commence par une voielle, comme, les enfans *chantoient après lui*.

11. La ſyllabe *in* doit ſe prononcer comme elle eſt écrite, inſenſible, inconſtant, & il ne faut pas y ajouter un *a* dans la prononciation, comme *ainſenſible*, *ainconſtant*.

12. Le *c* ſe prononce comme un *s*, quand il y a une petite virgule deſſous, comme limaçon.

13. *g* avant *n*, ſe prononce doucement, comme mignon.

14. *i* avant deux *ll*, les adoucit comme vieille, fille.

15. *s* entre deux voielles ſe prononce comme *z* aiſément. L'*s* au bout du mot ne ſe prononce pas quand le mot ſuivant commence par une conſonne, comme, les bons Peres: mais quand le mot ſuivant commence par une voielle, il faut prononcer l'*s* comme un *z*. Par exemple, bonnes ames, comme bonne z'ames.

16. Le *t* de même ne se prononce point avant une consonne : il parloit de Jean, il faut dire comme s'il y avoit, il parloi, sans *t* : & s'il suit une voielle, comme, il disoit à Pierre, il faut prononcer le *t*.

Quand l'*s* est au milieu du mot avant une autre consonne, quelquefois il ne faut point la prononcer, comme teste, il faut dire tête, & quelquefois on la prononce, comme, attester.

ti avant une voielle se prononce comme *si*, action comme acsion.

Le relatif François *que* ou *qui*, quoiqu'il s'écrive avec un *u* se prononce comme s'il n'y avoit pas d'*u*. *Quand* suit la même regle, on le prononce comme s'il y avoit *qant*.

Quand *nt* se trouve à la fin d'un mot qui est un nom ou un adverbe, il faut le prononcer, comme tourment, doucement : s'il suit une voielle il faut faire entendre le *t* : s'il suit une consonne, on ne le prononce point.

Quand *e* se trouve avant une m ou une n seule, il ne faut point le prononcer comme *a*, mais comme *e*; combien, on ne dit point combian.

Ph se prononce comme f, Philosophie, comme Filosofie.

Quand il se trouve dans un mot François deux consonnes de la même espece comme deux *mm*, deux *nn*, deux *cc*, deux *rr*, deux *ſſ*, il ne faut en prononcer qu'une, comme dans ces mots, *comme*, *honnête*, *consonne*, dans lesquels il y a deux *mm*, ou deux *nn*, il faut prononcer *come*, *home*, *honête*, en retranchant la premiere *m* & la premiere *n*, & ainsi des autres. Cette regle est presque generale, si ce n'est dans les mots accès, succès, succession, & très peu d'autres, où il faut prononcer les deux cc.

Dans tous les mots qui se terminent par une consonne, quand le mot suivant commence par une voielle, il faut prononcer & faire sonner la

consonne qui finit le premier mot. Exemple, *chanter agréablement*, *avancer à grand pas*, il faut prononcer fortement les *r* qui finissent les mots chanter, avancer, & ne pas prononcer chanté agréablement, avancé à grands pas: pour bien prononcer les consonnes qui finissent le premier mot, il faut les joindre à la voielle qui commence le mot suivant.

Exemple, dans ces mots, *aimer éperduement*, *consentir avec peine*, *ravir injustement*. Il faut prononcer les *r* qui finissent ces trois mots, *aimer*, *consentir*, *ravir*, parce qu'ils sont tout trois suivis d'autres mots qui commencent par des voielles: & pour observer exactement cette regle, lisez, aimé réperdument, consenti ravec peine, ravi rinjustement.

Au contraire quand un mot & particulierement les verbes finissent par une consonne & que le mot suivant commence par une consonne, il ne

faut

faut jamais prononcer la consonne qui finit le premier mot. Il ne faut donc point prononcer les *r* dans les trois mots suivans. Regarder de travers, avancer davantage, chanter mal; mais il faut lire, regardé de travers, avancé davantage, chanté mal, comme s'il n'y avoit point d'*r*.

Il y a des mots exceptez de cette regle, ausquels la derniere consonne est essentielle, & qu'on ne peut par conséquent supprimer, quand ils seroient suivis de mots qui commencent par une consonne, comme sont ces mots, *main*, *car*, *bec*, *bouillon*, &c.

Pour éviter la rudesse de la prononciation, on a établi (*l'Elision*) qui n'est autre chose que la suppression de la premiere des deux voielles qui se suivent, comme il paroit dans les articles qu'on joint aux mots, dont ils sont articles.

Exemple, *l'étude*, *l'armée* sont composez chacun de deux mots, le

esprit, la armée : or pour ôter la rudesse de cette prononciation, on fait en les prononçant une Elision, c'est-à-dire, la suppression de *e* dans le mot *le*, de *a* dans le mot *la*, & par cette suppression vous lisez & prononcez *l'esprit* comme si ce n'étoit qu'un seul mot, & *l'armée* de la même maniere.

Il faut remarquer que l'Elision ne se fait que des *a*, & des *e*: les trois autres voielles ne la souffrent point.

CHAPITRE XII.

§. 4.

Regles particulieres pour bien lire le Latin.

AVant que d'apprendre aux enfans à lire le Latin, il est à propos qu'ils sçachent lire le François.

Il y a des regles à observer dans la lecture du Latin comme dans celle

du François. En voici quelques-unes.

1. Toutes les lettres se prononcent entiérement dans le Latin : on dit *Pater noster*.

2. Quand il se trouve dans un mot Latin deux consonnes de la même espece comme deux *cc* deux *rr* deux *ſſ* il faut les prononcer toutes deux. Ainsi lisez & prononcez ces mots, *Peccavi*, *peccata*, *ſurrexit*, *diſſipare*, *qui tollis*, &c. en faisant sonner les deux *cc*, les deux *rr*, les deux *ſſ*, les deux *ll*.

3. L'*e* est toujours masculin ou fermé. On dit *bonté* en François, & *Domine* en Latin.

4. Le mot *qui* se prononce sans *u* en François ; on dit *qi* : mais l'*u* se prononce en Latin : on dit *qui* comme si l'on disoit *cui* en François.

5. Ce mot *quod* se prononce sans *u* ; on dit *qod*.

6. Le *ch* se prononce comme le *c* rude ; on dit charitas, ca.

7. Le *g* est rude au milieu des

mots, comme *Agnus*, *Magnificat*.

8. Les autres lettres ſe prononcent comme dans le François.

Il y a un Alphabet Latin, comme il y en a un François, par où il faut faire commencer les enfans à ſyllaber & à lire le Latin.

Il y en a qui prononcent mal les mots Latins qui commencent par la ſyllabe *men:* ils y ajoutent un *i* après l'*e*, ils prononcent tous ces mots, mentes, mendax, mentiris, comme s'ils étoient écrits ainſi, *meintes*, *meindax*, *meintiris*, & comme on prononce ce mot François, (*main*) au lieu qu'il faut prononcer la premiere ſyllabe des mots *mentes*, *mendax*, *mentiris*, comme on prononce la derniere ſyllabe du mot Latin, (*Amen.*)

Dans les mots qui commencent par les lettres *omn*, il y en a qui prononcent *omn*, comme s'il y avoit *oumn*. Exemple, *omnipotens*, ils liſent comme s'il y avoit oumnipotens. Le

moien d'éviter cette faute eſt de ſéparer *o* de mn, de faire de *o* une ſyllabe & de joindre mn à *i* qui eſt la lettre ſuivante, comme il eſt écrit ici, *o-mnipotens.*

Ils prononcent le monoſyllabe *non*, comme s'il y avoit noum; il faut faire tomber le ſon ſur l'*o*: quand ce mot eſt ſuivi d'une voielle, il faut détacher la derniere *n*, & la joindre au mot ſuivant, ainſi que les autres monoſyllabes comme *mon*, *ſon*.

Exemple, *non me derelinquas, Domine, non in æternum iraſcaris ſervo tuo infideli.* Et en François, *j'ai vû mon ami dans ſon Hôtel.*

Dans la lecture des mots Latins qui ſe terminent en (*um*) il faut prononcer l'u comme un (*o*). Exemple, dans cette phraſe Credo in unum Deum, on prononce ces deux mots comme s'ils étoient écrits ainſi, *unom Deom.*

Il faut prononcer ferme les con-

ſonnes qui commencent les mots François ou Latins : beaucoup de perſonnes y manquent. C'eſt cette prononciation ferme qui careĉteriſe les mots & qui les rend très intelligibles. Exemple, dans les mots ſuivans, *frapper*, *pourſuivre*, *reprendre*, *ferire*, *peccare*, *miſericors*, il faut prononcer ferme f, p, r, m, qui commencent ces mots ; très ſouvent on ne les prononce qu'à moitié, & quelquefois point du tout.

Les Maîtres & les Maitreſſes doivent avec diſcretion & par ordre, & & non tout à coup, faire entendre à leurs Ecoliers ou à leurs Ecolieres les difficultez de la leĉture Françoiſe & Latine, à chacun ſelon la portée de ſon eſprit : mais il faut commencer par les principales, & ainſi avancer par ordre, à meſure qu'ils avanceront dans la leĉture Françoiſe & Latine.

CHAPITRE XIII.

Regles generales à observer dans la lecture du François & du Latin, pour éviter les fautes principales & les plus ordinaires que l'on y fait.

IL faut avant toutes choses se bién mettre dans l'esprit, que celui qui lit est comme un copiste ; que le livre qu'il lit est un original qu'il copie en lisant ; & enfin que la prononciation du lecteur doit produire sur les oreilles de l'auditeur, le même effet que les caracteres du livre produisent sur ses yeux.

Or comme une copie est d'autant plus parfaite, qu'elle ressemble mieux à l'original dont elle est la copie, il faut être exact à observer ce qui est marqué dans le livre qu'on lit, & faire ensorte que tous les traits de cet original soient representez dans

la copie qu'on en tire, c'eſt-à-dire, dans la lecture qu'on en fait. Ainſi, 1. puiſqu'il y a dans les livres des termes ou des mots à exprimer, 2. Des accens a obſerver, 3. Des tons de voix à donner à chaque partie du diſcours, 4. Des pauſes à faire, qui ſontautant de traits de ces originaux, qu'il faut exprimer dans les copies qu'on en fait ; les Maîtres & les Maitreſſes auront un grand ſoin, en apprenant à lire aux enfans, de leur faire pratiquer toutes ces choſes dans l'exercice actuel de la lecture du François & du Latin, qu'ils font dans les Ecoles. Pour s'acquiter de cet important devoir,

1. Ils ne permettront jamais que les enfans en liſant augmentent ou diminuent le nombre des lettres, des ſyllabes, & des mots ; mais ils les leur feront prononcer ſi diſtinctement, que l'auditeur puiſſe entendre les lettres, diſtinguer tous les mots les uns des autres, & comptes

les syllabes qui composent chaque mot : & pour cela ils leur feront ouvrir la bouche, desserrer les dents, & prononcer les mots d'une voix claire & ferme.

On peche souvent contre cette regle, particulierement quand il se trouve plusieurs monosyllabes de suite. Exemple, *si je ne m'étois pas souvenu*, on fait souvent en lisant ou en parlant un seul mot des trois premiers, qu'il faut prononcer distinctement & séparément, si, je, ne.

Ils prendront garde qu'ils ne coupent jamais les mots, quelque longs qu'ils soient, pour en faire deux d'un seul. Par exemple, que dans ces deux mots, l'un François & l'autre Latin *précipitation*, ils ne disent *précipi* & ensuite *tation*, *sapientissimus*, *sapien* puis *tissimus*.

Ils veilleront aussi à ce qu'ils ne joignent point un mot, ou une partie d'un mot, au mot ou à une partie du mot suivant. Pour ne pas ob-

ſerver cette regle on eſtropie les mots, qui ceſſent par-là d'être François ou Latins, & par conſéquent ne ſont plus intelligibles.

2. Ils leur feront prononcer ce qu'ils liſent ſelon les différens accens marqués dans le Chapitre 8. de cette derniere partie n. 1.

3. Ils leur feront auſſi donner à chaque partie du diſcours le ton de voix qui y convient, & qui y eſt propre, ainſi qu'il eſt expliqué dans le même endroit, n. 8, 9. & 11.

4. Ils leur feront obſerver exactement les ponctuations, c'eſt-à-dire qu'ils leur feront faire les pauſes aux virgules & aux points, comme il eſt marqué dans le même Chapitre, n. 4, 5, 6, & 7. & ils les avertiront qu'il ne faut jamais s'arrêter ni faire de pauſe, qu'il n'y ait des points ou des virgules.

Il y a peu de perſonnes qui ſoient fidéles à ces deux regles : ce qui met une étrange obſcurité dans la lectu-

re, en coupant le ſens, ſi on fait une pauſe hors de ſaiſon ; ou de la confuſion, quand on ne fait pas de pauſe où elle eſt néceſſaire. Il arrive delà que le lecteur ne ſe fait point entendre, & qu'il ne s'entend pas luimême.

Pour ne point tomber dans ces inconveniens il faut quand on lit haut, ne point prononcer un mot qu'on n'ait déja lû le mot ſuivant, pour connoître s'ils ont de la relation & de la dépendance l'un de l'autre ; auquel cas il faudroit les joindre de près, & ne les pas lier s'ils n'en ont point ; & voir s'il eſt à propos de prendre un ton final, ou non.

Les Maîtres & les Maitreſſes doivent ſe rendre attentifs de la vûe & de l'oreille, pour remarquer quand les enfans qu'ils font lire manquent contre ces regles, pour les reprendre, ou pour les leur faire obſerver. S'ils ne prennent ces précautions à leur égard ſur ce point, ils ne liront

jamais bien. C'est encore un moien de les disposer à ne point confondre le sens du discours, à en distinguer exactement les parties, & à écrire correctement.

CHAPITRE XIV.

De l'Ecriture.

IL faut encore apprendre à écrire aux enfans, aussi-tôt qu'ils en sont capables ; cela les desennuie dans l'Ecole, & les empêche de perdre le tems. Car un enfant ne peut être appliqué à lire pendant tout le tems de l'Ecole. Il est à propos que les petits & les grands écrivent, cela contribue au bon ordre d'une Ecole ; car pendant que les petits écrivent, les grands lisent ; & pendant que les grands écrivent, les petits lisent leurs leçons.

Les Maîtres & les Maitresses doivent avoir un grand soin de se perfectionner

fectionner le plus qu'il leur est possible, dans l'art de bien écrire, apprendre à bien former les lettres & les liaisons dans leurs Exemplaires, & sçavoir bien les regles de l'orthographe qui est en usage, afin de pouvoir corriger les fautes que les enfans font en écrivant.

S'ils ne se sentent pas assez forts pour montrer eux-mêmes à bien écrire, ils se serviront d'exemples imprimées, ou de celles qui sont faites à la main. Les exemples ne s'écriront point sur le papier des enfans, mais sur des bandes de papier que l'on changera de jour en jour. Les exemples se donneront, 1. des lettres, 2. des syllabes, 3. des mots, 4. des Sentences ou Maximes tirées de l'Ecriture Sainte.

L'alphabet ne se donnera pas tout d'un coup, il suffira de donner deux ou trois lettres, ensuite six, & après, on donnera tout l'alphabet. Il faut commencer par donner pour exem-

ple, des *oo*, & des *ii* : dans la ſuite on donnera des *aa*, enſuite des *ff*, des *mm*, & des *nn*, qui ſont des lettres initiales, deſquelles ſont formées preſque toutes les autres : par exemple, d'un *o* avec un *i* on en fait un *a*. L'*o* a du raport avec le *b*, le *c*, le *d*, l'*e* : l'*f* eſt une lettre initiale qui ſert avec l'*o* à faire le *g*, &c. L'*m* & l'*n* ſont auſſi initiales, & elles entrent dans la plus part des mots, &c.

On doit faire toûjours dans le commencement les lettres aſſez groſſes & aſſez grandes, parce qu'elles s'apprennent plus aiſément & forment mieux la main, & qu'on diminue toujours aſſez ſon écriture, quand dans la ſuite on écrit plus vite.

Les Maîtres & les Maitreſſes auront ſoin de préparer les exemples des enfans : pour les commençans, des exemples de lettres, d'autres de ſyllabes, d'autres de mots, d'autres de lignes, ſelon la capacité des

enfans : ce qu'ils feront dès le matin ou le ſoir avec la leçon.

Ils montrent d'abord aux enfans qui commencent à écrire, à bien tenir leur plume, ſçavoir, à trois doigts qui ſont le pouce, le ſecond, & celui du milieu, leſqu'els doivent être étendus. Les deux autres doigts ne doivent toucher ſur le papier que juſqu'à leur premiere jointure : il faut que les trois doigts qui tiennent la plume ne touchent pas, mais qu'ils ſoient peu éloignés des deux de deſſous, ſur leſquels la main eſt légérement ſoutenue, afin qu'ils demeurent libres pour faire les traits paſſant ſur & ſous le corps de l'écriture. Ils leur recommandent, 1. De tenir net & droit leur papier, qu'ils leur réglent pour les premieres fois ; 2. De prendre l'ancre comme il faut, en trempant ſeulement le bout de la plume ; & quand il y en a trop, la ſecouant légérement dans le cornet, ou ancrier, & jamais à terre, 3. De

leur faire tenir le corps de telle maniere, qu'il ne ſoit ni trop panché ſur le papier, ni trop droit ; mais dans une ſituation agréable & commode, 4. Qu'ils aient le corps droit devant le papier, n'inclinant ni à droit ni à gauche, mais ſeulement baiſſant médiocrement la tête & les épaules vers l'écriture, le bras gauche poſé à ſon aiſe ſur la table, de telle maniere que le corps ſoit entiérement appuié, afin de ſoulager le bras droit, qui par ce moien demeure plus libre pour bien écrire. Le bras droit ne doit porter ſur la table que juſqu'au milieu de l'intervalle qu'il y a depuis le bout des doigts juſqu'au coude ; & l'eſtomach doit être légérement appuié ſur la table.

Après ces inſtructions generales on donne le *c* & l'*o* pour éxemple. Il faut prendre garde de ne les pas attacher les premiers jours à bien faire leurs lettres, autant qu'à les former,

à bien tenir leur plume, leur papier, & leur corps.

Il ne faut point leur donner d'autres lettres les trois ou quatre premiers jours, afin qu'ils s'occupent entiérement à garder les regles précédentes, ausquelles on les accoutumera aisément, en leur tenant d'abord la main ; puis les laissant faire seuls, & écrire souvent droit sur les lignes *c* & *o* ; à cause que pour former ces lettres, il faut mouvoir également les doigts qui tiennent la plume.

Le maniement de la plume doit se faire de telle maniere qu'elle ne soit ni trop ni trop peu serrée entre les doigts, quand on écrit.

La plume ne doit poser sur le papier que médiocrement : & cette médiocrité sera gardée, si on n'en force pas le bec en appuiant trop dessus ; mais si elle produit ou forme les traits naturellement, à quoi contribue beaucoup la pesanteur réglée

de la main, dont le poids ne doit pas être tout à fait ſur le papier, mais elle doit être un peu ſoulagée, afin de mieux couler & écrire plus légérement.

Le quatriéme & le cinquiéme doigts qui ſont deſſous, doivent couler & gliſſer ſur le papier, à meſure que la main avance en écrivant.

Les enfans étant accoutumez à bien tenir le corps & la plume, comme on vient de le marquer, il faut leur montrer à bien former les lettres de l'Alphabet, & par où on doit commencer; quand il faut lever la plume, & quand il ne faut pas la lever; & ce qu'il faut faire tout d'un trait.

Après les lettres communes il faut leur donner les lettres majuſcules, qui ſe mettent au commencement des articles, ou des noms propres; enſuite on doit leur donner les ſyllabes, ou les mots d'une ſyllabe, comme, il, tôt, mort, cour, vingt,

&c. & les exerçer à bien tirer leurs liaiſons, en ſoulageant un peu la plume.

Après les exemples des ſyllabes, il faut leur donner des exemples de mots entiers les plus courts, comme de deux ſyllabes d'abord, puis de plus longs.

Enſuite quand on leur donnera des lettres, ou des ſyllabes ou des mots, il faut leur faire autant de lignes de chaque lettre, ſyllabe, ou mot, qu'il y en aura dans l'exemple, & même les leur faire recommencer.

Quand ils ſeront bien exercez dans ces ſortes d'exemples, il faut leur donner en exemple, une ligne, puis deux, & enſuite trois, dont la premiere ſera de lettres majuſcules.

Les Maîtres & les Maitreſſes auront ſoin de corriger les exemples des enfans, leur marquant par un petit trait de plume les principales fautes qu'ils ont faites. Il ſuffit

quand ils commencent, de leur faire remarquer deux ou trois fautes seulement : car leur en marquer d'avantage c'est les embarasser : cela fait qu'ils oublient tout, & ne retiennent rien, à moins qu'on ne leur fasse répeter aussi-tôt, ce qu'on leur aura dit, pour voir s'ils l'ont retenu.

Les enfans un peu avancez pourront aisément écrire deux pages par jour, une le matin, & l'autre le soir. Pour ceux qui ne font que commencer ou qui sont peu avancez, il suffira pour-eux de faire six lignes, ou tout au plus, la moitié de leur exemple le matin, & le reste après midi : Il est plus avantageux aux enfans d'en faire peu & de le bien faire, que d'en faire beaucoup & de ne faire rien qui vaille, comme il n'arrive que trop souvent.

CHAPITRE XV.

De l'orthographe & de la ponctuation.

LEs Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent d'abord avertir les enfans qui lisent, de prendre garde comment les mots sont écrits.

Quand ils sçavent médiocrement écrire, qu'ils vont droit sans régler, à quoi on doit les accoutumer insensiblement, leur défendant de régler, sinon deux lignes pour dresser leur écriture;

Il faut leur faire transcrire quelques pages d'un livre, où l'orthographe soit bien observée, leur recommandant de ne rien omettre de ce qu'ils trouveront marqué, soit point, soit virgule, soit accent, ou lettres majuscules, &c. & même de bien former leur écriture.

Outre cela, on leur fera une leçon particuliére de l'orthographe, qui

consiste à leur demander comment s'écrivent tels & tels mots, commençant par les plus faciles. Ensuite on leur dicte ce qu'ils ont transcrit, & enfin on leur fait transcrire les leçons qu'ils doivent apprendre par cœur, comme celles du Catechisme du Diocêse ou de celui des Dimanches & des Fêtes, les Sentences ou les Maximes tirées de l'Ecriture Sainte.

Pour ce qui est de la ponctuation, comme on a parlé du nom & de la figure des points dans cette derniere partie au Chapitre VIII. n. 4. & suivans, je me contente de dire ici qu'il est à propos d'instruire les enfans de l'usage qu'ils doivent en faire, pour leur apprendre à écrire d'une maniere sensée & intelligible, comme on doit parler; car l'écriture est l'image de la parole: or comme personne ne parle sans faire quelques pauses, il faut de même en écrivant marquer dans le discours les

caracteres qui ſont établis pour faire obſerver ces choſes, par ceux qui doivent le lire ; ſans quoi ils ne pourroient en entendre le ſens qu'avec peine. Ces caracteres ſont le point. les deux points : le point & la virgule ; la virgule, la parentheſe () le point interrogant ? & le point admiratif !

Comme le diſcours eſt un enchainement de périodes, les périodes ont auſſi un autre enchainement, qui lie leurs parties, leſquelles toutes enſemble rendent un ſens parfait d'une perfection particuliere : ce ſens particulier & parfait dans le diſcours ſe marque à la fin par un point ſeul, qui eſt interrogant, s'il y a dans la periode une interrogation ; ou admiratif, ſi elle renferme quelque admiration ; ou un point ſimple, s'il n'y a ni interrogation ni admiration dans la période. Les deux points marquent un ſens moins achevé que quand le point eſt ſeul, & qu'il faut

faire une moindre pause en lisant, mais plus grande que quand il y a un point & une virgule ensemble: & enfin la virgule marque la moindre de toutes les pauses.

La parenthese renferme un discours séparé du sens de la période.

CHAPITRE XVI.

Des leçons qu'on doit donner à apprendre aux enfans.

IL y a deux sortes de leçons qu'on doit donner à l'Ecole aux enfans; la premiere est celle qu'ils doivent lire, la seconde est celle qu'ils doivent apprendre par cœur. Il faut leur marquer celle qu'ils doivent lire à l'Ecole, & leur recommander de la préparer, avant que de la lire au Maître ou à la Maitresse.

On leur donnera la seconde leçon à apprendre à la maison, & on la donnera à tous ceux qui en seront capables,

capables, dont il faut avoir ſoin de cultiver la memoire en leur faiſant apprendre par cœur le plus de choſes qu'on peut. En effet comme d'un côté l'eſprit des enfans n'eſt pas alors capable de produire beaucoup de choſes de lui-même, & que de l'autre ils ont d'ordinaire la memoire fort bonne, il n'y a preſque que cette faculté de leur ame que l'on puiſſe exercer utilement. Cette leçon pour les plus petits enfans conſiſtera en deux ou trois demandes du Catechiſme, & pour les plus grands en deux ou trois Maximes Chrétiennes, ou en quelque acte de vertu de l'exercice du Chrétien, pour le matin, pendant la journée & pour le ſoir: cette leçon ſe dira avant la priere.

Si les enfans ne peuvent pas apprendre cette leçon chez-eux, les Maîtres & les Maitreſſes auront ſoin qu'ils l'apprennent à l'Ecole, après avoir ſatisfait aux autres devoirs de l'Ecole, ou auparavant.

Sur tout ils leur feront apprendre pendant la ſemaine la leçon du Catechiſme du Diocêſe ou de celui des Dimanches & Fêtes, que le Catechiſte ou les Catechiſtes des Paroiſſes de ces enfans auront marquée le Dimanche ou la Fête précédente, & qu'ils expliqueront & feront répéter le Dimanche ou la Fête ſuivante.

Il ſeroit bon qu'ils donnaſſent aux plus ſages & aux plus avancez de leurs enfans, d'autres Ecoliers moins capables, pour leur faire apprendre la leçon qu'on leur aura marquée, & pour leur faire répéter en public ce qu'ils auront appris en particulier.

Rien ne ſeroit plus capable d'exciter les enfans à apprendre ces leçons que de les leur faire répéter deux à deux, l'un faiſant les demandes & l'autre y répondant; & cela comme en diſputant, ainſi qu'il ſe pratique dans les Colleges par raport aux leçons de Latin. L'expérience fait con-

noître que cette conduite ſoulage beaucoup les Catechiſtes, qu'elle anime les enfans à apprendre les leçons qu'on leur a marquées, & qu'ils les retiennent mieux.

Les Maîtres & les Maitreſſes qui montreront à écrire aux enfans, leur donneront des Maximes Chrétiennes pour exemples, & ils les obligeront à les apprendre par cœur tous les jours, & à les répéter toutes le Samedi au ſoir.

Ces maximes ou Sentences tirées de l'Ecriture Sainte qu'on fait écrire & apprendre aux enfans, leur ſerviront de préſervatif contre les maximes du monde, & leur apprendront à vivre chrétiennement. C'eſt pour cela qu'il a été ordonné aux Profeſſeurs de l'Univerſité de Paris de donner & de faire apprendre tous les jours à leurs Ecoliers des Sentences tirées de l'Ecriture Sainte. Monſieur Gonteau ci-devant Chantre & Chanoine de l'Egliſe Metropolitaine de

Paris, Collateur & Directeur des petites Ecoles de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris, a fait aussi un Reglement pour obliger les Maîtres & les Maitresses d'Ecole à faire apprendre tous les jours à leurs Ecoliers ou Ecolieres deux Maximes de l'Ecriture Sainte, & à leur faire répéter à la fin de chaque semaine, toutes les Maximes qu'ils auront apprises pendant la semaine. Ces Sentences ou Maximes sont comme des semences qu'on jette dans ces terres spirituelles, qui ne manqueront point de germer & de produire du fruit dans leur tems. Les Maîtres & les Maitresses pourront prendre ces Maximes & ces Sentences dans les Instructions de la Morale Chrétienne contenues dans les Chapitres 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. & 18. de la quatriéme partie de cet ouvrage.

CHAPITRE XVII.

Moiens dont les Maîtres & les Maitresses doivent se servir dans l'exercice de leur ministere, pour pouvoir réussir dans l'instruction, & dans l'éducation qu'ils donnent aux enfans qui leur sont confiez, le châtiment & la récompense.

§. I.

Du châtiment & de la récompense des enfans dans les Ecoles, en general.

COmme les enfans ne sont pas assez raisonnables pour reconnoître le besoin qu'ils ont d'apprendre, de se corriger de leurs fautes, & d'avancer dans la vertu, il faut prendre les moiens propres pour les porter à s'acquiter de ces devoirs, & pour leur faire embrasser la peine & le travail qui s'y trouvent. Or les moiens dont on doit se servir pour

cela, ſont les récompenſes qu'il faut propoſer aux uns pour les animer à bien faire, & les punitions dont il faut intimider les autres pour les retirer de leur pareſſe. Il faut récompenſer les diligens, & punir les pareſſeux : c'eſt la conduite que doivent garder les Maîtres & les Maîtreſſes d'Ecole dans l'éxercice de leur miniſtere, ou pour faire avancer les enfans dans la ſcience, ou pour les corriger de leurs fautes, ou pour procurer leur avancement dans la vertu.

Le grand point de prudence eſt d'emploier à propos ces moiens, & de s'en ſervir avec ſuccès. C'eſt de quoi les Maîtres & les Maitreſſes feront une étude particuliere pour ne pas s'y méprendre : & pour cela après s'être appliquez à bien connoître le naturel de leurs enfans, à bien diſtinguer leur caractere, & à approfondir ce qu'ils ont de bon & de mauvais, ils agiront à leur égard

ſelon leur differentes diſpoſitions. Par la conduite qu'ils garderont & l'expérience qu'ils en feront, ils ſe rendront ſçavans dans ce point de diſcipline ſi néceſſaire & ſi important dans le gouvernement des Ecoles pour le bien des enfans.

De plus comme la charité doit être le principe & l'ame de l'emploi des Maîtres & des Maitreſſes d'Ecole, elle doit les rendre tellement maîtres d'eux-mêmes par une continuelle mortification de leurs paſſions & de leur humeur, qu'ils puiſſent poſſéder leurs ames par la patience, prendre toutes ſortes de formes à l'égard des enfans, & diverſifier leur conduite ſelon la diverſité de leurs eſprits & de leur caractere, ſe réglant toujours ſur les diſpoſitions qu'ils y remarquent, dans la vûe de les mener à Dieu par l'inſtruction & par l'éducation chrétienne, de les perfectionner dans l'une & dans l'autre, par la voie du châtiment à l'é-

gard des uns, & de la récompense à l'égard des autres ; évitant avec soin les deux extremitez, qui sont une trop grande rigueur, & une trop grande douceur. Car s'il faut que les enfans aiment leurs Maîtres & leurs Maitresses, qu'ils se plaisent à l'Ecole & aux éxercices qui s'y font, il faut aussi qu'ils respectent & qu'ils craignent leurs Maîtres & leurs Maitresses, dont la pensée seule doit leur inspirer un air serieux & la modestie ; & la crainte qu'ils ont d'eux, doit les retenir dans les bornes de leur devoir envers Dieu, envers le prochain & envers eux-mêmes ; ou les porter à y rentrer, si par malheur ils en étoient sortis.

De ces principes il est facile de conclure l'obligation que les Maitres & les Maitresses ont d'emploier le châtiment & la récompense dans leurs Ecoles à l'égard des enfans dont ils sont chargez, soit pour leur procurer l'instruction, soit pour leur

donner une éducation chrétienne.

CHAPITRE XVIII.

§. 2.

De la correction & du châtiment des enfans dans les Ecoles.

RIen n'eſt plus admirable ni en même tems plus inſtructif, que ce que le Saint-Eſprit nous apprend dans l'Ecriture Sainte, touchant la correction & le châtiment des enfans. Il nous dit dans les proverbes, chapitre 29. v. 15. que *la verge & la correction donne de la ſageſſe, & que l'enfant qui eſt abandonné à ſa volonté & à qui on ſouffre tout, couvrira ſa mere de confuſion*, c'eſt-à-dire, qu'il deshonorera ſa famille, & qu'il ſera la confuſion de ſon pere & de ſa mere par la vie ſcandaleuſe qu'il menera, & par les châtimens publics qu'il s'attirera. Il dit encore au mê-

me livre, chapitre 23. v. 13 & 14. *qu'il ne faut point épargner la verge à l'enfant, & que si on le frappe avec la verge il n'en mourra point ; mais que l'on délivrera son ame de l'enfer.* Et au chapitre 22. v. 15. du même livre, il dit que la folie est liée au cœur de l'enfant, & que la verge de la discipline l'en chassera. Au chapitre 13. v. 24. il dit que celui qui épargne la verge à son enfant, le hait; & qu'au contraire celui-là l'aime, qui s'applique à le corriger; ou selon le texte hebreu, à le châtier avant qu'il ait pris de mauvais plis. Enfin, il dit au chapitre 29. v. 17. corrigez votre fils, & il vous consolera, & il deviendra les delices de votre ame.

Ecoutez ceci, dit S. Chrysostome, en parlant aux peres & aux meres: Elevez vos enfans avec un grand soin dans la discipline & la correction du Seigneur; ne leur pardonnez rien sous prétexte de leur

enfance, conſervez les ſur tout dans une grande retenue. Avertiſſez-les, corrigez-les, intimidez-les, menacez-les, & s'il eſt beſoin faites leur reſſentir les effets de ces menaces. *Homelie 9. ſur la 1. à Timoth. chap. 3.*

Cet admirable Docteur ſi zêlé pour l'éducation de la jeuneſſe, recommande encore dans un autre endroit aux peres & aux meres la correction de leurs enfans comme un devoir indiſpenſable, & leur apporte ſur ce ſujet l'éxemple terrible du grand Prêtre Heli qui périt ſi malheureuſement, non pour n'avoir pas corrigé ſes enfans, mais pour ne l'avoir pas fait avec aſſez de ſévérité. Les autres Peres de l'Egliſe tiennent ſur cette matiere à peu près le même langage, qu'il ſeroit trop long de rapporter.

La raiſon de la ſévérité de cette conduite à l'égard des enfans, eſt que la plûpart ſont incapables de raiſon, & par conſéquent de ſe por-

ter à leur devoir par jugement & par amour. Souvent de cent enfans à peine en trouvera-t-on quatre ou cinq à qui le châtiment ne ſoit pas néceſſaire. Si donc les Maîtres & les Maitreſſes ne châtient pas, ce ne ſera que confuſion & deſordre dans leurs Ecoles. Bien loin qu'ils faſſent aimer la vérité & la pieté aux enfans, l'amour du libertinage & du divertiſſement, les paſſions criminelles conformes à leur penchant & à leur tempérament, les entraineront indubitablement dans toutes ſortes de vices. C'eſt le moien de tout perdre. Il n'y a rien de plus corrompu, & dont on doive plus deſeſpérer, qu'une troupe d'enfans ſans joug & ſans diſcipline.

Mais afin que le châtiment ait un bon effet, & que les enfans en profitent, & que les oracles du Saint-Eſprit que l'on vient de rapporter, ſe vérifient, il faut que les Maîtres & les Maitreſſes y contribuent de

leur

leur côté, par la maniere dont ils s'y prennent en les corrigeant & en les châtiant. Il n'omettront donc rien de ce qui est nécessaire pour le faire avec succez ; & pour cela ils observeront les regles de conduite suivantes, qui renferment ce qu'il faut éviter & ce qu'il faut pratiquer dans le châtiment des enfans.

Chapitre XIX.

§. 3.

Ce qu'il faut éviter dans le châtiment des enfans dans les Ecoles.

1. Les Maîtres & les Maitresses ne doivent jamais châtier leurs enfans sans une juste raison ; rien ne révolte tant les enfans que de se voir châtier sans sujet.

2. Ils doivent bien se donner de garde de châtier avec excez, & de sortir des bornes d'une juste modération ; & pour cela

3. Ils ne doivent jamais châtier par caprice, par humeur, par passion, par emportement, ni par ressentiment, soit à l'Eglise, soit à l'Ecole: quand ils le font, c'est ce qui gâte tout, ce qui rend les enfans incorrigibles, ce qui les irrite, ce qui aigrit les peres & les meres, & qui rend inutiles tous les soins & tous les travaux des Maîtres & des Maîtresses.

4. Ils n'useront jamais de mots injurieux & outrageans : & ils éviteront de parler toujours avec menaces & en colere. Enfin, ils banniront dans l'éxercice de leur emploi toute aigreur, tout emportement, toute crierie, tout reproche des défauts d'âge, de corps ou d'esprit de leurs enfans, tous les termes qui sentent l'injure. Quelque tort que les enfans paroissent avoir, les injures, les outrages, &c. ne sont jamais de saison, ils les aigrissent sans les corriger, & leur donnent plus d'aversion pour

ceux ou celles qui les en chargent, que pour les fautes qu'ils ont faites.

5. Ils doivent extrêmement craindre d'accoûtumer les enfans aux coups, cela leur bouche l'eſprit, & fait qu'ils n'apprennent rien : cela les endurcit, plutôt que de les faire rentrer dans leur devoir.

6. Ils ne doivent point avoir ſans ceſſe recours à la verge ni à la ferule, pour une infinité d'inadvertences ou de manquemens qui ne ſont point des péchez, & qui n'y conduiſent point directement : il faut chercher d'autres remedes à ces petits inconveniens ; ce qu'ils peuvent faire par beaucoup de petites adreſſes, par des manieres humiliantes, par de certaines privations, par un air & par un ton ſévére, même par un ſilence affecté.

7. S'ils relevent tout juſqu'aux moindres fautes, & s'ils châtient les enfans à tout moment, leur ſévérité & leur éxactitude deviennent inuti-

les & peuvent beaucoup aliener & prévenir les peres & les meres, & les enfans, exciter du ſcandale, d'écrier les Ecoles, rendre les véritez qu'on y enſeigne odieuſes; ce qui eſt directement opposé à la fin qu'ils doivent ſe propoſer uniquement dans leur emploi, qui eſt de former les enfans dans la pieté & dans la religion.

CHAPITRE XX.

§. 4.

Ce qu'il faut obſerver dans le châtiment des enfans.

IL y a des Maîtres & des Maitreſſes qui ont le don de ſe faire craindre, ſans frapper, par la ſeule parole ou par un air ſérieux & grave; & ils ſe font aimer ſans ſe familiariſer trop, & ſans rire avec les enfans. Voila par où il faudroit commencer pour corriger les enfans.

1. Les avertir d'abord serieusement de leur devoir & de leurs fautes ; leur faire sentir ensuite la justice & la raison de ce qu'on exige d'eux, & la grandeur de leurs fautes, & les conséquences qu'elles peuvent avoir: si cela ne suffit pas

2. Il faut leur imposer des penitences humiliantes & mortifiantes, proportionnées & opposées à leurs fautes, comme de les faire mettre à genoux, de les y faire rester pendant du tems, de leur faire baiser la terre, de les faire mettre aux dernieres places de la Classe, de leur donner à apprendre quelque leçon extraordinaire. Ces sortes de pénitences mortifient quelquefois plus les enfans que les plus grands châtimens : il faut que les punitions piquent l'amour propre, & humilient l'orgueil.

3. Si ces moiens ne sont pas capables de les corriger, il faut en venir à un châtiment plus rigoureux, mais

par degrez : ſe ſervir d'abord de verges pour les frapper ſur une main, puis ſur les deux ; les faire mettre en état, comme ſi on vouloit leur donner le fouet, ſe contenter après cela de leur faire baiſer les verges pour la premiere fois, & leur proteſter que s'ils ne ſe corrigent, on leur donnera le fouet.

4. Il faut épuiſer tous les châtimens avant que d'en venir au fouet, & n'uſer de ce dernier qu'avec beaucoup de circonſpection & de modération, pour ne pas exceder, ni bleſſer les enfans, pour garder les regles de la modeſtie, & ne pas offenſer la pudeur, ſe donnant de garde en les fouettant de les expoſer nuds devant les autres ; & pour cela les fouetter dans quelque lieu particulier, ou faire tourner les autres enfans d'un autre côté.

5. Quand ils ſont obligez de châtier les enfans, ils doivent le faire avec une ſainte colere, réglée par

la raiſon & par la religion, par un zéle dépouillé de toute paſſion ; en un mot ſe conduire en cette rencontre d'une maniere à leur faire connoître, à leur perſuader, & même à leur faire ſentir qu'on n'a en vûe que leur amendement, leur avancement dans la ſcience & dans la pieté, le bon ordre de l'Ecole, & le bien des autres Ecoliers, auſquels ces exemples de ſévérité ſont ſalutaires : car l'enfant deviendra plus ſage, dit Salomon, par le châtiment du coupable, & de celui qui lui donne mauvais exemple. *Prov.* 21. 11.

6. Il ſeroit à propos de diverſifier les punitions, & de châtier tantôt d'une maniere, & tantôt d'une autre ; car, afin que le châtiment ſoit utile, il doit être toujours nouveau, parce qu'il doit être ſenſible.

7. Il faut proportionner le châtiment à la faute des enfans, à leur caractere, &c. Faiſant enſorte que ce remede ſoit opposé au mal qu'on veut corriger.

8. Emploier les châtimens que l'on juge les plus ſenſibles aux enfans, ou pour la douleur, ou pour la confuſion : ce qui attaque le foible d'un enfant, eſt quelquefois pour lui un rude châtiment.

9. Les grandes fautes doivent être ſévérement punies, ſur tout celles qui ſont contre la religion & les bonnes mœurs, doivent être punies ſans miſéricorde.

10. Il faut châtier avec ſévérité & une ſainte rigueur, les menteurs, les infames, les jureurs, les voleurs, les calomniateurs, les emportés, les inſolens, les aggreſſeurs, les médiſans, les orgueilleux, les rebelles, les deſobéïſſans à leurs peres & à leurs meres, les libertins.

11. Il faut ne point pardonner, mais punir ſans miſéricorde trois fautes d'une malice noire, la déſobéïſſance opiniatre, le menſonge réïtéré & ſoutenu, & l'irréverence habituelle dans les Egliſes.

12. Pour ce qui est des fautes d'inadvertence, d'ignorance ou de fragilité, il semble raisonnable d'user de quelque indulgence : mais il y a encore une certaine aversion du travail qu'il faut combatre puissamment, comme une des plus grandes dispositions à la corruption des mœurs.

13. Pour les fautes commises dans l'Ecole, si elles sont legéres, comme une petite paresse, causer, badiner, &c. on peut les punir par quelque humiliation, comme en faisant baiser la terre, ou mettre à genoux : que si ces fautes ne sont pas volontaires & sont des suites de l'enfance, il faut se contenter d'en avertir ceux qui y tombent.

14. Si un enfant est d'un esprit & d'une humeur intraitable & porté au mal, & que la douceur le gâte, on doit user à son égard d'une sévérité entremêlée de marques de bonté, le châtier de tems en tems & d'une

maniére à lui faire ſentir ſon mal, plutôt que le reſſentiment & la paſſion du Maître ou de la Maitreſſe, que la charité doit avoir modérée: il faut le traiter d'une maniere à le convaincre qu'on ne ſçait ce que c'eſt que flâter & approuver le mal, lorſqu'un enfant ne veut pas le quitter; & qu'on ſçait encore autant pardonner, condeſcendre, & même récompenſer, lorſqu'un enfant s'humilie, qu'il reconnoît ſes fautes, qu'il s'en accuſe le premier, qu'il ſe ſoumet à tout, ou même qu'il change de conduite: mais il faut que ce ſoit toujours l'amour de Dieu qui ſoit le premier mobile de cette conduite ainſi diverſifiée: car l'humeur, l'emportement & le reſſentiment gâtent tout.

15. Examiner de tems en tems les points de négligence; & quand le nombre auquel on a attaché le châtiment, eſt accompli, on doit punir, ou faire racheter la punition par autant de points de diligence.

16. S'il est permis à quelque Maître de recevoir chez-lui des filles pour les instruire, si quelqu'une d'elles mérite punition, il avertira sa mere, ou si elle n'en a point, celle qui lui tient lieu de mere, de lui faire la correction, se donnant bien de garde de prendre jamais cette liberté à leur égard.

CHAPITRE XXI.

§. 5.

De la récompense des enfans dans les Ecoles.

S'Il y a des enfans qu'il faut châtier & conduire avec sévérité, il y en a qu'il faut traiter avec douceur & récompenser. En effet, si un enfant est bien né, doux & sincere, pourquoi n'avoir pas de la bonté pour lui, & ne le pas conduire avec douceur ? Il est juste aussi de le récompenser, s'il fait son devoir, &

de lui faire de tems en tems quelque petit present, pour l'animer à s'en bien acquiter, & à avancer dans la science & dans la pieté : mais il faut que ce soit l'amour de Jesus-Christ qui presse les Maîtres & les Maitresses d'en user ainsi, & non pas un amour humain & charnel, qui est le poison de la charité, & qui ne fait que des idolatres, de ceux dont on veut être aimé.

Ils éviteront d'user envers les enfans d'aucune caresse: sensuelle, soit en les touchant, soit en les baisant. *Flâtez votre fils*, dit le Saint-Esprit, *& il vous causera de grandes fraieurs; jouez avec-lui, & il vous attristera. Ne vous amusez point à rire avec lui, de peur que vous n'en aiez de la douleur*. Eccli, 30. 9.

Il faut donc remarquer avec soin les enfans qui sont sages, réglés dans leur conduite, assidus à l'Ecole, appliqués à leurs devoirs, & les distinguer des enfans paresseux, sans application,

plication, déréglés. On en fera deux listes, & on y donnera à chacun les notes qu'il aura méritées. On en rendra compte à Monsieur le Curé, & à celui qui est chargé par Monseigneur l'Evêque Diocesain, du soin des Ecoles du Diocèse, lorsqu'ils les visiteront. Mais tout cela se fera sans prévention, sans préférence, & sans passion : Ces remarques sont nécessaires pour les prix, & les recompenses qui se donnent aux enfans dans les Ecoles.

On doit éxaminer de tems en tems les points de diligence ; & quand le nombre auquel on a attaché une récompense est accompli, il faut être fidéle à la donner.

Proposer aux enfans de petites récompenses pour les engager à retenir ce qu'on leur apprend, & comme dit S. Jerôme, les gagner par de petits présens & par les choses qu'ils estiment d'avantage.

Destiner pour chaque Classe tous

les mois un prix pour la lecture, un pour l'écriture, un pour le Catechisme du Diocêse, ou pour celui des Dimanches & des Fêtes : le donner à l'enfant qui l'aura mérité, en lisant ou en écrivant mieux, ou qui aura appris plus de leçons de Catechisme, plus de Maximes tirées de l'Ecriture, ou qui les aura recitées avec moins de fautes. Ces prix ou ces récompenses honoraires sont de petits Livres, des Chapelets, des Images signées pour leur sauver le fouet, une, ou deux, ou trois fois. Il faut excepter néanmoins les fautes commises dans l'Eglise, la desobéïssance à la maison, le larcin, l'impureté qui sont des cas irrémissibles.

Il faut donner les places les plus honorables à ceux qui font le mieux, aux plus diligens, aux plus sages.

CHAPITRE XXII.

De l'Ecole Dominicale.

IL ne sera pas hors de propos en finissant cet ouvrage, de dire quelque chose d'une sorte d'Ecole qu'on appelle *Dominicale*, dont Monsieur Demia Directeur General des Ecoles du Diocèse de Lyon, parle dans son Tresor Clerical, & dont je me contente de faire un précis sur ce sujet, on entend par une Ecole Dominicale, une Assemblée de personnes pieuses qui se fait les Dimanches & les Fêtes dans un lieu commode de la Paroisse, sous l'autorité & avec la permission de leur Pasteur, pour s'y occuper saintement avant ou apès les heures du Service public.

Les personnes qui composent cette Assemblée sont des garçons ou des hommes seulement; ou des filles & des femmes seulement qui s'unissent & qui s'assemblent séparement dans ces jours, les uns dans l'Ecole des garçons, les autres dans l'Ecole des filles. C'est à M. le Curé à élire, à choisir ou agréer les personnes qui doivent présider dans ces Assemblées, qui doivent être les plus exemplaires, les plus retenus, les plus instruits, les plus spirituels de la Paroisse, qui soient déja avancées en âge.

Il seroit difficile d'exprimer de quelle utilité,

pour ne pas dire de quelle néceſſité eſt cette ſorte d'Ecole dans une Paroiſſe. 1. Elle y empêche beaucoup de deſordres ; 2. elle y procure beaucoup de bien.

Les *deſordres* qu'elle empêche ſont les jeux exceſſifs, les danſes, les débauches, la fréquentation des cabarets, les diſſolutions ſoit publiques, ſoit particulieres, qui ſont d'autant plus criminelles que l'on devroit ſantifier ces jours par de ſaintes & de pieuſes actions.

Les *biens* qu'elle procure ſont qu'elle retire de ces deſordres & qu'elle éloigne des lieux & des compagnies dangereuſes, & qu'elle donne occaſion d'apprendre à prier & à ſervir Dieu, à ſe bien comporter dans ſa famille, & à s'inſtruire des autres devoirs du Chrétien. Il eſt à propos que Meſſieurs les Curez faſſent connoître dans leurs Prônes que la principale fin de ces Aſſemblées eſt de procurer la gloire de Dieu & le ſalut des ames, de ſantifier les Dimanches & les Fêtes que les Chrétiens ne doivent pas paſſer dans un repos oiſif & ſterile comme les Juifs, ni en des occupations vaines, dangereuſes ou criminelles comme les gens du monde, mais dans un repos de pieté & d'application à Dieu & à ſon ſalut, & comme les premiers Chrétiens dans la priere, le chant des Hymnes, des Cantiques ſpirituels, la lecture des bons livres, la fréquentation des Sacremens, la viſite des malades, les pieuſes inſtructions & la pratique des bon-

res œuvres & des vertus Chrétiennes ; & qu'ansi on doit être ravi de passer un peu de tems dans les exercices de ces saintes Assemblées, au milieu desquelles se trouve JESUS-CHRIST, quand elles sont faites en son nom. Il est bon de ranimer de tems en tems le zele des peuples pour ces sortes d'Assemblées.

On partage le tems de l'Ecole Dominicale en plusieurs exercices qui sont tout-à-fait propres à santifier, à instruire & à édifier ceux ou celles qui la composent, comme on va le voir dans l'ordre suivant qui doit s'y observer.

1. On commence l'Assemblée par la priere du matin pour apprendre à tous à la bien faire, & pour leur inspirer le desir de prier tous ensemble dans leur famille.

2. On lit ensuite la vie des Saints ou quelque livre de pieté que M. le Curé aura marqué: on entremêle cette lecture de reflexions.

3. On chante ensuite quelque Hymne ou un Cantique Spirituel.

4. On fait aprés une répetition du Catéchisme des Dimanches & des Fêtes, de la conduite pour la Confession & pour la Communion. Il y a plusieurs choses dans cet Essai d'une Ecole Chrétienne, qui pourront servir pour ces lectures comme les instructions familieres de la Morale Chrétienne contenuë dans la quatriéme page 104. & les suivantes.

5. On fait de tems en tems quelqu'Oraison jaculatoire, comme quand l'horloge son-

ne ou qu'on tourne le ſablier.

6. On propoſe une pratique ſpirituelle pour la ſemaine & quelques Oraiſons jaculatoires ; pour les dire ſouvent pendant la journée, on les repete deux ou trois fois tous enſemble avant que de ſortir.

7. Chaque mois on propoſe un Saint ou une Sainte à imiter & invoquer.

8. On termine l'Aſſemblée par la priere du ſoir & l'examen de conſcience.

9. On ſe retire en ſilence & en recueillement penſant à ce qu'on a appris & entendu dans l'Aſſemblée. Un chacun fait part dans ſa famille de ce qu'il a retenu d'inſtructif & d'édifiant.

FAUTES A CORRIGER.

Pag. 113, lig. 10. *la*, liſez *les*.

Page 129, ligne 6. *quelle*, liſez ! *Elle*.

Pag. 191, lig. 9. *exterieurement*, liſez *entierement*.

Pag. 193, lig. 13. *cette*, liſez *la*.

Pag. 195, lig. 16, après le *Pere*, ajoûtez *Celeſte*.

Pag. 206, ligne derniere effacez, *que je parle*, ajoûtez après *ſouveraine*, *à qui j'ai l'honneur de parler*.

Pag. 214, lig. derniere, faites la même choſe

Pag. 236, lig. 9 ajoûtez après le mot *cela* chez *Philippe-Nicolas Lottin*, Imprimeur de de cet Eſſai.

TABLE DES CHAPITRES,

PREMIERE PARTIE.

DES ECOLES EN GENERAL.

SECONDE PARTIE.

Précautions qu'il faut prendre avant que de s'engager dans l'emploi de Maître ou de Maitresse d'Ecole.

TROISIEME PARTIE.

Sentimens que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole doivent avoir de leur emploi.

QUATRIE'ME PARTIE.

Principaux devoirs des Maîtres & des Maitresses d'Ecole dans l'éxercice de leur emploi.

CIQUIE'ME PARTIE.

Discipline qui doit être observée dans les Ecoles Chrétiennes.

VI. ET DERN. PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres.

PRIVILEGE GENERAL.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, à nos Amez & Feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien-amé Philippe-Nicolas Lottin Libraire & Imprimeur à Paris Nous ayant fait remontrer, qu'il lui avoit été mis en main un *Essai d'une Ecole Chrétienne, ou maniere d'instruire & d'élever chrétiennement les Enfans dans les Ecoles*, qu'il souhaitteroit imprimer ou faire imprimer & donner au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce nécessaires; A CES CAUSES, Voulant traitter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de huit années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes; faisons défenses à toutes Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'Impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'im-

primer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, où autrement; sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'Impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon Papier & en beaux Caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'Impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de nôtre très-cher & feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur Fleuriau d'Armenonville; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre dit très-cher

& feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur Fleuriau d'Armenonville; le tout à peine de nullité des Preſentes, du contenu deſquelles vous Mandons & Enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchemens. Voulons que la copie deſdits Preſentes, qui ſera Imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux Copies Collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original; Commandons au premier nôtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'éxécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel eſt nôtre plaiſir. DONNE' à Paris le vingt-troiſiéme jour du mois de Novembre, l'an de grace mil ſept cens vingt-trois, & de nôtre regne le neuviéme. Par le Roi en ſon Conſeil, CARPOT.

Regiſtré ſur le Regiſtre V. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 724. fol. 423. Conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 12. Janvier 1724. Signé, BALLARD, Syndic.

